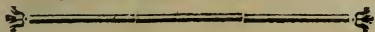


LE MAGASIN
DES
PAUVRES, ARTISANS,
DOMESTIQUES,
ET GENS
DE LA CAMPAGNE.

Par Mad^e. LE PRINCE DE BEAUMONT.



SECONDE PARTIE.



Nouvelle Édition, revue & augmentée.

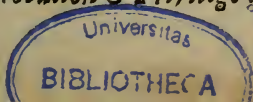


A LYON,

Chez PIERRE BRUYSET PONTIUS,
à l'entrée de la rue Saint Dominique, près du
Cloître des RR. PP. Jacobins.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



105927

CSP

LC

1442

L5

1775

V.2

1717162



LE MAGASIN

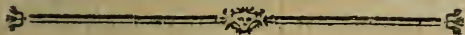
D E S

PAUVRES, ARTISANS,

DOMESTIQUES,

ET GENS DE LA CAMPAGNE.

SECONDE PARTIE.



SIXIEME JOURNÉE.

LA BONNE, *tous les autres*
Interlocuteurs, UNE MAITRESSE
COUTURIERE.

LA BONNE.

JE vous ai parlé, la dernière fois, de ce que les Paroissiens doivent à leurs Curés : j'ai dit que vous deviez les

mêmes devoirs à vos Maîtres & à vos Maîtresses, c'est-à-dire, que vous devez les aimer, les respecter, leur obéir : j'ajoute & je répète que les domestiques doivent conserver le bien des Maîtres comme le leur propre ; qu'ils sont obligés à la restitution pour tout ce qui se perd & se gâte par leur faute : enfin, ils sont obligés de les avertir s'ils apperçoivent que quelqu'un les vole.

UNE SERVANTE.

On se feroit haïr de tous les domestiques, si l'on suivoit votre conseil, Mademoiselle. Pour moi, je me contente de ne point faire de tort à mon Maître : que les autres fassent comme ils l'entendent, je ne m'en mêle point.

M A R I E.

Avant que de servir, chez M. le Marquis, j'ai été Cuisinière à la ville chez une grosse Dame, qui étoit bien riche, & qui me donnoit de gros gages & de bons profits. Ce n'étoit pas moi qui faisois la dépense de la maison ; c'étoit un valet-de-chambre, qui voloit sur tout. Il marquoit douze livres de viande, quand il en prenoit

dix ; il n'auroit pas acheté pour deux sous de falade ; qu'il n'y eût gagné deux liards ; c'étoit comme un vœu qu'il avoit fait. Mon Confesseur m'ordonna d'avertir ma Maîtresse de ce pillage ; savez-vous bien ce qui en arriva ? Le voleur trouva le moyen de persuader à la vieille Dame , que j'étois une menteuse : on me donna mon congé , & tout le monde me dit que je le méritois bien , pour m'être mêlée de choses qui ne me regardoient pas.

LA BONNE.

Eh , dites - moi , ma chere Marie , avez-vous manqué de condition depuis ce temps ? N'étoit-ce pas chez Madame D. . . . que vous serviez ?

MARIE.

Non , Mademoiselle : mais j'ai plus de mal où je suis que chez cette vieille , & je ne gagne pas tant. Je n'en ai pourtant pas de regret , car si j'étois restée-là , je n'aurois pas eu occasion de m'instruire , & d'apprendre ce qu'il faut faire pour gagner le Ciel.

LA BONNE.

On ne fait jamais rien pour Dieu

qu'il n'en récompense ; il le fait sûrement dans l'autre vie , & bien souvent dans celle - ci. Je vais vous apprendre ce que vous ne savez pas : c'est que ce valet-de-chambre ayant volé une grosse somme d'argent , la Dame a porté ses plaintes à la Justice , & tous les domestiques ont été en prison pendant plusieurs mois , jusqu'à ce que le coupable , en mourant , a déclaré qu'ils étoient innocents. Marie , en faisant son devoir , à donc évité d'aller en prison ; & ce qui est infiniment mieux , c'est qu'elle peut s'instruire. Ne manquons donc jamais d'accomplir les commandements de Dieu , par la crainte d'un mal temporel : l'éternité sera assez longue , & Dieu assez riche , pour nous dédommager du mal que nous aurons souffert en lui obéissant.

De quoi ai-je promis de vous parler aujourd'hui , Nanon ?

N A N O N .

Des devoirs des Maîtres envers leurs domestiques ou apprentifs.

L A B O N N E .

Fort bien. Les Maîtres sont obligés d'aimer leurs domestiques , de veiller

sur eux , de les corriger comme de bons peres de familles ; de leur donner une bonne nourriture , de payer leurs gages. Ceux qui ont des apprentifs , sont obligés outre cela de leur apprendre leur profession.

Marion , dites-nous , je vous prie , quel est le premier devoir des Maîtres envers leurs domestiques.

M A R I O N .

Il me semble que vous avez dit qu'il falloit les aimer.

L A B O N N E .

Ceux qui remplissent bien ce devoir , n'exigent point de leurs domestiques des choses qu'ils ne voudroient pas faire , s'ils étoient réduits à servir. Il faut les nourrir suffisamment , ne leur donner que des choses bonnes & saines. Si vous avez du bled , du vin , de la viande gâtés , & dont vous ne voudriez pas manger vous-même , ce seroit un péché de le leur donner. Il ne faut exiger d'eux que le travail qu'ils peuvent raisonnablement faire ; leur donner le temps de satisfaire aux devoirs du Chrétien , de manger , de dormir , de se reposer. Enfin , il faut les traiter

8 LE MAGASIN

comme de pauvres freres , que Dieu a recommandés à la charité des Maîtres.

PIERRE.

Grand merci , Mademoiselle Bonne : je suis bien aise qu'après nous avoir donné notre paquet , vous donniez aussi celui des Maîtres. Il y a deux ans que j'étois avec un Maître qui étoit pire qu'un Juif : il avoit du bled échauffé qu'il ne pouvoit vendre ; il nous en fit du pain qui étoit si mauvais que je manquai en crever ; & puis , quand je fus malade , il m'envoya à l'hôpital.

LA BONNE.

Si vous étiez mort de cette maladie , votre Maître eût été aussi coupable aux yeux de Dieu , que s'il vous avoit tué d'un coup de pistolet. Quand on ne donneroit aux domestiques que du pain très-noir , il faut qu'il soit bien paîtri , bien cuit , & fait avec du bled qui soit sain.

LA FLEUR.

Voilà pour vous , Marie - Jeanne. Vous faites à merveille le pain-blanc que mangent les Maîtres : pour ce qui est du nôtre , vous ne vous donnez pas

la peine de le faire cuire , & de le pétrir à moitié : il semble qu'on avale du plomb. Elle dit qu'on en mange moins.

MARIE - JEANNE.

C'est que vous êtes un douillet, Monsieur la Fleur ; j'en mange bien moi ; ne suis-je pas obligée de ménager le bien de mes Maîtres ?

LA FLEUR.

Tenez, Mademoiselle, Marie-Jeanne est la meilleure fille du monde : mais l'avarice l'étrangle. L'autre jour, pour la première fois de sa vie, elle oublia de cuire huit jours avant que notre pain fût fini : vraiment, elle s'arrachoit les cheveux en pensant combien nous allions manger de ce pain qu'elle appelloit tendre , quoiqu'il fût cuit depuis deux jours. Si j'ai le malheur d'oublier un petit bout de chandelle dans un chandelier , en sorte qu'il y en ait de perdu , il faut voir comment elle me gronde. Oh ! quelque jour elle me battra.

LA BONNE.

Le pauvre garçon ! Allons, je veux que vous fassiez la paix. Marie-Jeanne vous donnera du pain bien fait , parce

que cela est juste ; & elle vous grondera bien fort quand vous laisserez perdre des bouts de chandelle ou la plus petite chose. Elle est également obligée à ménager le bien de son Maître , & à ne pas vous donner des choses qui puissent vous faire mal.

Les Maîtres sont aussi obligés de veiller sur leurs domestiques & sur leurs apprentifs. Ils doivent bien prendre garde à ce que Dieu ne soit pas offensé dans leur maison. Un Maître de maison doit être un peu méfiant ; j'en dis autant des Maîtres qui ont chez eux les enfants d'autrui pour apprendre des métiers ; ils ne doivent dormir que d'un œil , pour ainsi dire. Ils doivent aimer leur maison , la quitter le moins qu'il leur est possible ; y revenir dans le moment où on les attend le moins , & craindre que pendant leur absence il ne se commette des péchés dont ils répondront devant Dieu.

LA COUTURIERE.

Mais , Mademoiselle , on a ses affaires qui obligent absolument de sortir ; & puis il faut aller à l'église : je ne puis y retenir de jeunes filles aussi long-temps que moi qui y reste toute

la journée ; elles s'y ennuyeroient. Ne suffit-il pas que je les confie à une honnête personne qui veille sur elles ?

LA BONNE.

Puisque vous voulez bien me demander mon avis, ma chere Dame, je vous dirai tout naturellement que cela ne suffit pas. L'église d'une personne qui a chez elle de jeunes filles, est sa maison ; c'est là où elle doit faire ses prières, & je ne puis souffrir la dévotion qui la fait courir à toutes les messes, les saluts & les sermons ; parce que son état ne lui permet pas d'être si long-temps à l'église. Pour ce qui est du dimanche & des fêtes, je crois qu'elle doit conduire sa jeunesse à l'église pour y assister à l'office ; après quoi, elle doit les mener à la promenade, en prenant bien garde alors d'être gaie, d'être complaisante, douce, de ne les point gêner par des scrupules mal-entendus. Il faut les laisser rire, chanter, courir & sauter, pourvu qu'elles ne chantent point de mauvaises chansons. La jeunesse a besoin de récréation & d'exercice, après avoir été enfermée toute la semaine.

LA COUTURIERE.

Une personne de mon âge a besoin de faire des réflexions : pensez donc, Mademoiselle, que je n'ai pas trop de temps pour prier Dieu.

LA BONNE.

Pourquoi réfléchit-on ? pour apprendre à connoître les devoirs de son état. Pourquoi prie-t-on ? pour obtenir la grace de les remplir. Des réflexions & des prières qui empêcheroient de remplir les devoirs de son état, ne pourroient donc pas être agréables à Dieu. Qui fait son devoir prie. Une femme qui pour l'amour de Dieu raccommode les habits de son mari & de ses enfants, fait une prière. Une servante qui fait sa cuisine, en l'offrant à Dieu, prie. Si pour l'amour de Dieu vous vous promenez avec vos jeunes filles, que vous les fassiez jouer devant vous à de petits jeux innocents, vous prierez ; & cela d'une manière plus parfaite que si vous étiez dans une église. Au contraire, si pour satisfaire votre goût pour la prière, vous abandonnez ces jeunes personnes, vous faites un grand péché, & vous répondez devant Dieu de ceux qu'elles peuvent commettre.

LA COUTURIERE.

Que je sois avec mes apprentisses , ou que j'y mette une personne que je connois depuis vingt ans , n'est-ce pas la même chose , Mademoiselle ?

LA BONNE.

Non , ma chere Madame. Si j'étois votre Confesseur, vous n'auriez pas l'absolution , à moins que vous ne remplissiez ce devoir. Je vous l'ai dit : une personne qui est à la tête d'une maison doit être défiante. Si l'on vous donnoit à garder une coffre plein d'or , & qu'on vous dît que vous seriez pendue , si on en prenoit ; vous ne le confieriez à personne , & vous ne voudriez pas le perdre de vue.

LA COUTURIERE.

Je vous assure , Mademoiselle , que je le confierois à la personne dont je vous parle : je la connois de long-temps ; c'est une sage & sainte fille , & d'ailleurs elle a trouvé le secret de se faire aimer de toutes ces jeunes personnes. N'est-il pas vrai , Marion , que vous l'aimez toutes beaucoup ?

LA BONNE.

Je répondrai pour Marion. Si elle avoit à s'en plaindre, elle n'oseroit le faire, tant vous êtes prévenue en sa faveur: mais fût-elle fille à miracle, il ne vous seroit pas permis de vous décharger absolument sur elle de la conduite de vos jeunes filles. Ne vous en fiez qu'à vos yeux. Celle qui étoit une sainte, il y a un an, peut s'être gâtée depuis ce temps, & n'être plus qu'une malheureuse hypocrite.

A N N E.

Ma mere me disoit toujours que quand on a de jeunes gens à sa charge, c'est tout comme si l'on avoit un poëlon de lait sur le feu: il faut toujours y regarder; car si on le quitte un moment, il s'enfuit, & l'on ne peut plus le ramasser.

LA BONNE.

La comparaison étoit très-bonne, ma chere, & je vous invite tous à la bien retenir.

LE FERMIER.

Cela est bon pour les filles, il n'y a rien à dire à cela; c'est une marchan-

dise bien difficile à garder. Je n'en ai point, Dieu merci, & si j'en avois, peut-être cela m'empêcheroit-il de dormir. Pour mes cinq garçons, à la garde de Dieu : je les laisse courir. Vous savez bien, Mademoiselle, que pourvu qu'ils rapportent leurs oreilles à la maison, on ne leur en demande pas davantage.

LA BONNE.

Vous vous trompez, Maître Nicolas ; je ne fais point cela : mais voici ce que je fais au contraire. C'est que Dieu ne met point de différence entre l'ame d'une fille & celle d'un garçon ; & que les parents seront de même damnés, pour n'avoir pas conservé l'innocence de leurs garçons aussi-bien que celle de leurs filles : ce qui est péché pour les filles, l'est pareillement pour les garçons.

LE FERMIER.

Mais une fille ne peut pas aller au Cabaret, elle ne pourroit pas dire des drôleries aux garçons, comme les garçons en disent aux filles ; on se moquerait de celles qui feroient cela : & pourtant un garçon passe pour honnête-

homme, quoiqu'il agisse ainsi; c'est la mode.

LA BONNE.

Ce n'est pas la mode du bon Dieu que les garçons aillent au cabaret, & qu'ils disent des drôleries aux filles. Les honnêtes garçons aux yeux des hommes, ne le sont pas toujours aux yeux de Dieu; & comme c'est la faute des peres, ils seront encore plus punis que les enfants.

LE FERMIER.

Voulez-vous qu'un pere tienne son fils cousu à son habit? On leur dit bien d'être sages; mais ils ne demandent pas permission de faire des sottises.

LA BONNE.

Savez-vous pourquoi, Maître Nicolas? c'est qu'ils entendent leurs peres traiter ces sottises de drôleries; c'est qu'ils les en voient rire, quand ils les racontent; c'est qu'ils entendent dire qu'un garçon modeste est un imbécille; c'est qu'on leur répète qu'on sera très-content pourvu qu'ils rapportent leurs oreilles à la maison; c'est que leurs peres ont l'imprudence de se vanter

devant eux qu'ils étoient de bons-vivants à leur âge , en leur rapportant en riant les dérèglements de leur jeunesse, & qu'ils continuent sous leurs yeux à mal-faire. Voilà ce qui peuple l'Enfer de tant de peres & de tant d'enfants. Voulez-vous que vos garçons soient sages ? Ayez vous-même une grande horreur pour le vice , & que cette horreur paroisse dans toutes vos paroles & vos actions : car un des principaux devoirs des supérieurs envers leurs inférieurs , est de leur donner bon exemple.

Dites-moi , Marion , n'y a-t-il pas quelque autre devoir des supérieurs envers leurs inférieurs ?

M A R I O N .

Vous nous avez dit qu'ils doivent les corriger : mais ils ne manquent guere à ce devoir ; ils crient assez , & battent souvent.

L A B O N N E .

J'ai déjà expliqué , ma chere , qu'on peut & qu'on doit corriger les enfants , sans les quereller , & sans les battre. Quand je dis qu'il ne faut pas les battre , j'entends qu'il ne faut pas le faire mal à propos , quand on est en colere , ou

pour des bagatelles ; car on peut & l'on doit même les étriller , sur - tout quand ils sont petits , pour corriger leurs vices.

CHARLOT.

J'ai trouvé , l'autre jour , dans un livre une drôle d'histoire. C'étoit un garçon qui étoit condamné à être pendu pour avoir volé. Quand il fut proche de la potence , il vit sa mere , & demanda permission de lui dire un mot à l'oreille. Le Juge le voulut bien : mais ce garçon , au lieu de lui parler , lui prit l'oreille avec les dents , & la lui arracha. Le Juge lui dit : Méchant garçon , comment as-tu le courage de faire une telle cruauté à celle qui t'a donné la vie ? Monsieur , répondit ce misérable , c'est elle qui m'a mis la corde au col : si eile m'avoit fouetté jusqu'au sang , lorsque je lui apportois les choses que j'avois volées à l'école , je me serois corrigé ; mais elle en rioit au contraire , & cela m'a encouragé à continuer : ainsi c'est elle qui est cause que je vais mourir par la main du bourreau.

LA BONNE.

C'étoit quelque chose de bien horri-

ble que de voir cet enfant déchirer l'oreille de sa mere ; mais on verra quelque chose de plus terrible encore au jour du jugement ; car les enfants qui seront damnés par les mauvais exemples de leurs parents , deviendront leurs bourreaux. J'en dis autant des inférieurs à l'égard de leurs supérieurs , qui les auront perdus faute de soins.

Passons au cinquieme commandement de Dieu : Nanon va nous le répéter.

N A N O N.

Homicide point ne seras , de fait ni de consentement. Je vous assure que je n'entends pas ces paroles.

L A B O N N E.

Faire un homicide , c'est tuer un homme , ou souhaiter de le tuer , ou s'exposer à le tuer volontairement.

L E F E R M I E R.

Passiez celui-là , Mademoiselle : Dieu merci , nous n'avons tué personne. Ce commandement ne regarde que les voleurs de grand-chemin.

L A B O N N E.

C'est ce que nous allons voir, Maître-

Nicolas. En l'examinant, vous vous trouverez beaucoup plus coupables que vous ne croyez sur cet article. Remarquez, mes bonnes gens, que nous avons deux vies, celle de l'ame & celle du corps : or ce commandement nous défend tout ce qui peut endommager ces deux vies dans nous & dans le prochain. Commençons par la vie du corps : les femmes sur-tout doivent bien écouter ce que je vais dire.

M A R I O N.

C'est pour badiner que vous nous dites cela, Mademoiselle. Les femmes sont compatissantes : pour moi, quand je vois une coupure de couteau, je me trouve mal.

L A B O N N E.

J'avoue, ma chere, qu'il y a peu de femmes qui voulussent tuer un homme à coups de couteau : mais combien y en a-t-il qui deviennent homicides dans le temps de leurs grossesses, en faisant des choses capables de blesser leur enfant ; comme de porter des fardeaux trop pesants, de lever les bras, de s'échauffer trop en courant les assemblées, les foires, ou en dansant. Un mari se

rend coupable d'homicide, en n'empêchant pas sa femme de faire ces sottises, en lui laissant faire, par paresse, un travail dont il devoit se charger lui-même quand elle est en cet état; enfin quand, pour épargner quelques sous, il ne choisit pas la meilleure Sage-femme, & ne donne pas à son épouse, selon son moyen, les choses dont elle a besoin pendant ses couches, supposé que cela dépende de lui.

LE MANŒUVRE.

Vous avez bien fait de dire ce dernier mot, Mademoiselle; car, moi, par exemple, je ne suis pas en état de donner à ma femme les choses dont elle auroit besoin dans le temps de ses couches: à grand'peine puis-je lui procurer une goutte de bouillon les premiers jours.

LA BONNE.

La première fois que votre femme accouchera, vous serez plus riche, car vous aurez l'argent que vous auriez dépensé au cabaret; & il y en aura de reste pour lui acheter quelque livres de viande & lui donner une goutte de vin. Combien y en a-t-il ici qui ne

craignent pas de jouer , & de perdre les dimanches des vingt-cinq & trente fous , & qui reprochent à une pauvre femme prête d'accoucher , ou qui vient d'accoucher , la plus petite bagarelle dont elle a besoin pour se restaurer ! qui , au lieu de rester à la maison le dimanche , pour lui procurer un jour de repos , en faisant son ouvrage & gardant les enfants , vont au cabaret avec leurs amis , & la laissent toute seule comme un pauvre chien ! qui la forcent de se lever plutôt qu'il ne faudroit , parce qu'ils ne veulent pas l'aider dans la moindre chose ! Je les avertis que si leurs femmes prennent mal & périssent par cette négligence & cette cruauté , ils sont coupables de leur mort : à plus forte raison , ceux qui , dans ce temps , les querellent.

UNE PAYSANNE.

- Ce n'est rien d'être querellée , Mademoiselle : mais celles qu'on a byme de coups , & qui font de fausses couches pour avoir été battues.

LA BONNE.

C'est un crime énorme , ma chere , pour lequel un homme devoit être

pendu , puisqu'il risque la vie de la mere , & prive l'enfant du baptême. Un homme qui a commis un tel crime ne doit jamais s'en consoler , & doit en faire pénitence le reste de ses jours.

LE FERMIER.

Vous en parlez bien à votre aise, Mademoiselle. Il y a des femmes qui sont pires que des Diabes ; si elles étoient aussi fortes qu'elles sont méchantes , elles vous étrangleroient un homme comme un poulet : il faut les battre pour en venir à bout.

MERE-JEANNE.

Là-là , si tous les hommes étoient rossés par ordonnance du Juge , toutes les fois qu'ils le méritent , il n'y auroit pas assez de papier marqué pour écrire les ordonnances : mais ce sont eux qui ont fait la loi , ils sont les maîtres. Ils ont décidé que nous devons obéir.

LA BONNE.

En vérité , Mere-Jeanne , ce n'est pas les hommes qui ont fait la loi de l'obéissance pour les femmes ; c'est Dieu même. Vraiment , j'avois oublié de vous le dire , en vous parlant du qua-

trieme commandement de Dieu. Il oblige une honnête-femme à aimer son mari , à le respecter , à lui obéir , à supporter les défauts , à n'en parler à personne , à ne jamais lui tenir tête , sur-tout quand il est ivre.

UNE FEMME.

Et ce commandement ne dit-il rien pour les maris , après avoir si bien prêché les femmes ?

LA BONNE.

Il commande à un mari d'aimer sa femme , de travailler pour la nourrir , de supporter ses défauts , & sur-tout de ne la frapper jamais. Il n'y a qu'un coquin , un malheureux , qui puisse mettre la main sur une femme : tout le monde méprise beaucoup un homme qui est assez lâche pour le faire , d'autant plus qu'il s'expose à la tuer ou à l'estropier ; ce qui est contre le cinquieme commandement.

MADAME PERNOT.

N'y a-t-il pas un petit mot pour les mauvaises nourrices ? ces misérables m'ont tué deux enfants.

LA

LA BONNE.

Les femmes qui nourrissent sont sujettes à commettre bien des péchés contre le cinquieme commandement. D'abord, il y en a beaucoup qui prennent des nourrissons qu'elles ne sont pas en état de bien nourrir & soigner, ou qui n'ont pas assez de lait, ou qui ne peuvent pas donner assez de temps aux enfants, parce qu'elles en ont beaucoup, ou sont obligées de trop travailler.

UNE NOURRICE.

Si vous saviez combien on donne peu pour les enfants, & combien il faut avoir de peine avec eux, vous verriez qu'on en fait toujours assez pour l'argent qu'on reçoit. C'est un rude métier que celui d'être nourrice, je vous assure.

LA BONNE.

Et un métier bien dangereux pour la salut, ma très-chere, sur-tout pour celles qui pensent comme vous qu'on en fait toujours assez pour l'argent qu'on reçoit. Qui vous oblige à prendre des enfants ? Si vous n'y gagniez rien, les prendriez-vous ? Celles qui

nourrissent pendant leur grossesse , font un très - grand crime ; car elles font languir le malheureux enfant qu'elles allaitent , & ruinent la santé de celui qu'elles portent : elles l'exposent même à mourir faute d'avoir de quoi vivre.

MADAME PERNOT.

Je vous ajouterai encore à cela quelque chose de pire , Mademoiselle : elles font semblant de sevrer leur enfant , qui est déjà grand ; & puis elles continuent de lui donner à tetter aux dépens du pauvre innocent qu'on leur a donné , qui meurt de besoin.

LA BONNE.

Plusieurs , dans ce cas , leur donnent de la bouillie ; ce qui est très-dangereux pour les enfants nouveaux-nés. Leur estomac est trop délicat pour la digérer : cela s'aigrit , s'amasse dans les boyaux , leur donne d'horribles coliques ; & quand ils n'en meurent pas , ils s'en ressentent le reste de leur vie , & ont une mauvaise santé.

UNE FEMME.

Je ne prends point de nourrissons , j'ai assez de peine à nourrir mes pro-

pres enfans ; car je n'ai presque point de lait : cependant , je n'ai pas le moyen de leur payer une nourrice ; les laisserai-je mourir de faim ? Ne vaut-il pas mieux leur donner de la bouillie ?

LA BONNE.

Non , ma chere ; c'est la nourriture la plus pernicieuse aux enfans : Faites bouillir du pain dans de l'eau , & l'écrasez bien ; mettez-y un peu de sucre ou de cassonade , & donnez-leur cela au lieu de votre bouillie. Il y a un grand pays où l'on ne nourrit pas autrement les enfans , car on ne les fait point tetter ; & cela les rend forts & vigoureux. Dans les commencemens , on fait cette bouillie de pain fort claire ; quelques-uns la passent même dans un gros linge. On peut aussi faire bouillir du ris dans de l'eau , jusqu'à ce qu'elle soit épaisse : on passe cette eau , qui devient comme une bouillie bien claire ; on la donne aux enfans , d'abord très-légere , & puis on l'épaissit à mesure qu'ils deviennent plus grands.

UNE FEMME.

Cela peut être bon ; mais je croirois toujours tuer mon enfant , si je ne lui

donnois pas à tetter : la coutume est telle, & on la suit.

LA BONNE.

On fait bien que la meilleure nourriture pour les enfans , est le lait : mais dans combien de cas ne se trouve-t-on pas dans l'impossibilité d'allaiter un enfant ! Une fièvre , ou toute autre maladie , une grossesse , ne le permettent pas. Si c'est l'enfant d'autrui , il faut vite avertir les parents , afin qu'ils fassent ce qu'ils trouveront à propos : si c'est le vôtre , & que vous ne puissiez pas lui procurer une autre nourrice , mettez-le à la bouillie de pain dont je vous ai parlé , vous pouvez être assurées que cela le nourrira à merveille. J'ai encore un avis à donner aux nourrices. Elles sont entêtées comme des mules : quand elles ont dit , c'est la coutume , elles n'en démordroient pas pour tout au monde.

UNE VIEILLE FEMME.

C'est que nous autres , qui avons nourri beaucoup d'enfants , sommes plus habiles à cet égard que les gens de la ville. Vous , qui en parlez , Mademoiselle , je gage bien que vous

n'avez jamais vu nourrir d'enfants. Que chacun fasse son métier, les vaches seront mieux gardées. Ma bru nourrit à présent un enfant, dont les parents sont aussi chipoteux que vous : ils ne vouloient pas qu'on l'emmaillo-tât. Voyez un peu la belle mode ! Comme si dix enfants que j'ai nourris, & qu'on a toujours emmaillotés, ne se portoient pas bien. Oh ! nous avons dit *amen* à tout ce qu'ils vouloient, & puis nous faisons à notre mode : l'enfant est tout comme les autres.

LA BONNE.

Si j'en avois un, ma très-chère, assurément vous ne l'auriez pas. C'est aux parents à régler la maniere dont ils veü-
lent que leurs enfants soient tenus, & vous devez vous y conformer. Ecoutez-moi bien, mes bonnes gens. Vous avez beaucoup de peine avec les enfants que vous nourrissez ; plusieurs pleurent la nuit comme le jour, & ne vous donnent pas un moment de repos : d'habiles gens ont examiné quelle étoit la cause des cris des enfants ; & ils ont trouvé que cela vient souvent de la maniere dont on les enveloppe & dont on les traite. Les Sauvages sont droits &

bien-faits, parce que leurs enfants ne sont point emmaillotés. Il faut que leurs petits membres aient la liberté de se mouvoir, si vous voulez qu'ils profitent beaucoup & qu'ils soient toujours gais; ce sont les bandes dans lesquelles vous les ferrez, qui excitent leurs cris.

UNE FEMME.

J'avois déjà remarqué cela, Mademoiselle. Quand je dois changer mon enfant, & que je le démaillote, il paroît tout-à-fait content; il remue les pieds, les mains; vous diriez qu'il se dépêche d'en faire usage avant que je le garrotte: il rit, que cela fait plaisir à voir.

LA BONNE.

Tous les enfants font la même chose, ma chère: le moment le plus heureux pour eux, est celui où ils ont la liberté de gambiller.

MÈRE - JEANNE.

Vous ne voulez pas dire, je pense, qu'on doit les tenir tout nus; ils mourroient de froid.

LA BONNE.

S'il n'y avoit que cette raison, ma

chere, je ne m'en embarrasserois pas beaucoup, ils n'en seroient que plus robustes; mais la modestie veut qu'on les couvre. Voici comme les Anglois tiennent les leurs. Ils leur donnent, d'abord en naissant, des brassieres qui leur laissent les bras en liberté, puis ils les enveloppent dans leurs langes comme de coutume: mais au lieu de les relever par en bas & de les serrer avec une bande, ils laissent traîner ces langes de toute leur longueur. Ils ont un autre linge quarré, qu'ils plient comme un mouchoir de col; ils passent un cordon entre deux, & le nouent autour de l'enfant la pointe par derriere: cette pointe, ils la ramènent entre les jambes de l'enfant, & l'attachent au cordon par devant; ce qui fait comme de petites culotes.

UNE NOURRICE.

Et quand l'enfant se salit, comment fait-on pour le changer?

LA BONNE.

Rien de plus aisé. On détache le cordon qui est noué par devant, & l'on met un mouchoir sec à la place de ce-

lui qui est mouillé. On n'a pas besoin de démailloter l'enfant de toute la journée, & il est toujours propre : on le nettoie même beaucoup plus aisément. Souvent un enfant se salit une minute après qu'on l'a emmailloté : supposons qu'on le change quatre fois par jour, c'est toujours trois heures qu'il a à rester dans son ordure : or, vous ne pouvez croire combien cela fait mal à de pauvres enfants. Ceux des Anglois ne salissent plus leurs langes, dès six mois. Comme ils ne sont pas enveloppés, & qu'il ne faut qu'une minute pour dénouer le cordon qui tient la petite culote, on les présente au pot quatre ou cinq fois par jour, & ils s'accoutument à faire leurs besoins à ces heures.

UNE JEUNE FEMME.

Je vous assure, Mademoiselle, que je suivrai votre conseil. J'ai un enfant qui est né méchant, on ne peut pas plus ; si-tôt qu'on cesse de le bercer, il crie comme un âne ; peut-être qu'il ne veut pas être ferré.

LA BONNE.

C'est encore la plus mauvaise des méthodes de bercer les enfants. On leur

donne à tetter ordinairement avant de les coucher. Or si l'on nous brandilloit, comme on les remue, aussi-tôt après notre diner, vous savez bien que cela nous feroit rendre tout ce que nous aurions mangé : aussi voit-on les pauvres enfans vomir tout leur lait, & s'ils s'endorment ensuite, c'est de la fatigue que leur a laissé le vomissement.

N A N O N.

Oh ! pour cela, Mademoiselle Bonne, vous êtes habile sur tout ; on diroit que vous auriez nourri une douzaine d'enfans.

L A B O N N E.

Non, ma chere, je ne suis pas habile ; mais je lis ce que d'habiles gens ont écrit sur ce sujet, & je vous le répète : il y a d'autres choses que je puis savoir par moi-même & sans avoir besoin d'étudier. Combien n'ai-je pas vu d'enfans que de cruelles nourrices laissent dans le berceau la plus grande partie du jour, sans être touchées de leurs cris ! Combien qui les enferment plusieurs heures de suite, souvent sous la conduite d'une petite fille de sept ou huit ans, qui n'auroit pas la force de

les relever s'ils tomboient à terre ! Combien qui font user les hardes du nourrisson à leurs propres enfants ! Combien qui le laissent croupir dans son ordure , manger par la vermine ! Les nourrices s'exposent encore à être homicides , quand elles mettent les enfants coucher dans leur lit , pour s'épargner la peine de les tirer de leur berceau & de les y remettre , parce qu'elles peuvent les étouffer ; quand elles les laissent auprès du feu , de l'eau , ou à la portée des cochons ou des chiens.

Eh bien , Maître-Nicolas , convenez-en ; pouvions - nous nous passer d'être instruites sur l'homicide ?

LE FERMIER.

Qui pouvoit deviner tout ce que vous venez de dire ? On fait bien que toutes ces choses sont mal ; mais on n'y fait guere attention , parce qu'on ne s' imagine pas qu'il y ait autant de péché que vous venez de nous le montrer.

LA BONNE.

Je n'ai pas encore tout dit , Maître-Nicolas. J'ajoute qu'il ne nous est pas plus permis de nous tuer nous-mêmes , que de tuer les autres.

LE FERMIER.

Oh ! pour cela , si vous voulez nous faire une exhortation , c'est peine perdue : je m'imagine qu'il n'y a personne ici qui veuille se tuer.

LA BONNE.

Non , pour ce qui est de se pendre ou de se brûler la cervelle d'un coup de pistolet : mais vous vous tuez en détail ; vous vous brûlez le sang à force de boire. Ainsi , mettez la main sur la conscience : n'y a-t-il personne ici qui se soit rendu malade plusieurs fois pour avoir fait la débauche ? J'avertis ici en général , qu'il y a bien d'autres manières de se donner la mort & de la donner aux autres. Tous ceux qui aiment la compagnie des mauvaises femmes , s'exposent à être homicides. C'est à votre Curé & à votre Confesseur à vous en dire davantage là dessus. Une servante se met en danger de procurer la mort à son prochain , quand elle n'a pas bien soin de nettoyer les vaisseaux de cuivre dont elle se sert pour sa cuisine. J'en ai connu qui en sont mortes & ont fait périr les autres , & un plus grand nombre qui en ont été bien malades.

UNE SERVANTE DE PAYSAN.

Comment est-ce qu'on peut mourir ou être malade , pour n'avoir pas nettoyé sa marmite & ses plats ?

LA BONNE.

N'avez-vous jamais vu , quand vous laissez de l'eau sale dans un poêlon de cuivre , qu'il vient quelque chose de verd aux côtés ? eh bien , cette chose verte est un poison qui donne la mort. En général , il ne faut laisser aucune sorte de nourriture dans le cuivre , ou dans des vaisseaux d'étain , quand même les cuillers , chaudrons & plats seroient bien propres. Par exemple , en bien des endroits , on se sert d'une grande cuiller de cuivre pour prendre de l'eau ; il ne faut jamais la laisser dans le seau. Il arrive aussi souvent qu'on laisse un ragoût dans un plat d'étain ; s'il y a quelque chose d'aigre dans ce ragoût , cela attire le plomb qui est dans l'étain , & donne des coliques affreuses.

M A R I E :

J'ai toujours pris garde au cuivre , mais jamais à l'étain : est-ce que j'ai fait un péché en y laissant des ragoûts ?

LA BONNE.

Non, ma chere, puisq'ue vous ne le saviez pas ; mais à present que vous êtes avertie, si par pareffe vous negligiez de tirer un reste de ragoût d'un plat d'étain, vous pécheriez contre le cinquieme commandement.

M A R I E.

Je n'aurois jamais cru qu'une servante pût devenir homicide. Est-on exposé à ce péché dans les autres professions ?

LA BONNE.

Oui, ma chere. Un Cabaretier devient homicide, quand il met des drogues dans son vin pour le rendre meilleur au goût, ou le raccommoder quand il est gâté ; car si ces drogues ne tuent pas d'abord, elles détruisent la santé petit à petit.

Un Boucher commet le même péché, quand il vend des bêtes mortes, ou celles que l'on a tuées, parce qu'elles avoient quelques maladies ; car cela peut occasionner des maux considérables & contagieux.

On péche encore contre le cinquieme commandement, lorsqu'en temps

de maladie, on refuse d'obéir au Médecin, de prendre une médecine, parce qu'elle a un mauvais goût, de rester quelque temps sans manger quand on a la fièvre. Comme ces choses-là, & beaucoup d'autres semblables, peuvent occasionner la mort, on se rend coupable en les faisant.

MADAME PERNOT.

J'aurai bien de la peine à suivre vos conseils sur cet article, Mademoiselle: je n'aime point du tout les Médecins. Il passe quelquefois ici des Opérateurs, qui en savent cent fois plus qu'eux. Nous en avons eu un, il y a deux ans: il me donna une poudre, qui est à grand marché & facile à prendre: elle est si bonne qu'elle guérit d'abord; quoiqu'on n'en prenne pas plus gros que deux noyaux de cerises. Oh! voilà une bonne médecine.

UNE PAUVRE FEMME.

Oui, pour envoyer les gens à l'autre monde. Madame Pernot, par sa bonté, me donna de cette poudre l'an passé; je ne lui en veux pas de mal, car elle le fit à bonne intention. Sur ma conscience, j'en manquai crever.

LA BONNE.

Vraiment, j'oublois bien de vous dire que c'est fort mal fait de prendre ou de donner aux autres des médecines, sans avoir l'avis du Médecin, sur-tout si l'on ne les connoît pas. Telle drogue guérit dans une maladie, qui tue dans une autre.

MADAME PERNOT.

Oh! ce n'est pas la même chose de celle-là. J'ai un grand papier imprimé, qui dit qu'elle guérit de toutes sortes de maux.

LA BONNE.

Je vous donne ma parole d'honneur, ma chere Madame, que cette drogue doit tuer beaucoup de personnes.

MADAME PERNOT.

Je ne comprends pas cela, Mademoiselle: ayez la bonté de m'apprendre pourquoi vous parlez ainsi? vous ne la connoissez pas.

LA BONNE.

Vous vendez du poivre dans votre boutique, Madame Pernot; vous ven-

dez aussi des citrons : ces deux choses ont-elles les mêmes qualités ?

MADAME PERNOT.

Non, Mademoiselle. Le poivre est bien chaud, & l'on dit que les citrons sont bien froids.

LA BONNE.

Ne pourroit-on pas dire que les citrons échauffent & rafraîchissent en même temps ?

MADAME PERNOT.

Cela seroit ridicule. S'ils échauffent, ils ne peuvent pas rafraîchir ; s'ils rafraîchissent, ils ne peuvent pas échauffer.

LA BONNE.

Et si vous aviez une maladie qui vint d'échauffement, croyez-vous qu'on vous guériroit en vous donnant beaucoup de poivre ?

MADAME PERNOT.

Tout au contraire, Mademoiselle ; cela me rendroit plus malade : il faudroit me donner des choses rafraîchissantes.

LA BONNE.

Vous avez raison : nos maladies viennent, tantôt de chaleur, & tantôt de froid. C'est le Médecin qui connoît d'où elles viennent, & qui ordonne des remèdes qui leur sont propres. Mais le remède de votre Charlatan ne peut pas être chaud & froid en même temps. S'il est froid, il doit faire mal à ceux qui ont besoin d'être échauffés ; s'il est chaud, il doit augmenter la maladie de ceux qui ont besoin d'être rafraîchis. Vous comprenez bien cela.

MADAME PERNOT.

De cette façon, un homme qui dit que son remède guérit toutes sortes de maux, est un vrai empoisonneur.

LA BONNE.

Tout justement, ma chère : ainsi on risque sa vie, quand on se sert de ces sortes de remèdes ; & cela n'est point permis.

UN PAYSAN.

Vous direz tout ce que vous voudrez, Mademoiselle ; mais j'étois bien malade, & le remède de cet homme m'a guéri parfaitement.

LA BONNE.

Parce que vous avez un tempérament de cheval : mais je suis sûre qu'il en a fait mourir plusieurs , & qu'il y en a d'autres à qui il a laissé des incommodités qui abrègeront leur vie. Ainsi il ne faut jamais prendre ces remèdes , sans consulter un Médecin.

UN PAYSAN.

Vous en parlez bien à votre aise , Mademoiselle : cela coûte beaucoup d'argent ; & quand on est pauvre , on ne peut pas leur en donner.

LA FEMME DE CET HOMME.

Il me laisseroit mourir dix fois plutôt que d'appeller un Médecin ; & quand les vaches sont malades , l'argent ne lui coûte rien.

LA BONNE.

C'est la mode des gens de la campagne , je le fais : cela est contraire au cinquième commandement de Dieu.

MERE - JEANNE.

Quant à moi , je ne me fers des remèdes ni des uns ni des autres , pour

moi & pour les miens. Quand nous sommes malades, nous laissons aller le mal, & à la fin nous nous trouvons guéris tout comme les autres.

LE FERMIER.

Pas moins, vos deux garçons & l'une de vos filles sont morts faute de secours : les miens avoient la même maladie, & le Chirurgien les a guéris.

LA BONNE.

Voilà encore une de ces choses qui blessent le cinquième commandement de Dieu. Vous vous confiez à une Couturière pour faire vos habits, & vous lui donnez votre étoffe à couper, sans craindre qu'elle la gâte. Pourquoi ? c'est que vous savez qu'elle a passé plusieurs années à apprendre son métier : d'ailleurs, vous la payez, quoique vous ne soyez pas riches. Le Médecin aussi a passé plusieurs années à étudier : il peut, malgré toute la peine qu'il a prise, se tromper quelquefois ; mais ceux qui ne savent rien du tout peuvent encore se tromper plus que lui. Ainsi il y a de la folie à confier sa fanté à un Charlatan, ou à prendre des médecines des mains de ceux qui ne

peuvent connoître votre maladie , & par conféquent y appliquer un remede convenable. Par-tout , les Médecins & les Chirurgiens visitent les pauvres par charité. Ce qui les dégoûte , c'est que ceux ou celles qui ont de l'argent pour aller au cabaret ou acheter des dentelles , n'en ont point pour les payer. Se faire pauvre plus qu'on ne l'est , pour éviter de payer une bagatelle , c'est une injustice. N'appeller personne, pour éviter de dépenser une piece de douze sous , c'est un péché , qui peut causer la mort à soi-même ou aux autres.

Voilà bien des manieres de pécher contre le cinquieme commandement , en faisant tort au corps de son prochain , & en avançant sa mort. Il n'y en a pas moins à attaquer la vie de son ame , & sa réputation. Oh ! mes bonnes gens , combien fait-on de fautes sur cet article ! Nous jugeons , nous condamnons le prochain depuis le matin jusqu'au soir : nous publions ses fautes , nous les augmentons. Prenez-y bien garde : on n'entre point dans le Ciel avec la réputation d'autrui.

CHARLOT.

Je pense bien qu'il ne faut rien in-

venter contre le prochain ; mais quand on ne dit que la vérité , est-ce un péché ?

LA BONNE.

Si vous aviez fait des sottises , mon cher Charlot , vous ne seriez pas bien aise qu'on les dît à tout le monde : or il ne faut pas faire aux autres une chose que nous ne voudrions pas qu'on nous fît.

On peut nuire à la réputation du prochain en bien des manières. La première , c'est en disant les fautes qu'il a faites , & qui sont secrettes , que personne ne savoit. C'est un horrible péché , qui peut faire plus de mal que si l'on donnoit un coup de couteau au pauvre coupable.

NANON.

Mais quand ce sont des choses que tout le monde fait , est-ce un péché d'en parler entre soi , pour passer le temps ?

LA BONNE.

Ah , ma chere Nanon ! c'est un vilain passe-temps , que de parler des défauts ou des fautes de son prochain ,

même de ceux qui sont publics. Quand je vois des gens rassemblés, qui ont du plaisir d'en parler, il me semble voir une bande d'infâmes cochons, qui se plaisent à se rouler dans de l'eau bourbeuse, ou à fouiller avec leur nez dans de l'ordure, pour en tirer les choses les plus sales & s'en nourrir. D'ailleurs, ces choses que vous croyez publiques, il y a peut-être des gens qui ne les faisoient pas, & à qui vous les apprenez; ce qui fait tort à ceux dont vous parlez.

A N N E.

J'ai connu une pauvre jeune fille de seize ans, qui fit une faute. Comme elle avoit été très-sage auparavant, personne ne la soupçonnoit. J'étois alors servante chez sa mère, & je voyois la pauvre enfant bien affligée, car elle pleuroit jour & nuit. Je lui dis qu'elle pouvoit me confier son chagrin sans danger, & que je lui rendrois tous les services qui dépendroient de moi. Elle me déclara son secret; & Dieu aidant, je lui donnai les moyens de se débarrasser sans que personne en fût rien, excepté le Curé, & une vilaine femme qui le découvrit je ne sais comment. Quelque temps après, cette méchante

créature ayant pris querelle avec ma Maîtresse, lui reprocha la faute de sa fille ; & cette sottre mere en fit tant de bruit , que toute la ville le fut. Cette mere étoit très - violente ; elle vouloit tuer sa fille , qui fut obligée de se sauver de la maison un pied chaussé & l'autre nud. Elle alla dans une ville , où elle voulut entrer en condition ; mais , comme elle n'avoit point de répondant , elle resta sur le pavé , & enfin elle devint une abandonnée. J'ai toujours pensé que la femme qui avoit publié la faute de cette fille , étoit cause de sa perdition , & qu'elle répondroit de son ame devant Dieu.

LA BONNE.

Vous avez bien pensé , Anne ; & vous verrez au jour du jugement bien des gens damnés pour de pareilles fautes. Combien de filles se seroient repenties de leurs fautes , & en auroient fait pénitence , si l'on ne leur avoit pas ôté le moyen de gagner honnêtement leur vie , en détruisant leur réputation ! Elles sont ensuite tombées dans de grands desordres , parce qu'elles ne savoyent où donner de la tête. Pour éviter un aussi grand péché que celui de cau-

fer la perte d'une ame, ne parlons jamais des fautes du prochain, même de celles qui sont connues; & si quelqu'un vouloit nous en parler, disons-lui honnêtement de parler d'autre chose, parce que nous ne voulons pas offenser Dieu en l'écoutant. Si c'est un grand péché de parler des fautes du prochain en général, c'en est un bien plus grand, si l'on découvre les fautes des personnes consacrées à Dieu, comme celles des Prêtres & des Religieux, ou celles des personnes supérieures. Il y a des gens qui ont toujours à la bouche quelques mauvaises histoires sur eux, vraies ou fausses; peu leur importe. C'est aussi un péché d'habitude dans les domestiques: ils déchirent ceux dont ils mangent le pain; & c'est une chose très-rare de leur en entendre dire du bien.

M A R I E.

Oh! cela m'est arrivé bien des fois. Voyez-vous, Mademoiselle: on n'a que ce seul soulagement, quand on a le cœur bien gros.

L A B O N N E.

Il faut vous en corriger, ma chere amie. Quand vous aurez le cœur bien gros,

gros, vous vous mettez à genoux, pour le décharger devant le bon Dieu.

M A R I O N.

Quand on se confesse, Mademoiselle, il faut bien tout dire à son Confesseur. Je suppose que j'eusse une Maîtresse brutale, (ce qui n'est pas,) qu'elle me maltraitât sans raison: je ne pourrois pas m'empêcher de dire, je hais une telle personne, parce qu'elle est méchante & qu'elle me bat toujours.

L A B O N N E.

Vous vous confesseriez bien mal, si vous le faisiez ainsi: ce seroit dire les péchés de votre Maîtresse, & non pas les vôtres; vous excuser, au lieu de vous accuser. Il faut dire tout simplement: Je m'accuse de haïr une personne; & c'est un péché d'habitude. Son nom & sa colere ne sont pas votre péché; n'y a que votre haine pour elle qui le soit.

Reprenons notre sujet.

Je vous ai dit que publier les fautes de son prochain, & en parler, étoit un grand péché, qu'on appelle médisance: il y en a un autre encore plus

grand ; c'est quand on accuse son prochain d'une faute qu'il n'a pas faite : cela s'appelle une calomnie.

T H É R È S E.

Je suppose, Mademoiselle, qu'on me dise qu'une telle personne a fait une mauvaise action, & que cela ne soit pas vrai : celle qui m'a dit cela a fait une calomnie ; mais moi, qui ne fais pas que cette personne a dit un mensonge, & qui le répète, je n'en fais pas une.

L A B O N N E.

Affurément, ma chere, vous faites plusieurs péchés très-considérables. D'abord, vous écoutez le mal qu'on vous dit de votre prochain ; ce qui est un péché. C'en est un autre de croire ce mal qu'on vous dit. Pour moi, quand je trouve des gens qui disent du mal du prochain, & que je n'ai pas la liberté de les faire taire, je les regarde comme des menteurs, & je ne crois pas un mot de ce qu'ils me disent.

U N E D E V O T E.

Mais, Mademoiselle, il est défendu de juger son prochain ; ainsi vous faites

mal de soupçonner cette personne qui dit du mal d'une autre.

L A B O N N E.

Je vous apprendrai bientôt qu'on peut mal juger du prochain, pourvu qu'on en ait une bonne raison. Je vous prends la main dans ma poche, & je juge que vous voulez me voler : assurément vous me donnez une bonne raison de le croire, en fouillant dans ma poche : on ne met point la main dans la poche des autres pour y mettre de l'argent, mais pour en prendre. De même je suis en droit de juger qu'une personne qui a l'habitude de parler mal du prochain, a le cœur méchant, & qu'elle ne vaut rien. Je pense ensuite que cette personne qui ne vaut rien, peut fort bien avoir inventé ce qu'elle dit : ainsi, loin de condamner ceux qu'elle accuse, je ne puis m'empêcher de l'accuser, ou du moins de la soupçonner elle-même : cela vient dans mon esprit malgré moi. Par conséquent, je n'ai garde de répéter ce qu'elle a dit, puisque je ne le crois pas : je me mettrois en danger de faire une calomnie, soit en accusant une personne d'un mal qu'elle n'a pas fait, soit en augmen-

tant sa faute ; car on ne répète jamais les choses comme elles sont , on augmente toujours.

M A R I O N .

Vous dites qu'on n'entre pas dans le Ciel avec la réputation d'autrui ; & si l'on avoit eu le malheur de parler mal du prochain , on seroit donc damné.

L A B O N N E .

Assurément , si l'on ne réparoit pas sa faute du mieux que l'on pourroit. Je suppose que vous avez inventé une chose contre une personne : vous ne pouvez recevoir l'absolution , qu'à condition d'aller trouver les personnes à qui vous avez tenu ces mauvais discours , pour leur dire que vous avez fait un mensonge , & que la personne que vous avez accusée est innocente.

T H É R È S E .

Oh ! que cela seroit dur , d'aller ainsi se déshonorer soi-même ! Il vaut bien mieux garder sa langue.

L A B O N N E .

Et sur-tout son cœur , ma chere Thérèse ; car c'est presque toujours par haine ou par jalousie qu'on invente des

choses qui peuvent faire perdre la réputation du prochain. Il faudroit encore prier les personnes à qui l'on auroit fait cette calomnie, de ne jamais la répéter ; les prier de se dédire, si elles l'avoient fait ; & si elles ne le vouloient pas, il faudroit les prier de vous nommer ceux à qui elles auroient rapporté cette calomnie, afin d'aller vous accuser vous-même, & justifier la personne accusée.

M A R I O N.

Mais si c'étoit une chose véritable, que j'eusse dit d'une personne, je ne pourrois pas dire que je l'ai inventée.

L A B O N N E.

Non, ma chere, & c'est ce qui doit donner une grande crainte de la médifance. Si j'ai fait une calomnie, je puis la réparer en m'accusant moi-même d'avoir dit une fausseté : mais je n'ai pas la même ressource, si je n'ai fait qu'une médifance. Il faut pourtant faire de son mieux pour réparer le tort qu'on a fait à cette personne : c'est dans ce cas qu'on doit consulter son Confesseur, & suivre son conseil. En général, on peut dire qu'un mauvais

discours contre le prochain, est comme un coup de couteau qu'on lui donne : la plaie qu'on a faite avec ce couteau peut se guérir, si l'on en a bien soin ; mais la place restera cependant marquée ; il y aura toujours une cicatrice, c'est-à-dire, une couture qui ne s'effacera jamais.

M A R I O N.

J'ai connu une servante fort honnête-fille qui étoit extrêmement mal-propre. Un jour que j'étois avec des personnes qui parloient de cette fille, je dis tout ce que je savois de sa malpropreté ; ce qui fut cause qu'une Dame qui l'avoit arrêtée, ne la prit pas ; en sorte que la pauvre fille fut trois mois sur le pavé, & eut bien à souffrir, car elle étoit très-pauvre.

L A B O N N E.

Je vous prie, ma chere Marion, dites-moi comment vous avez dit pour vous confesser de ce péché : je suppose que vous vous en êtes accusée.

M A R I O N.

Oui, Mademoiselle, car je ne l'avois pas fait par malice, & j'en étois bien

fâchée. J'ai dit, je m'accuse d'avoir mal parlé du prochain.

LA BONNE.

Cela ne suffisoit pas, mon enfant, il falloit dire, je m'accuse d'avoir dit les défauts d'une personne, d'avoir été cause qu'elle a manqué une condition, & qu'elle a beaucoup souffert pendant trois mois: il falloit encore, si cela dépendoit de vous, aider cette pauvre fille pendant ce temps; & quand vous aurez gagné de l'argent, il faudra ménager quelque chose pour lui faire un présent selon votre moyen, & selon que vous lui avez fait perdre.

MADAME PERNOT.

Je suppose que je mette ma servante dehors, parce qu'elle est une voleuse, une ivrognesse, ou une mal-honnête fille; & qu'une personne qui veut la prendre vienne me demander en conscience si elle peut compter sur elle; puis-je lui dire ce qui en est, sans pécher?

LA BONNE.

Affurément, ma chere: mais il faut le faire avec tous les ménagements que

la charité demande. Si vous dissimuliez les défauts de cette fille, vous feriez cause de tout le mal qu'elle feroit dans la maison où on la prendroit sur votre parole.

CHARLOT.

Il y a chez notre Maître un apprentif rapporteur ; (vous ne le connoissez pas , ainsi je pense que je puis vous dire cela sans péché :) il examine toute la journée , pour tout raconter au Maître , & il ne dit jamais les choses comme elles sont : il nous dit aussi-tout ce que font les autres , en sorte que cela fait toujours des querelles. Pour me venger , je l'examine aussi , & quand il ne travaille pas , & qu'il fait quelque sottise , j'ai soin d'en avertir le Maître à mon tour , pour le faire gronder.

LA BONNE.

Il n'y a rien de pire qu'un rapporteur , mon enfant , c'est comme une peste. Vous sentez combien cela est vilain : pourquoi donc voulez-vous imiter votre camarade ? Il a tort d'être rapporteur ; & à cause de cela vous voulez avoir tort aussi : vous voyez bien que cela est fou. C'est comme si vous

voiez un homme qui a un œil crevé, & que vous disiez: Cela est bien vilain d'avoir un tel œil; à cause de cela, je veux crever le mien. C'est encore un péché contre le cinquième commandement, de faire des rapports; mais quand cela ne seroit pas un péché, il faudroit s'en corriger; parce qu'un rapporteur est hai de tout le monde. On le fuit, on le déteste: effectivement ces gens-là feroient battre des montagnes. Il faut faire en sorte d'être aveugle, sourd & muet, quand on vit dans une maison; ou si l'on ne peut s'empêcher de voir & d'entendre, il faut au moins ne rien rapporter. Un coup de langue est souvent pire qu'un coup d'épée. Soyons donc bien attentifs sur la nôtre, afin de ne point blesser la charité. Demandons à Dieu tous les matins la grace de ne point faire de fautes sur cet article. Examinons tous les soirs celles que nous avons eu le malheur de faire: réparons-les tout de suite, & ayons soin de nous en confesser, en expliquant bien toutes les circonstances.

N A N O N.

Qu'est-ce que cela veut dire, les cir-

constances dont il faut se confesser? je ne comprends pas ce mot.

LA BONNE.

Je dis par étourderie à une de mes amies, qu'une telle a un défaut : je fais une faute. Je découvre ce défaut , parce que je suis fâchée contre elle , parce que je la hais , parce que je veux la faire mépriser : cette fâcherie, cette haine , cette envie de lui nuire , voilà ce qui s'appelle des circonstances qui rendent le péché plus considérable , & dont par conséquent je dois me confesser. Je dis du mal de cette personne à une autre , qui veut l'épouser , ou la prendre à son service , ou lui faire du bien ; ou bien je la brouille par-là avec ses parents & ses amis : voilà des circonstances dont il faut instruire le Confesseur , parce qu'elles changent la nature du péché , & le rendent plus considérable.

Adieu , mes bonnes gens : dimanche prochain nous parlerons du sixieme commandement.





SEPTIEME JOURNÉE.

LA BONNE,

Les Interlocuteurs précédents.

LA BONNE.

MES bonnes gens, Nanon va nous repeter le fixieme commandement, dont nous devons parler aujourd'hui.

N A N O N.

Luxurieux point ne seras, de corps ni de contentement. Je dis pour celui-ci comme pour l'autre, que je ne l'entends pas du tout.

LA BONNE.

Ce commandement nous défend toutes les choses qui pourroient blesser la modestie, toutes les mauvaises paroles, les mauvaises chansons, les mauvais livres, les mauvais tableaux ou images. Je ne vous en dirai pas grand' chose, car saint Paul veut que les Chrétiens aient une si grande horreur de ce péché, qu'ils craignent même d'en parler.

Seulement , je veux vous apprendre ce qu'il faut faire pour l'éviter. La première chose est la modestie. Elle ordonne aux Chrétiens d'être toujours habillés d'une maniere honnête : aux femmes , d'avoir toujours un mouchoir sur leur cou , & des jupes suffisamment longues.

UNE PAYSANNE.

Cela vous est bien aisé à dire , Mademoiselle : mais quand on va faire les bleds & les foins , on meurt de chaud ; on se mettoit volontiers toute nue.

LA BONNE.

Il fera bien plus chaud en Enfer , ma bonne amie. Si vous êtes obligée d'être moins vêtue en travaillant , au moins faut-il toujours être modestement. Je passois , il y a quelque temps , dans une campagne où l'on faisoit les foins ; je vis une douzaine de filles ou de femmes en chemise , n'ayant qu'une petite jupe de toile si courte , que je fus obligée de détourner les yeux. Je ne comprends pas comment celles qui sont sages peuvent se tenir ainsi devant les hommes : assurément , il faut avoir des jupes plus longues , & n'avoir ja-

mais le cou découvert. Si l'on a chaud, il faut l'offrir à Dieu, & penser à l'Enfer, où iront les personnes immodestes. Il y a encore une chose qui me fait peine à voir ici ; ce sont les nourrices : elles donnent à tetter aux enfants devant tout le monde ; j'en ai vu même qui le faisoient dans l'église, & proche de l'autel : cela m'a paru horrible.

UNE PAYSANNE.

Aimeriez-vous mieux qu'on laissât crier les enfants, sans leur donner à tetter ?

LA BONNE.

Non, ma chere ; mais je voudrois qu'on se retirât à l'écart d'une façon modeste, sans étaler sa gorge devant tout le monde. Un autre défaut encore fort commun à la campagne, c'est de laisser courir les enfants tout nuds en chemise, & quelquefois sans chemise. Une nourrice deshabile un petit garçon devant ses filles, encore jeunes. Tout cela est contre le sixieme commandement. Les corps de ces petits innocents sont les membres de Jesus-Christ : il faut les toucher avec respect, & prendre bien garde de les exposer à la vue. Il faut être scrupuleuse à cet égard,

& fouetter les enfans qui se découvrent.

M E R E - J E A N N E .

Vous devriez donc bien crier contre les garçons qui se baignent tous les soirs , & qui courent nus comme la main des heures entières sur le bord de la riviere ; en sorte qu'on n'oseroit envoyer les filles chercher de l'eau , ni laver un chiffon.

L A B O N N E .

Je ferai plus que crier contre eux , Mere-Jeanne ; car je parlerai pour cela au Seigneur de la paroisse & au Curé : & s'il le faut , je payerai un homme pour se tenir au bord de l'eau avec un grand fouet , pour étriller d'importance ceux qui paroîtront ainsi tout nus. Quand vous seriez seuls , il ne faudroit pas vous tenir ainsi , par respect pour Dieu & pour vos saints Anges-gardiens : & puis , c'est un péché considérable de faire un mauvais regard sur soi , comme sur les autres.

On péche encore contre ce commandement , quand on met coucher dans son lit des enfans , ou qu'on les laisse coucher ensemble ; à plus forte raison , les petits garçons avec les filles : quel-

que petits qu'ils soient, il ne le faut absolument point ; & j'avertis les peres & les meres qui le font , qu'ils ne font point du tout en état de recevoir l'absolution , & qu'on doit la leur refuser, s'ils s'en accusent.

UNE PAYSANNE.

C'est-à-dire , que moi , qui ai sept enfans , il me faudroit sept lits : vous voyez bien que cela est impossible. J'ai bien de la peine à en avoir deux , un pour les garçons , & l'autre pour les filles ; encore ils ne s'y tiennent pas , & je les trouve tous les matins mêlés les uns avec les autres.

LA BONNE.

Il faut les bien fouetter , ma chere ; ou plutôt , il ne faut pas les coucher dans le même endroit. J'aimerois mieux les mettre sous un escalier , ou dans quelque coin semblable , au grenier ; en un mot , il faut absolument les séparer , à quelque prix que ce soit.

On péche contre le sixieme commandement , en disant des paroles malhonnêtes. Les hommes & les garçons doivent avoir une grande attention à cela. Ils sont obligés d'être sages dans

leurs paroles tout aussi-bien que les filles. Il y en a qui sont comme des privés infects & corrompus, qui ne peuvent ouvrir la bouche, qu'il n'en sorte quelque ordure.

UNE FEMME.

Je vous assure, Mademoiselle, que cela me fait souvent bien de la peine, & qu'il me prend une grande envie de leur cracher au nez : mais comment faire ? on ne peut pas leur coudre la bouche ; il faut les entendre malgré qu'on en ait.

LA BONNE.

Voilà encore une de ces choses auxquelles le Seigneur & le Curé mettront bon ordre, j'en suis sûre ; & je fais qu'ils en ont bien envie. Quand il passe un chien enragé dans une paroisse, chacun se hâte de le frapper ; les femmes & les filles, qui n'ont pas la force de se défendre, s'enfuient & emportent les enfants : voilà ce qu'il faut faire par rapport à ces hommes scandaleux ; on ne doit les recevoir en aucun endroit. Quand ils entrent dans une compagnie, il faut que les filles & les femmes en sortent, comme s'ils

y apportent la peste. Mais, au lieu de cela, on rit des sottises qu'ils disent ; & par-là, on les encourage à continuer. Je dis, des mauvaises chansons, comme des mauvaises paroles : pour moi, si j'entendois une fille les chanter, je penserois d'abord que c'est une mal-honnête fille ; je fuirais sa compagnie : & si j'étois homme, j'aimerois mieux épouser une fille qui demanderoit l'aumône, que celle qui seroit libre en paroles, ou qui chanteroit de mauvaises chansons : c'est la marque d'un cœur gâté : elle seroit des sottises aussi volontiers qu'elle en dit.

Il y auroit encore bien des choses à dire sur cet article ; mais ceux qui se sentiront coupables de quelque péché contre ce commandement, doivent s'adresser à leur Confesseur, ou demander conseil en particulier à des personnes sages & prudentes. Tout ce que j'ajouterai, c'est que les filles qui veulent n'avoir jamais rien à dire à confesse sur ce sujet, doivent fuir la compagnie des garçons, les danses, les jeux dans lesquels on prend des familiarités, où l'on donne pour pénitence, par exemple, d'embrasser les hommes. Elles doivent aimer la compagnie de leurs me-

res, ou de quelques femmes d'un certain âge, & se coudre à leurs jupes, pour ainsi dire.

UNE PAYSANNE.

Mais, si l'on fuyoit tant la compagnie des garçons, on ne trouveroit jamais à se marier.

LA BONNE.

C'est un conte, ma très-chère : un honnête garçon veut une honnête fille, qui soit sage & modeste. On s'amuse avec les autres ; mais on les méprise : & un garçon assez lâche pour épouser une fille libre, est indigne d'une femme d'honneur, & mérite d'être montré au doigt.

Parlons à présent du septieme commandement. Répétez-le nous, Nanon.

NANON.

Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras aucunement.

LA BONNE.

Remarquez bien ce dernier mot, mes bonnes gens. Il n'y a aucune maniere licite, telle qu'elle soit, de prendre le bien d'autrui.

MADAME PERNOT.

Eh ! mon Dieu , Mademoiselle , croyez-vous qu'on voulût voler son prochain ? On fait bien que ce seroit mal fait.

LA BONNE.

J'avoue qu'il y a peu de voleurs de grand-chemin : je veux bien croire que tous ceux qui m'écoutent aimeroient mieux mourir que de prendre un écu dans la bourse d'un autre ; & pourtant , je suis persuadée qu'il y en a peu ici qui n'aient à se reprocher bien des fautes contre ce commandement : & c'est sur quoi je veux vous instruire.

Je répète d'abord ce que j'ai déjà dit , qu'un domestique se rend coupable d'une espece de vol , quand il laisse perdre & gâter le bien de son Maître , & quand il ne prend pas ses intérêts & ne ménage pas son bien comme il seroit le sien propre.

Je ne vous dirai pas qu'une servante vole son Maître , quand elle lui fait payer les choses plus cher qu'elle ne les achete ; cela est clair , tout le monde le fait : mais celle qui ne marchandant point , parce qu'elle compte sur un petit présent des Marchandes , vole

aussi. Celle qui fait venir de dehors des femmes pour laver la vaisselle, & qui les récompense en leur donnant pain, vin, viande, sans la permission de ses Maîtres, vole encore. Celle qui, par paresse, abandonne aux Bouchers, Boulangers, la taille où l'on marque le pain & la viande, se rend coupable des vols que ces gens-là peuvent faire. Celle qui, peu contente du pain & du vin destiné à la cuisine, boit & mange le vin & le pain destiné aux Maîtres, vole aussi.

M A R I E.

Dites-moi, je vous prie, Mademoiselle, est-ce une faute de donner aux pauvres une partie de mon dîner, ou de ce qu'on me donne pour moi ?

L A B O N N E.

Oui, ma chere, si vous le faites sans la permission du Maître. Une personne qui travaille doit être nourrie ; & vos Maîtres, par le marché que vous faites avec eux, s'engagent à vous donner tout ce que vous pouvez manger : ce qui est au delà ne vous appartient pas. Je suppose que vous donniez à un pauvre votre viande, vous mangerez da-

vantage de pain ou d'autre chose ; car enfin , il faut que vous soyez nourrie. C'est donc du bien de votre Maître que vous feriez l'aumône ; ce qui n'est pas permis. Un liard donné de votre poche sera plus agréable à Dieu , parce qu'alors c'est de votre bien que vous ferez cette aumône. Si vous avez dévotion de vous priver d'une partie de votre portion , obtenez-en la permission de votre Maîtresse ; alors vous ferez une aumône , un acte d'obéissance , & un acte de justice , en refusant de disposer du bien d'autrui.

Un Marchand se rend coupable de vol , quand il vend à faux poids , à fausse mesure. Vous me direz , mes balances sont justes. Fort bien : mais il y a une façon de les tenir qui les rend inégales ; & c'est un vol que vous faites à celui qui achete.

MADAME PERNOT.

Il y a certaines marchandises , Mademoiselle , que nous sommes obligées de vendre au prix qu'elles nous coûtent ; comme le sel , le tabac : ceux qui achètent en détail veulent avoir bon poids , c'est-à-dire , quelque chose de plus que le poids : nous sommes

donc forcés , pour les contenter & n'y pas perdre , de les tromper. Nous ne leur faisons point de tort , car si l'on pesoit ces choses comme il faut , le poids seroit juste ; ce n'est que le surplus du poids que nous ôtons.

LA BONNE.

Je trouve toujours cette pratique fort mauvaise. D'abord, vous trompez ; & cela est toujours mal. En second lieu , vous prenez l'habitude de mal peser ; & pour un article sur lequel vous ne gagnez rien , il y en a cent sur lesquels vous gagnez , & sur l'achat de la marchandise , & sur le poids , sans compter bien d'autres inventions. Combien y en a-t-il qui mettent de petites pierres dans le sel , pour le rendre plus pesant ! Le tabac , que vous mouillez , ou que vous tenez dans un endroit humide , devient plus pesant. J'en dis tout autant de la cassonnade , & de plusieurs autres denrées , que vous augmentez en y mêlant des drogues. Tout cela est un vol.

MADAME PERNOT.

Pour ce qui est de mêler rien avec la marchandise , on ne le fait jamais chez

nous : mais j'ai toujours cru qu'on ne faisoit pas un grand mal , en prenant un peu sur le poids : c'est si peu de chose pour celui qui achete , pas la centieme partie d'une livre ; & cela est beaucoup pour nous au bout d'une année. Je vous assure que c'est la plus grande partie de notre gain.

LA BONNE.

Et moi , je vous assure que c'est un mauvais gain. Vendez plus cher , si cela est nécessaire ; mais n'altérez point la balance , en la tenant mal. L'envie de gagner , qui est si naturelle , rendroit tous les jours votre main plus inégale.

MADAME PERNOT.

Mais , Mademoiselle , si je vends plus cher que les autres , je perdrai toutes mes pratiques , qui ne comprendront point que je vends à meilleur poids.

LA BONNE.

Je vous demande pardon , ma chere Dame , ils le comprendront bien. Il ne vous est pas défendu de le faire remarquer , & de prier les gens de peser ce qu'ils achètent chez vous , contre

ce qu'ils prennent autre part, pour en voir la différence. Peut-être, dans le commencement, pourrez-vous perdre quelques pratiques; mais dans la suite, cela vous enrichira, en vous donnant la réputation d'une personne qui ne trompe jamais. Or cette réputation fait la fortune du Marchand, je vous en assure: & puis, il vaudroit mieux être ruinée, que de violer les commandements de Dieu & d'aller en Enfer. Vous dites que ce que vous ôtez sur le poids est si peu de chose, que cela ne peut faire tort à celui auquel vous vendez: mais au bout de l'an, si l'on rassembloit toutes ces bagatelles, vous vous trouveriez redevable de plusieurs livres à chaque particulier; & cela fait un bien mal acquis, qu'il faut restituer.

MADAME PERNOT.

Mon Dieu, Mademoiselle, que vous êtes scrupuleuse! savez-vous bien que vous feriez tourner la tête aux gens, avec toutes ces nouvelles méthodes? Je ne fais rien que ce que tous les autres Marchands font: tous ceux qui viennent chez moi sont contents. Vous dites qu'il faudroit restituer; & à qui?
mon

mon Dieu ! connoît-on tous ceux qui achètent ? Vous dites encore que ceux qui diminuent un peu le poids iront en Enfer : je vous assure , sur ce pied - là , qu'il n'y aura pas un seul Marchand qui n'y aille , car il est impossible de faire autrement , si l'on veut gagner quelque bien.

LA BONNE.

En voilà beaucoup , Madame Pernot : il faut vous répondre article par article. Vous dites d'abord que je suis une scrupuleuse , qui rendrois les gens fous avec mes nouvelles méthodes : je vous assure , Madame Pernot , que cette méthode n'est pas nouvelle , & qu'elle ne vient point du tout de moi. C'est Dieu qui l'a donnée ; & comme il est très-juste , elle est bonne. Point de miséricorde sur la justice ; il faut la rendre aux autres , ou renoncer au Ciel. Vous dites que tous les autres font comme vous : j'avoue que c'est le plus grand nombre ; cependant j'en ai connu , moi qui vous parle , qui faisoient autrement. J'ai connu à Londres des gens qui avoient commencé avec rien ; c'étoit sur-tout un nommé Richard. Ce Marchand se mit sur le pied de vendre

au vrai poids, & renonça au tour de main qui rend la balance inégale. Je vous assure qu'il y avoit toujours quatre personnes dans sa boutique, occupées à livrer la marchandise & à recevoir l'argent : je ne vous dis pas, à peser la marchandise ; nenni, ils passoient une partie de la nuit à peser & à faire des paquets, & l'on prenoit tout de leurs mains sans le peser une seconde fois, tant on étoit sûr qu'il n'y manquoit pas la valeur d'un grain de bled ; & ce Richard a laissé une grande fortune à ses enfants. Il gagnoit pourtant la moitié moins que les autres sur ce qu'il vendoit ; mais il vendoit quatre fois plus qu'eux, & par conséquent gagnoit davantage. Vous dites qu'il n'y auroit pas un seul Marchand qui allât au Ciel, si ce que je dis étoit vrai : hélas ! il n'est que trop vrai qu'il n'y en aura pas beaucoup ; & il faut tâcher d'être de ce petit nombre.

MADAME PERNOT.

Comme je ne savois point du tout qu'il y eût du mal à faire comme tous les autres Marchands, est-ce un péché de l'avoir fait ? Suis-je obligée de m'en confesser ? Et s'il faut faire des restitu-

tions , comment m'y prendrai-je , puisque je ne connois pas ceux auxquels j'ai fait tort ? D'ailleurs , si cela dérangeoit trop ma fortune , serois-je obligée de le faire ? Et puis , mon mari se moquera peut-être de moi , quand je lui dirai cela.

LA BONNE.

Il faut répondre à vos questions l'une après l'autre. Ce n'est point une excuse aux yeux de Dieu , d'avoir manqué à observer sa loi par ignorance , parce que vous deviez vous en instruire. Il y a plus , Madame Pernot : quand vous envoyez à la boucherie , seriez-vous bien aise qu'on vous trompât sur le poids , & qu'il manquât un demi-quart d'once sur votre viande ?

MADAME PERNOT.

Je mentirois , si je vous disois que j'en fusse bien aise : mais cela ne me sert de rien d'en être fâchée , il n'en est ni plus ni moins , & jamais le poids n'est assez fort , quand même je fais peser ma viande devant mes yeux ; il manque toujours quelque chose , quand je la pese à la maison.

LA BONNE.

Voilà ce qui vous condamne, ma chere Dame : vous êtes fâchée de ce que fait le Boucher, vous pensez que c'est une injustice : ainsi vous saviez bien que c'étoit mal fait de peser à votre profit. Vous me demandez comment vous pouvez restituer. Dans les maisons que vous fournissez annuellement, cela n'est pas difficile ; il est aisé de compter combien vous leur êtes redevable. Par rapport à ceux qui ne prennent qu'en passant, vous devez compter à peu près ce que vous avez vendu chaque année, & en distraire le profit injuste que vous avez fait, pour le donner aux pauvres du bourg & des villages qui ont coutume de se fournir chez vous. Si vous avez peu pris, vous rendrez peu : que si cela se monte à une somme considérable, vous comprendrez encore mieux la nécessité de la restitution, & vous ne traiterez plus de bagatelle le tort que vous avez fait au prochain. Que si, de rendre tout d'un coup une bien grosse somme, cela vous dérangeoit absolument, vous consulteriez votre Confesseur, qui pourra partager cette restitution en diffé-

rents temps. Enfin, vous me dites que vous n'êtes pas la maîtresse, & que peut-être votre mari ne voudra point entendre parler de cette restitution. J'ai meilleure opinion d'un Chrétien : cependant, comme il faut mettre les choses au pire, je vous conseillerois, pour décharger votre conscience, de vous épargner sur vos plaisirs, sur vos habits, en un mot, sur tout, pour vous acquitter de ce que vous devez, & de prendre une ferme résolution de ne jamais retomber dans cette faute, quand même votre mari voudroit vous forcer à le faire ; car vous devez plutôt obéir aux commandements de Dieu, qu'à lui.

LE TISSERAND.

Ce qui me console, c'est que je ne suis pas dans une profession où l'on puisse voler : on pese le fil quand on nous le donne, & nous rendons la toile au même poids. Vous voyez bien, Mademoiselle, qu'il faut aller bien droit pour que cela soit juste.

LA BONNE.

Non, mon ami, je ne vois point du tout cela. Je vois dans Madame Pernon

une personne qui a été entraînée par le mauvais exemple, par le manque d'attention. Si elle y avoit pensé, elle n'auroit eu garde de le faire : aussi-tôt qu'on lui fait connoître qu'elle a péché contre un des commandemens de Dieu, elle se détermine à se corriger ; & elle est si fâchée d'avoir mal fait, qu'elle l'avoue tout haut, & qu'elle veut réparer le tort qu'elle a fait au prochain. Je répondrois bien pour elle qu'elle ne commettra jamais une pareille faute. Au contraire, je vois en vous un homme de mauvaise-foi, qui cherche à nous faire croire, non-seulement qu'il n'a jamais volé de fil, ce qui seroit possible ; mais même qu'il ne pourroit pas le faire quand il en auroit la volonté ; comme si nous ne connoissions pas toutes les ruses des Tisserands, & combien il y en a de fripons ! Fi, cela est vilain de chercher à me tromper, parce que vous croyez que je ne puis pas connoître ces ruses. Je vous assure, mon ami, que vous ne feriez pas ma toile, si j'en avois à faire.

LE TISSERAND.

A vous entendre, Mademoiselle, on me prendroit pour un voleur ; cepen-

dant personne ne s'est jamais plaint de moi, ni de mon ouvrage.

LA BONNE.

Comme vous venez de mentir en voulant me faire croire qu'on ne peut pas voler dans votre métier, il m'est très-permis de juger que vous pourriez bien mentir encore, en me disant que personne ne s'est jamais plaint de vous. Et moi, je vous assure que tout Tisserand qui ne rend que le même poids en toile qu'on lui a donné en fil, ne travaille pas fidèlement. N'employez-vous pas de la colle pour faire cette toile, & n'avez-vous pas coutume d'en mettre beaucoup plus qu'il ne faut, afin de la rendre plus pesante?

LE TISSERAND.

Eh! mais c'est la coutume, on le fait bien, & personne ne s'en fâche. Ne vient-on pas voir ourdir sa toile? on voit bien combien nous mettons de pelotons pour faire la chaîne. Avez-vous quelque chose à dire à cela, Mademoiselle?

LA BONNE.

Comme si l'on ignoroit qu'après

avoir ourdi la toile , vous savez fort bien en retirer un bon nombre de pelotons. J'ai connu une Dame, qui compra ses pelotons quand ils furent sur le métier , & qui écrivit sur ses tablettes le nombre qui en étoit entré dans la chaîne ; lorsqu'on lui rapporta sa toile , elle eut la patience de compter les fils qui étoient à cette chaîne ; & comme elle vit qu'on en avoit retiré un bon nombre , elle parla si haut au Tisserand , & le menaça si bien , qu'il lui restitua quatre livres & demie de fil qu'il lui avoit volé. Je vous en avertis , mon ami , tous ceux de votre profession n'entreront pas dans le Ciel avec le fil qu'ils auront dérobé : il faut le rendre , ou aller en Enfer ; il n'y a point de pardon sans restitution. Ceux aussi qui changent de bel & bon fil qu'on leur donne , pour en mettre de plus commun , sont des voleurs , tout comme ceux qui prennent du fil ; & sont aussi obligés de dédommager ceux auxquels ils ont fait tort ; & il n'y a aucun Confesseur , qui puisse donner l'absolution , si l'on n'est résolu de restituer & de se corriger.

U N E F E M M E.

Mais une personne qui , n'ayant ab-

solument rien du tout, ne pourroit restituer, seroit donc damnée ?

LA BONNE.

Le bon Dieu ne demande pas l'impossible. Il faut dire bien en conscience sa situation à son Confesseur, & se conduire par ses conseils. Il y auroit un moyen bien court, mais qui coûteroit beaucoup à l'orgueil : ce seroit d'aller trouver les gens auxquels on a fait du tort, & de les prier de vous donner par charité les choses que vous leur avez prises, en leur faisant voir que vous êtes trop pauvre pour restituer. Mais souvenez-vous que si par la suite vous gagniez du bien, l'obligation de rendre, reviendroit ; car ce n'étoit que parce que vous étiez pauvre, qu'on vous avoit donné ce que vous aviez volé.

UNE FILLE.

Et si les gens à qui on reporteroit cet argent ne vouloient pas le reprendre, seroit-il alors à nous ?

LA BONNE.

Sans contredit : il n'y a rien de plus à nous que ce qu'on nous donne,

82. LE MAGASIN

pourvu qu'on n'ait pas menti en se faisant plus pauvre que l'on est.

N A N O N.

Je pense une chose, Mademoiselle, c'est que c'est une très-grande sottise de voler ; on n'y gagne rien, puisqu'il faut rendre les choses ou aller en Enfer.

L A B O N N E.

Si l'on y pensoit bien, ma chere, on ne seroit jamais tenté de faire tort à son prochain ; c'est une vraie bêtise.

U N. H O M M E.

Et moi, je pense qu'un Tisserand qui avoueroit qu'il a volé une fois, mourroit de faim : personne ne voudroit plus lui donner d'ouvrage.

L A B O N N E.

Tout au contraire, mon ami : je vous répète que quand on a le courage d'avouer ces sortes de fautes, & de restituer, c'est signe qu'on est bien résolu à ne les plus commettre, & l'on se fieroit avec raison à un tel homme.

L E M E U N I E R.

Pardi, Mademoiselle, vous savez

toutes les rubriques , comme si vous aviez été élevée chez les gens : n'avez-vous rien à dire des Meûniers ?

LA BONNE.

Certainement, mon ami : je dirai aux Meûniers, que souvent ils ont deux poids, un qui est faux, avec lequel ils viennent chercher le bled ; & un autre qui est juste avec lequel ils pésent la farine, quand ils la rapportent. Je leur dirai encore que quand ils nettoient le moulin, & qu'on est assez simple pour se fier à eux, ils le garnissent bien de son, & qu'ils ont soin de prendre la même quantité de farine. Rien de plus obligeant que les Meûniers pour les servantes qui vont au moulin. Vous êtes bien fatiguée, vous devriez aller boire un coup avec notre femme : nous avons de bon lait ; voudriez-vous en boire une écuellée, ou avaler un œuf tout chaud ? Si la pauvre fille a la simplicité d'accepter l'invitation, on fait de la belle besogne pendant son absence ; le son que l'on met à la place de la farine paye bien le Meûnier de son lait & de ses œufs. Est-ce moi qui invente cela, mon compere ? ou bien faites-vous de ces tours, & bien d'au-

tres qu'il seroit trop long de détailler.

L E M E U N I E R.

En voilà bien assez. Mais , Mademoiselle , mettez-vous à notre place : on nous loue un moulin cinq à six cents livres ; il faut retirer cet argent , & puis faire vivre une femme & des enfants : ce qu'on nous donne pour moudre ne suffiroit pas. Je suppose qu'un Meûnier ne volât jamais de farine , & qu'au lieu de cela , il voulût se faire payer plus cher , personne ne viendroit à son moulin.

L A B O N N E.

Je sens la vérité de ce que vous me dites , mon ami. Il est vrai qu'on vous loue le moulin trop cher , & qu'on ne vous paye pas assez. A ce mal je ne connois pas d'autre remede que ce que je vais vous dire. Il est certain que nous ne sommes sur la terre que bien peu de temps. Demandez à un homme qui meurt à quatre-vingts ans ce qu'il pense de sa longue vie : il vous répondra que cela a passé comme un jour. Il est encore certain qu'après cette vie il y en aura une autre qui sera éternelle , c'est-à-dire , qu'elle ne finira jamais. Une

autre chose qui est très-sûre, c'est que cette vie qui ne finira jamais, sera très-heureuse, ou infiniment misérable, selon que nous aurons bien ou mal vécu. Quand on pense à ces trois grandes vérités, & qu'on n'est pas devenu fou, il est tout naturel d'avoir une autre pensée, & la voici. Il n'importe guere d'être heureux, riche, à son aise, ou pauvre & misérable pendant le peu de temps que nous avons à demeurer sur la terre : mais que seroit-ce d'être malheureux pour toujours ! Je dois donc tout faire pour éviter cet horrible malheur, en servant fidèlement ceux qui m'apportent leur bled. Je resterai très-pauvre, moi & mes enfants : mais je gagnerai le Ciel. En volant quelques livres de farine par-ci par-là, je vivrai un peu plus à mon aise, & je laisserai quelque sous à mes enfants : mais cet argent ne me fera pas mourir un jour plus tard, & je n'emporterai pas la moindre chose. Oh ! que ce seroit une grande folie de m'exposer à être damné, pour laisser quelques écus de plus !

LE MEUNIER :

Savez-vous ce que l'on feroit si l'on

pensoit bien à cela ? On laisseroit le moulin ; car il ne donneroit pas assez pour payer le Maître : & cela est si vrai que je vais dire tout de suite à M. le Marquis , de chercher un autre Meûnier : je travaillerai à la terre , ou je demanderai l'aumône avec les enfants , plutôt que de m'exposer à être damné.

LA BONNE.

Vous avez bien raison , mon ami , & je suis très-édifiée de la bonne résolution que vous prenez : mais il y a un autre moyen que je vais vous donner. Priez M. le Curé de dire au prône que vous demandez pardon à la paroisse de vous être payé sur la farine du peu qu'on vous donnoit pour moudre le bled. Avertissez que vous exigerez quelque chose de plus pour moudre ; mais que vous promettez devant Dieu , de ne jamais prendre une once de farine. Après cela , mettez votre confiance en Dieu , qui nourrit les petits oiseaux , & qui a promis d'avoir soin de ceux qui veulent tout sacrifier pour observer ses commandements : & vous verrez qu'il bénira tellement votre travail , qu'il suffira pour faire vivre & élever votre famille ; ou s'il est néces-

faire pour votre salut que vous soyez pauvre, il vous donnera tant de joie & de consolation dans la pratique de votre devoir, que vous serez plus heureux que vous ne l'êtes aujourd'hui.

LE FERMIER.

Écoutez, notre Meûnier : si vous n'êtes point un menteur, je donnerai l'exemple de vous payer davantage, j'y gagnerai encore.

LE MEUNIER.

Quand vous me donneriez le double de ce que vous payez aujourd'hui, vous y gagneriez & j'y perdrais ; mais je ne vous en demande pas tant : je prierai Mademoiselle de faire un petit compte de ce que je dois prendre pour vivre ; & vous connoîtrez à votre farine que je ne vous trompe point. Pour mes enfants, il est vrai qu'ils ne trouveront rien, quand je serai mort ; mais en récompense j'irai dans le Ciel, où je prierai Dieu pour eux ; cela vaudra mieux qu'une trentaine d'écus qu'ils auroient peut-être eus chacun.

UNE VIEILLE FERMIERE NOMMÉE
ARMELE.

Et le bon Dieu en aura soin, mon

ami. Notre garçon aime votre fille aînée depuis long-temps, & son pere & moi ne voulions pas qu'il la prît, à cause qu'elle n'a rien: tenez, tout d'un coup j'ai senti quelque chose qui me disoit au cœur: Prends la fille de cet homme, qui aime mieux être pauvre que d'offenser Dieu; le Seigneur bénira cette fille à cause de son pere.

LA BONNE.

Très-assurément, ma bonne mere; se fera une famille de bénédiction. On dit ordinairement que ce qui vient par la flûte s'en retourne pas le tambour; c'est-à-dire, que le bien mal acquis ne profite pas. J'ai connu bien des gens, qui avoient gagné beaucoup de bien, en volant dans le commerce ou autrement: je ne fais comment tout cela a tourné: mais leurs petits-enfants demandoient l'aumône; tout ce bien s'étoit fondu, sans savoir comment.

LE FERMIER.

Mais on dit aussi que les enfants d'un pere qui s'est damné en volant, sont heureux: j'en connois qui sont bien riches.

LA BONNE.

Donnez-vous patience jufqu'au bout; cela n'ira pas loin, à moins que les enfans de ce malheureux pere ne ref-tituent ce bien mal acquis. S. Jean l'Aumônier vit un jour un Marchand, qui étoit prefque ruiné, parce qu'un vaiffeau qui portoit fes marchandifes avoit péri. Il lui donna une bonne fom-me pour acheter d'autres marchandifes: & quelque temps après, comme le Saint prioit Dieu de bénir ce Marchand, il entendit une voix qui lui dit que fon vaiffeau périroit encore, parce qu'il avoit une terre qu'il avoit gagnée par un procès injufte, quoiqu'il fût fort bien qu'elle ne lui appartenoit pas. Le Marchand vint le trouver enfuite tout défefpéré, & lui dit qu'il avoit encore perdu fes marchandifes. Le Saint lui en dit la raifon. Le Marchand reftitua la terre à celui auquel elle appartenoit, malgré les cris de fa famille, qui di-foit qu'il ôtoit le pain à fes enfans: & depuis ce temps cet homme réuffit fi bien dans toutes fes entreprises, qu'il devint plus riche qu'il ne l'étoit aupa-ravant.

LE MEUNIER.

Donnez-moi permission d'embrasser la bonne mere Armelle , pour la grace qu'elle fait à ma fille. Tenez , Mademoiselle , je vais vous dire la vérité toute pure , comme si j'étois prêt à mourir ; c'est que cette fille n'a jamais voulu m'aider à prendre de la farine ; elle me disoit toujours : Mon pere , cela n'est pas bien , c'est offenser Dieu. Je me moquois d'elle : mais je vois bien à présent qu'elle avoit raison : le bon Dieu la récompense , & moi aussi ; car je ne pése pas une plume depuis que j'ai pris la résolution d'agir fidèlement.

LA BONNE.

C'est que Dieu est un bon Maître : on ne perd rien à le servir ; & il récompense , dès ce monde fort souvent , l'obéissance à ses commandemens , comme il punit aussi ceux qui lui disobéissent. Il fait grêler sur leur bled , couler leur vigne , tourner leur vin : il leur envoie des maladies , des afflictions ; leurs bestiaux deviennent malades : & s'ils ne profitent pas de ces afflictions pour se corriger , souvent ils meurent jeunes & vont en Enfer. Con-

tinuons à nous instruire pour apprendre à éviter ce terrible malheur.

Les Tailleurs & les Couturieres péchent contre le septieme commandement de Dieu, lorsqu'ils prennent plus d'étoffe qu'il n'en faut pour faire les habits ; qu'ils gardent les morceaux de reste, qu'ils comptent ce qu'ils fournissent plus qu'il ne coûte, ou qu'ils font payer pour dix sous de fourniture, quand ils n'en ont employé que neuf.

UNE COUTURIERE.

Je suppose, Mademoiselle, que la toile se vend vingt sous dans la boutique du Marchand : j'en achete une piece entiere chez ceux qui la fabriquent, ou par une autre occasion, & elle ne me coûte que dix-huit sous ; ou bien le Marchand la donne à un sou de moins, parce que je lui prends beaucoup, & qu'il veut avoir ma pratique : est-ce voler que de gagner ce sou sur la toile ?

LA BONNE.

Non, ma chere, si vous la donnez au prix qu'on la vend en détail dans la boutique. Mais il faut prendre garde à une chose : c'est que pour l'avoir à

meilleur marché, vous prenez une toile d'une qualité un peu plus grossière, & qui durera moins. En ce cas, vous n'agiriez pas fidèlement ; car quand on vous prie d'acheter cette toile, c'est à condition que vous prendrez la meilleure pour le prix. En un mot, mes bonnes gens, vous péchez contre le septieme commandement de Dieu, quand vous faites aux autres un tort que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Voilà la regle générale pour connoître si l'on agit mal. Il faut d'abord se demander à soi-même : Si j'étois à la place de ces personnes, est-ce que je serois bien aise qu'elles me fissent ce que je leur fais ? Si votre cœur vous répond, Non ; dites aussi-tôt, Je ne dois donc pas le faire.

LE COLLECTEUR.

Mais quand il est question de lever la taille, je serois bien aise qu'on me fît payer moins que les autres : cependant, à cette heure que je suis Collecteur, il faut bien trouver la somme fixée pour la paroisse, ou payer de ma poche.

LA BONNE.

Vous avez tort, mon ami, quand

vous souhaitez qu'on ne vous mette pas à une taxe convenable pour la taille : il faut la payer selon votre bien , & coter les autres à proportion de ce qu'ils ont. Faites bien attention à ce que je vous dis : c'est une année bien dangereuse pour le salut , que celle où l'on est Collecteur. On veut ménager ses parents , ses amis , son compere : on veut se venger de celui qui nous a fait un chagrin , une injustice ; & pour cela , on la fait soi-même , cette injustice. L'année où l'on est Collecteur , il faut n'avoir ni parents , ni amis , ni ennemis.

UN LOURDAUD.

Est-ce qu'on peut les envoyer hors de la paroisse l'année où l'on est Collecteur ?

LA BONNE.

Ce n'est pas cela que je veux dire ; mon ami ; mais que quand on les met à la taille , il faut oublier que nous avons des parents , pour les taxer selon Dieu & leur bien. Il y a des gens qui , parce qu'ils ont eu une querelle avec un voisin , trouvent le moyen de le coter à la taille beaucoup au dessus de ce qu'il doit payer : assurément ces

gens-là sont des voleurs ; & ils doivent restituer ce qu'ils ont fait payer de trop ; il y en a d'autres qui ménagent les riches , sur-tout ceux qui doivent être Collecteurs à leur tour , afin d'en être aussi ménagés ; de sorte que le plus pauvre est abymé , & paye beaucoup plus qu'il ne doit & qu'il ne peut. Tout cela est voler , comme si l'on prenoit cet argent dans la poche de ce pauvre ; & il n'y a point de Paradis pour ceux qui meurent sans avoir fait tout ce qui étoit en leur pouvoir pour restituer.

M A R I E.

J'ai été dans une maison où nous étions trois domestiques : il y eut un couvert d'argent qui fut volé , & nous en achetâmes un autre , afin que le Maître ne s'en apperçût pas ; mais ce couvert que nous mîmes à la place de celui qui étoit perdu , pesoit un écu de six livres moins que l'autre.

L A B O N N E.

C'est-à-dire , ma chere Marie , que vous avez fait tort de six livres à votre Maître , & qu'il faut les lui rendre.

M A R I E.

De tout mon cœur, Mademoiselle, je lui rendrai quarante sous pour ma part ; car nous étions trois, & c'est à eux de payer leur part.

L A B O N N E.

S'ils veulent bien la payer, cela sera juste ; mais s'ils refusoient de donner chacun leurs quarante sous, vous seriez obligée de payer pour tous les trois.

M A R I E.

Vous n'y pensez pas, Mademoiselle : est-ce que je suis obligée de payer pour les autres ?

L A B O N N E.

Oui, ma chere. Vous n'êtes pas capable de voler, ma bonne amie : mais supposons pour un moment que vous avez fait tort à votre Maître d'une vingtaine de louis, & que vous soyez dix personnes qui avez fait ce vol, vous auriez chacun deux louis pour votre part. Ensuite vous avez regret de ce vol ; & vous allez dire à ceux qui ont volé avec vous : Je ne veux pas aller en Enfer, & nous y irons tous, si nous

ne rendons pas ces vingt louis. Vos compagnons de vol se moquent de vous, & ne veulent pas rendre : alors vous êtes obligée de restituer la somme toute entière ; & il en est ainsi dans tous les vols. Quand vous n'auriez eu que dix sous pour votre part, il faudroit restituer toute la somme, si cela étoit en votre pouvoir : point d'absolution, point de pardon, point de Paradis sans cela.

N A N. O N.

Étant jeune, j'allai avec mes compagnes abattre des noix : je n'en mangeai pas une douzaine ; on en laissa à terre plus qu'on n'en prit : faut-il aussi que je paye toutes ces noix ? Je n'aurois pas assez pour cela ; car on ne me reste de mes gages que trente sous.

L A B O N N E.

Il est certain que vous devez payer toutes ces noix, si vos compagnes ne veulent pas le faire avec vous. Cette loi vous paroît sans doute bien rigoureuse ; mais, mes bonnes gens, ce n'est pas moi qui l'ai faite, c'est le bon Dieu.

L E T I S S E R A N D.

Non, je ne puis croire que Dieu ait
donné

donné une loi si rude , vous voulez nous en faire accroire , Mademoiselle.

UN GROS FERMIER.

Mademoiselle Bonne s'entend avec les Prêtres : ils aiment beaucoup les restitutions ; car on leur donne l'argent, & je suis sûr qu'ils le gardent.

MADAME PERNOT.

Oh ! cela ne peut pas être : on m'a fait dans ma vie deux restitutions , & c'étoit deux différens Prêtres : ils m'ont fait donner quittance des deux sommes.

LA BONNE.

Tous les Prêtres qui savent ce qu'ils doivent à leur sainte profession , feront toujours de même : ils prendront une quittance des personnes auxquelles ils feront une restitution , pour la rendre à celui qui leur aura remis l'argent , quand bien même il ne l'exigeroit pas. Mais je m'apperçois qu'il y a ici des gens qui n'ont guere de religion , & qui tâchent de la détruire chez les autres : hommes scandaleux , qui , dans une paroisse , font plus de mal que la

peste , & qui semblent être aux gages du Diable pour être ses Prédicateurs.

LE FERMIER.

C'est sans doute pour moi que vous dites cela : mais je m'en moque & de vous aussi. Vous devriez monter dans la chaire du Curé ; vous prêchez si bien ! Mais j'ai oui dire qu'on devoit se méfier des femmes qui font les savantes , & qui souvent sont pires que les autres.

LA BONNE.

Mon ami , j'avoue naturellement que je suis la pire de toute la compagnie , sans vous en excepter. Je suis pécheresse ; j'ai bien abusé des graces de Dieu ; & quand vous me mépriserez quatre fois davantage , je ne vous en ferois pas mauvais gré. Dites donc du mal de moi tant que vous voudrez : moquez - vous en : vous pourriez me battre que je ne me fâcherois pas , & que je ne vous en aimerois pas moins , avec la grace de Dieu s'entend : mais respectez sa parole & sa loi , quoi- qu'elle vous soit annoncée par une personne qui ne vaut guere. Revenons à ce que je disois. Toutes les fois qu'on a

participé à un vol , on est obligé de restituer , non - seulement ce que l'on a eu pour sa part , mais encore la part des autres. Vous voyez qu'il est bien important de fuir la mauvaise compagnie ; car on s'expose à se rendre coupable de toutes les friponneries des méchants , pour peu qu'on leur aide ; & il faut rendre beaucoup plus que l'on n'a gagné & reçu. Il en est de cela comme des sociétés ; si deux Marchands s'associent , & qu'il y en ait un qui fasse des dettes , on s'en prend à son camarade tout comme à lui : & si celui qui a dépensé l'argent n'a point de bien , on saisit les terres de l'autre. Continuons.

Ceux qui portent au marché de vieilles bêtes engraiſſées , & qui les vendent comme jeunes , sont obligés à restitution , de même que ceux qui vendent des œufs gâtés , du lait écrémé & qui tourne : outre le vol dont ils se rendent coupables , ils sont encore responsables devant Dieu des péchés d'impatience des personnes qu'ils ont trompées. Ceux qui avant de vendre leur toile , la tirent plusieurs jours auparavant , pour l'allonger , qui la mesurent du côté que la lisière est plus

lâche ; en un mot , tous ceux qui , de quelque façon que ce soit , s'emparent du bien d'autrui , sont coupables & doivent restituer.

MADAME PERNOT,

Il faut que je vous dise une chose , Mademoiselle. Quand vous m'avez parlé des fautes que je faisois dans mon commerce pour gagner davantage , j'ai trouvé que cette loi étoit bien dure : au lieu que je la trouve très-douce , quand vous recommandez à ma servante de prendre soin que rien ne se perde dans mon ménage , & de me servir fidèlement ; quand vous recommandez au Meûnier & au Tisserand , de ne me prendre ni fil ni farine. Si l'on observoit bien ce commandement , moi toute la première , on seroit trop heureux en ce monde , on n'auroit point à se défier les uns des autres.

LA BONNE,

Vous avez bien raison , Madame Pernot : la terre deviendroit un Paradis.

Adieu , mes bonnes gens. Dimanche prochain , nous parlerons du huitième commandement de Dieu : on le viole bien souvent.

 Conversation particuliere.

LA BONNE, NANON.

NANON.

JE vous demande pardon, Mademoiselle, de la liberté que je prends de venir vous demander un conseil : mais je suis si heureuse depuis que j'ai observé tout ce que vous m'avez dit, que je ne voudrois rien faire sans votre avis. Il se présente plusieurs personnes qui veulent m'épouser, & je suis fort embarrassée pour choisir : je voudrois bien que vous me donnassiez conseil sur le choix que j'ai à faire parmi ces différents partis.

LA BONNE.

De tout mon cœur, ma chere Nanon : mais il faut commencer par demander conseil au bon Dieu, en le priant de vous faire choisir celui qui sera le plus honnête homme, & avec lequel vous pourrez gagner le Ciel plus sûrement. On demande conseil au bon Dieu, en priant beaucoup.

N A N O N.

Oh ! je l'ai déjà bien fait , Mademoiselle ; & je pense que c'est lui qui m'a donné la pensée de venir vous parler : je ne l'aurois pas osé sans cela , je vous assure.

L A B O N N E.

Il ne faut pas avoir peur de moi , ma bonne enfant : car je vous aime beaucoup , & je serai toujours charmée de vous rendre service. Parlez-moi donc à cœur ouvert. Parmi tous ces amoureux , n'y en a-t-il point un que vous aimez plus que les autres ?

N A N O N.

Oui , Mademoiselle : il y en avoit un que j'aimois , & que j'aurois choisi par préférence aux autres avant de venir ici les dimanches ; mais à cette heure , je crois qu'il ne me convient pas. Ce n'est pas à cause qu'il est aussi pauvre que moi ; mais parce qu'il se moque des instructions que vous avez la bonté de nous donner. Tenez , c'est Pierre , le valet de Maître Nicolas : il n'a pas du tout la crainte de Dieu.

L A B O N N E.

Si vous êtes sûre de cela , ma chere ,

il vaudra mieux rester fille toute votre vie, que de vous marier avec un garçon de cette espece. On est toujours malheureuse avec un homme qui ne craint point Dieu. Mais, dites-moi, comment n'aviez-vous pas remarqué cela auparavant? Y a-t-il long-temps que vous l'aimez?

N A N O N.

J'étois toute petite, qu'il me cherchoit des nids d'oiseaux, m'alloit cueillir des noisettes, & me donnoit un ruban le jour de la fête de la paroisse; d'ailleurs, il me paroissoit bon garçon, si ce n'est qu'il aimoit un peu à boire, & qu'il s'enivroit quelquefois. Je ne voyois pas qu'il ne servoit pas Dieu; car, quand on est jeune, on ne pense pas à cela: & puis, je ne le servois pas non plus. Mais, depuis un mois, j'ai été à confesse, & je me suis accusée du mieux que j'ai pu de tous les péchés que j'ai faits depuis que j'ai de la connoissance. Comme cela m'a rendu très-contente, j'ai dit à Pierre qu'il falloit qu'il en fit autant: mais il s'est bien moqué de moi. Il me boude, parce que je ne veux plus lui parler

dans l'église; & j'ai remarqué qu'il n'y prie jamais le bon Dieu.

LA BONNE.

Cela ne me paroît pas un bon parti pour vous, mon enfant; & à tout ce que vous venez de dire, il faut ajouter qu'il n'a pas un sou. On pourroit passer par dessus cela, s'il avoit de la religion, car Dieu vous béniroit: mais puisqu'il n'en a pas, ce seroit vous mettre la corde au cou pour quelqu'un qui n'en vaut pas la peine. Vous êtes encore bien jeune, ma chere Nanon: à moins que vous ne trouviez mieux, il ne faut pas vous presser de vous marier. Qui sont les autres qui songent à vous?

NANON.

Il y a le fils du gros Thomas, qui est bien riche: mais son pere a dit qu'il lui tordroit le cou, plutôt que de consentir qu'il épousât une pauvre vachere comme moi. Ce garçon en a pleuré; & il m'a dit qu'il n'auroit jamais d'autre femme, pourvu que je voulusse attendre que son pere fût mort.

LA BONNE.

Je n'aime pas ce garçon-là, ma che-

re : il fonhaiteroit la mort de fon pere pour vous époufer. Or un mauvais fils ne peut pas être un bon mari.

N A N O N.

Ma Marraine dit qu'il faut prendre patience, qu'on lui fera parler par le Seigneur, dont il est Fermier, & qu'il n'oseroit le refuser.

L A B O N N E.

C'est-à-dire, que votre Marraine veut lui arracher son consentement malgré lui. Je ne puis trouver cela bien, ma chere. Si vous aviez élevé un garçon avec beaucoup de peine, & puis qu'il vous forçât à lui donner une femme qui ne vous plairoit pas, cela ne vous feroit pas plaisir : or, il ne faut pas faire aux autres une chose que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Mais il me semble que vous aimez ce garçon.

N A N O N.

Non, Mademoiselle ; s'il n'étoit pas riche, je ne m'en soucierois pas du tout : mais il me donneroit une croix d'or, de jolies robes ; on me regarderoit dans la paroisse, & chacun me feroit la ré :

vérence. Je vous dirai tout bonnement que cela me feroit plaisir.

L A B O N N E .

Oui : mais son pere vous haïroit ; tous les parents diroient , Nous avons bien affaire qu'il épousât une fille qui n'avoit pas de chemise. Les autres gens du village diroient aussi : Voyez comme elle est fiere avec sa croix d'or , elle qui n'a jamais porté que des sabots. D'un autre côté , votre mari se dégoûteroit de vous : il vous reprocheroit que vous ne lui avez rien apporté. Vous voyez bien que vous ne seriez pas heureuse. Epousez plutôt un homme de votre sorte , ma chere enfant , qui ait de la religion , qui ne soit ni débauché ni ivrogne. Il ne faut jamais entrer dans une famille qui ne vous reçoit pas de bon cœur , sur-tout malgré un pere. Avez-vous encore un autre prétendant ?

N A N O N .

Il y a encore le Cordonnier du bourg , qui est à son aise : mais il est bien vieux pour moi ; il a plus de quarante ans. C'est un veuf , qui aimoit bien sa défunte femme. Tout le monde en dit du

bien ; mais je pense qu'il seroit bien mon pere : je n'aime pas les vieilles gens.

LA BONNE.

Un homme n'est pas vieux à quarante ans , ma chere. Quand on se marie , il faut penser qu'on l'est pour toujours. Vous pourriez prendre un brutal , un ivrogne , qui vous battrait comme un chien , qui peut-être aimeroit à jouer. Si l'homme dont vous me parlez n'a aucun de ces défauts , il ne les aura jamais ; car on ne change point à quarante ans. Vous vivriez avec lui doucement & en paix , comme la défunte. Or on dit : Où est la paix , Dieu y est. Croyez-moi , Nanon , ne rebutez point cet homme : demandez - lui quelques jours pour penser à cela , & employez - les à demander à Dieu qu'il vous fasse connoître sa sainte volonté. Vous me direz dimanche ce que vous en pensez. Mais une honnête fille n'écoute point plusieurs hommes à la fois. Vous ne voulez point épouser Pierre , & vous avez raison : vous seriez malheureuse , j'en suis sûre , avec un homme qui n'a pas la crainte de Dieu. Vous ne devez pas penser non plus au fils du gros Thomas ; car ce seroit très - mal fait de

l'épouser à contre-cœur de son pere : vous seriez cause qu'il feroit l'action d'un mauvais fils , que son pere le haïroit : vous apporteriez dans cette famille les reproches , les querelles ; & encore une fois , Dieu ne béniroit pas ce mariage. Ainsi il faut y renoncer , aussi-bien qu'à cette croix d'or , à ces belles robes , & à ces révérences qui vous avoient tentée.

Or , comme vous prendrez résolution de ne jamais épouser ces deux hommes , il faut les en avertir , & ne pas les amuser. Si , au bout de huit jours , vous ne voulez pas épouser le Cordonnier , il faudra le lui dire aussi , & attendre tranquillement que Dieu vous envoie un autre parti. Vous êtes encore jeune ; demandez à Dieu celui qui vous convient , & il vous le donnera.

N A N O N.

Je trouve tout ce que vous me dites fort bien ; & je vous obéirai , Mademoiselle : mais , dites - moi , je vous prie , pourquoi je sens au dedans de moi une certaine peine à faire cela ; car , puisque je ne veux pas les épouser , rien de plus juste que de les en avertir.

LA BONNE.

C'est que Nanon est un peu coquette, comme les filles qui demeurent à la ville. Elle est bien aise d'avoir plusieurs amoureux : l'un lui donne un bouquet, l'autre lui présente de l'eau bénite, un autre lui aide à porter son eau.

NANON.

J'avoue aussi que je suis bien aise de cela, parce que les autres filles en sont enragées. Il y en a une qui a cinq cents livres, & qui voudroit bien le fils du gros Thomas : elle me fait une grimace terrible, quand elle me rencontre : elle dit que je ne suis pas si gentille qu'on le croit ; que j'ai le visage trop rond, les yeux trop grands : que fais-je ? C'est un peu pour lui faire piece que j'ai fait bonne mine à ce garçon : je vois à cette heure que cela n'est pas bien.

LA BONNE.

Assurément, ma chere. Il faut bien remercier le bon Dieu de ce qu'il vous découvre cela : vous seriez devenue tout-à-fait méchante, s'il vous avoit abandonnée. Dites-lui tous les jours : Mon Dieu, je vous demande pardon

du plaisir que j'ai eu à fâcher les autres, de l'envie que j'ai eue de ces belles robes. Vous étiez pauvre, ô mon Jésus ! pendant que vous étiez sur la terre ; on vous méprisoit comme un pauvre ouvrier : & moi, qui ne vau rien du tout, je voudrois être à mon aise, estimée, honorée : oh que cela est horrible ! Je vous sacrifie, ô mon Dieu ! ces beaux habits, cette croix d'or : je ne les emporterois point après ma mort, & je suis bien aise de ne les pas avoir pendant ma vie ; je vous les livre, mon bon Jésus, pour avoir votre amour.

N A N O N.

Mais, Mademoiselle, je mentirai si je dis au bon Dieu que je suis bien aise de n'avoir point ces choses ; car j'en ai grande envie, je vous assure : & puis, je ne puis pas les donner au bon Dieu à cette heure, puisque je ne les ai pas.

LA BONNE.

Écoutez - moi bien, ma bonne enfant. Desirer une chose mauvaise malgré nous, ce n'est pas un péché ; mais c'en seroit un, si l'on faisoit quelque chose pour l'avoir. Ce n'est pas un pé-

ché d'avoir une croix d'or, de belles robes : & si le gros Thomas vous étoit venu dire : Nanon, je suis bien aise que mon fils ait de l'amitié pour vous & qu'il vous épouse ; il n'y auroit point du tout de mal à y consentir, & à accepter tout ce qu'il vous auroit donné. Mais ce pere ne vous veut pas pour sa fille ; & s'il consent à vous prendre, ce sera malgré lui ; alors vous dites en vous-même : Je ne veux pas avoir ces choses que je souhaite, à cause que le bon Dieu seroit offensé ; ainsi je vais renvoyer ce garçon, pour plaire à Dieu. Eh bien, c'est comme si vous aviez dans les mains cette croix, ces belles robes, & que vous en fissiez présent à Dieu. Il est si bon, qu'il reçoit notre volonté comme si c'étoit la chose même.

N A N O N.

Le Cordonnier, qui fait que j'ai envie de ces choses, m'a dit qu'il avoit amassé cent francs pour acheter des cuirs à la foire ; mais que, si je voulois l'épouser, il n'acheteroit point cette marchandise, & me donneroit cet argent pour avoir tout ce que je voudrois.

LA BONNE.

C'est signe qu'il vous aime beaucoup, ma chere Nanon ; & vous devez l'aimer par reconnoissance ; mais une fille raisonnable , quand elle se marie , ne pense pas seulement aux belles choses ; elle est toute occupée à demander à Dieu la grace de le servir avec l'homme qu'elle prend. Elle pense aussi qu'elle aura des enfants , & qu'il faut ménager quelque chose pour être en état de les élever. Ainsi vous ne prendrez pas ces cent francs : vous vous contenterez d'une robe neuve , qui sera bonne & simple ; & vous sacrifierez au bon Dieu le desir d'en avoir plusieurs. Adieu , ma bonne amie : passez dans la grand' salle , en attendant les autres , & n'oubliez pas de prier beaucoup pendant cette semaine , pour demander à Dieu la grace de connoître & de faire sa sainte volonté. Je le demanderai aussi pour vous.





HUITIEME JOURNÉE.

LA BONNE,

Et divers Interlocuteurs.

LA BONNE.

EN vous parlant des choses qu'il faut faire pour éviter de pécher contre le sixieme commandement de Dieu, j'ai bien oublié la principale, mes bonnes gens. A quoi passez-vous les soirées d'hiver, pendant qu'il fait bien froid ?

UNE JEUNE FILLE.

On se rassemble dans une étable pour travailler plusieurs familles ensemble, & l'on se divertit bien, je vous assure.

LA BONNE.

Ces veillées sont extrêmement dangereuses, mon enfant. Les filles y sont mêlées avec les garçons ; on y dit des chansons mal-honnêtes, des paroles qui ne le sont pas moins ; on se familiarise : & je pense qu'une fille qui

veut se conserver sage , ne doit point aller là.

LA MERE DE LA JEUNE FILLE.

Je pense tout comme vous , Mademoiselle : & M. le Curé a beau faire pour détruire ces veillées , les filles qu'on ne veut pas y laisser aller font beau bruit. Elles se dépitent , elles pleurent ; & la mienne a été malade , parce que je l'ai empêchée d'y aller pendant deux jours.

LA BONNE.

C'est signe qu'elle n'y devoit pas aller ; & vous , ma bonne mere , vous deviez la laisser gronder & être malade : elle se seroit guérie & n'en seroit pas morte , je vous en répons. Ecoutez ceci , vous toutes qui avez des filles. Vous répondrez devant Dieu de toutes les fautes qui se feront dans ces veillées : ainsi il faut absolument empêcher vos filles d'y aller , à moins que de faire ce que je vais vous dire.

Il faut nommer parmi vous une femme raisonnable , pour être Maîtresse des veillées ; & tous ceux qui y viendront , devront promettre de lui obéir , sous peine de n'y plus être admis. Il

faut que cette femme ait soin que les hommes & les garçons soient d'un côté, & les filles & les femmes de l'autre. Il y aura un sou d'amende pour les pauvres, toutes les fois qu'on quittera sa place. Secondement, il ne faut pas souffrir que l'on chante des chansons, mais des cantiques : je vous en donnerai de fort beaux. Je donnerai aussi un livre de la vie des Saints, ou de quelques autres belles histoires ; & l'on lira une demi-heure à chaque veillée. Si un homme jure, ou dit une mauvaise parole, il sera chassé de la veillée pendant huit jours. Enfin, la femme qu'on aura choisie pour être la Maîtresse, dira de temps en temps quelques bonnes paroles, comme celle-ci : Mes amis, Dieu est au milieu de nous ; disons-lui que nous l'aimons de tout notre cœur : ou bien, mon Dieu, nous vous offrons l'ouvrage que nous faisons. Si elle entend qu'on dise quelque chose contre le prochain, elle dira : Parlons d'autre chose, car Dieu nous demandera compte de ces paroles.

LA JEUNE FILLE.

Mais, Mademoiselle, cela sera fort ennuyeux : je suis sûre que nous nous endormirons en travaillant.

LA BONNE.

Non, ma fille, les cantiques vous réveilleront ; & puis les vieilles gens diront des histoires, ils en savent toujours : cela fait passer une heure ; & l'on va se coucher content, parce qu'on fait qu'on n'a point offensé Dieu dans la journée : au lieu que si l'on a dit des sottises ou fait quelque mal, on tremble dans la crainte de mourir pendant la nuit.

Nanon va nous répéter le huitieme commandement de Dieu.

N A N O N.

Faux témoignage point ne feras, ni mentiras aucunement.

LA BONNE.

De même qu'il n'est jamais permis de dérober, pour quelque cause que ce soit, il n'est pas permis non plus de mentir : Dieu le défend.

LA JEUNE FILLE.

Mais, Mademoiselle, on ment quelquefois pour s'excuser, afin de n'être pas grondée, & pour empêcher sa mere de se mettre en colere.

LA BONNE.

C'est toujours mentir, mon enfant ;
& pour tout au monde il ne faudroit
pas faire une chose qui offense Dieu.

LA JEUNE FILLE.

Je veux bien croire que c'est mal
fait de mentir : mais, Mademoiselle ,
c'est un petit péché ; & l'on n'est pas
damné pour ces petites fautes.

LA BONNE.

Un petit péché ! Oh ! mes bonnes
gens, je ne puis pas entendre pronon-
cer ce mot , sans frémir depuis les
pieds jusqu'à la tête. Si je vous disois
à tous tant que vous êtes , que je vous
aime beaucoup , & que , depuis le ma-
tin jusqu'au soir , je vous donnasse des
soufflets , de petits coups de couteau ; &
que je vous disse , cela n'est rien , vous
n'en mourrez pas ; vous me diriez que je
ments , quand je dis que je vous aime.
On ne maltraite point les gens que l'on
aime ; on ne cherche point à les déso-
bliger ; on veut leur faire plaisir dans
les plus petites choses. Si on leur a
donné du chagrin par mégarde , on en
est bien mortifié , on leur en demande

pardon de bon cœur , & l'on prend de bonnes précautions pour ne plus les fâcher. Il n'y a donc que le bon Dieu qu'on ne craint point de fâcher ! Cependant on lui dit effrontément qu'on l'aime de tout son cœur. Et moi je dis qu'on ment ; qu'on ne l'aime point du tout , ou du moins qu'on ne l'aimera pas long - temps. Je répondrois bien qu'une personne qui ne craint point de faire ce qu'elle appelle de petits péchés , en commettra bientôt de grands. Dites-moi , ma chere fille : si vous aviez un enfant qui volât une feuille de papier chez le voisin ou quelque autre bagatelle , lui pardonneriez - vous ce vol qui seroit si petit ?

LA JEUNE FILLE.

Oh ! pour cela , Mademoiselle , je le fouetterois sans miséricorde , comme on a toujours fait chez nous : j'ai de l'honneur , Dieu merci.

LA BONNE.

Il me semble pourtant que vous seriez trop sévère : à la bonne heure , s'il avoit volé de l'argent ; cela mériteroit le fouet : mais , pour une bagatelle....

LA JEUNE FILLE.

Vous vous moquez, je pense. Ceux qui font pendus ont commencé comme cela ; vous nous le disiez l'autre jour : & pour empêcher un enfant d'être voleur quand il sera grand, il ne faut pas lui laisser prendre l'habitude du vol, quand il est petit. On dit tous les jours, que celui peut faire une petite corbeille, peut aussi faire un grand panier : il en est de même pour les voleurs ; qui vole un liard, voleroit un écu.

LA BONNE.

Vous avez raison, mon enfant ; & je vous prie de dire sur les mensonges & sur les autres choses que vous appelez de petits péchés, ce que vous dites par rapport au vol. Qui prend l'habitude de mentir dans les petites choses, mentira aussi dans les grandes : qui s'accoutume à faire les moindres péchés, en commettra bientôt de grands ; c'est la petite corbeille & le grand panier.

UNE PAYSANNE.

Je voudrois bien ne mentir jamais, car je reconnois que cela est très-mal ;

mais quand on est obligé d'aller au marché, & de vendre sa marchandise, on est forcé de mentir : les gens de la ville voudroient avoir les choses pour rien, & il faut les tromper pour leur vendre.

LA BONNE.

Vous vous imaginez cela, ma chere ; mais ce sont les mensonges des gens de la campagne, qui ont rendu ceux de la ville si méfiants. Vous jurez qu'une chose vaut vingt sous, que vous ne la pouvez pas donner à moins ; & puis vous la donnez pour quinze : vous voyez bien qu'il n'est pas possible de vous croire. J'ai connu une pauvre femme qui vendoit par les rues ; on l'appelloit *petite conscience*, parce qu'on savoit que pour tout au monde elle n'eût pas voulu bleffer sa conscience, en disant une chose qui n'étoit pas. On la croyoit, & l'on ne marchandait pas avec elle : & elle ne remportoit jamais rien de ses poires & de ses noisettes. Peut-être que cela ne vous arriveroit pas dans le commencement ; mais quand on vous connoîtroit, tout le monde voudroit acheter votre marchandise.

NANON.

NANON.

Je suppose que je fusse qu'une chose pourroit nuire à quelqu'un ou en brouiller d'autres, ne pourrais-je pas mentir pour ne pas la révéler, si on me la demandoit, & répondre que je ne la fais pas, ou bien la déguiser en la disant autrement qu'elle n'est ?

LA BONNE.

Non, ma chere Nanon, il ne faut jamais mentir pour quelque raison que ce soit. Vous pourriez répondre : pourquoi me faites-vous une telle question ? Vous me prenez pour une babillarde : croyez-vous que j'examine les actions & les paroles des autres ? Ne me demandez jamais une telle chose ; car vous pouvez être assuré, quand je saurois tout ce que vous pourriez me demander, que je ne vous le dirois pas. Je veux, avec la grace du bon Dieu, être aveugle, sourde & muette par rapport à mon prochain.

UNE FEMME.

Si j'avois su cela, je n'aurois pas été si embarrassée il y a six mois : on me

Partie II. F

fit prêter serment pour une querelle ; cela m'inquiéta beaucoup.

LA BONNE.

Vous ne pouviez refuser de répondre au Juge , ma bonne femme : c'étoit de la part de Dieu qu'il vous interrogeoit , & vous étiez obligée de lui répondre. Si c'est un péché de mentir pour s'excuser ou pour excuser les autres , vous pouvez bien penser que c'est un péché beaucoup plus grand de mentir pour faire tort à quelqu'un. Si l'on avoit été assez malheureux pour le faire , il faudroit bien expliquer cela à confesse , & le réparer. En vous disant cela , je me souviens que j'ai oublié de vous parler des mauvais jugements. Il y a des personnes qui passent leur vie à examiner le prochain & à le juger. Celui-là est un hypocrite : celle-là est bien orgueilleuse : cette autre aime à boire. Il ne nous appartient pas de juger le prochain : c'est Dieu seul qui a droit de le faire ; & Jésus a dit expressément : *Ne jugez point , & vous ne serez pas jugé.*

Il nous reste encore à nous instruire sur deux des commandements de Dieu. Le neuvième nous défend les mauvaises

pensées & les mauvais desirs, dont il faut se confesser bien exactement. Nannon va nous réciter le dixieme.

NANNON.

Le bien d'autrui ne convoiteras, pour l'avoir injustement.

LA BONNE.

Convoiter une chose, c'est la désirer : & Dieu nous apprend qu'il ne faut point désirer la femme de son prochain, ni ses biens, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à lui.

MERE-JEANNE.

Est-ce qu'il y a du mal, quand je vois un homme bien riche, de dire en moi-même : Je voudrais être aussi riche que lui ?

LA BONNE.

Si vous ne disiez absolument que cela, il n'y auroit pas de péché : ce ne seroit qu'une sottise ; car quand vous souhaitez pendant cent ans, il n'en seroit ni plus ni moins. Mais c'est qu'ordinairement, on ne fait pas ce souhait-là tout seul ; il est accompagné d'un sentiment de chagrin & d'envie

contre les personnes dont on souhaiteroit d'égaliser la fortune ; & puis viennent les plaintes contre la Providence : Mais pourquoi celui-là a-t-il tant de bien , tandis que j'en ai si peu ? Il est avare ; & moi , si j'étois riche , j'emploirois bien mieux mon bien. On fait mille autres raisonnemens pareils à ceux-là , qui semblent accuser Dieu d'injustice , comme s'il n'avoit pas de bonnes raisons dans toutes les choses qu'il fait. D'un autre côté , quand on s'accoutume à souhaiter une fortune semblable à celle d'autrui , on en vient bientôt à souhaiter celle qu'il a ; & si cela dépendoit de nous , on iroit jusqu'à l'en priver , pour s'en mettre en possession.

MADAME PERNOT.

Je n'ai jamais souhaité l'argent du prochain ; mais pour ce qui est de la fervante d'autrui , oh ! j'ai fait plus que de la souhaiter , car j'en ai débauché une pour venir demeurer chez-moi. Je ne lui ai pas dit positivement , quittez votre Maître ; mais j'ai parlé en sa présence des gros gages que je donnerois à une fille comme elle ; & comme c'étoit plus qu'elle n'avoit , elle a de-

mandé son congé. Le bon Dieu m'a bien punie, car cette fille que je croyois une merveille, ne fait rien qui vaille depuis qu'elle est chez-moi.

LA BONNE.

Vous avez péché en cela contre le dixieme commandement. Vous avez fait à votre prochain une chose que vous ne pardonneriez pas aisément, si on vous la faisoit à vous-même. Vous avez peut-être fait naître dans le cœur de ce même prochain une haine que vous aurez bien de la peine à guérir. Vous avez gâté un fort bon domestique, en le rendant ingrat envers son ancien Maître, en lui faisant préférer un écu ou deux, à ce qu'il devoit à ceux dont il étoit bien traité. Voyez que de fautes en entraîne la premiere !

MADAME PERNOT.

O mon Dieu ! qui l'auroit jamais pensé ? Jusqu'à présent j'avois toujours regardé cela comme une bagatelle.

LA BONNE.

Je vous prie de faire tous une grande attention à ce que je vais dire. Il est sans doute des péchés plus-grands les uns

que les autres. Je fais un mensonge pour m'excuser ; j'en fais un pour procurer du tort à une personne dont je veux me venger : vous sentez que ces deux péchés ne sont pas aussi considérables l'un que l'autre, & que le second est bien plus grand que le premier. Mais cette première faute que vous traitez de bagatelle, est pourtant une offense de Dieu, une maladie de l'ame.

MADAME PERNOT.

Ayez la complaisance de me distinguer cela, Mademoiselle. Ce premier mensonge pourroit-il me conduire en Enfer ?

LA BONNE.

Non, par lui-même, Madame Pernot. On vous donne un coup de canif dans la chair du bras : cette blessure assurément ne peut pas vous faire mourir ; mais si chaque jour on vous fait de nouvelles blessures, il est certain que cela vous affoiblira beaucoup. Il pourroit bien arriver que la personne qui vous donne ces coups, & qui n'a pas envie de vous tuer, vous atteignît en un endroit dangereux, & vous fît une

blessure mortelle. Mais je suppose que cela ne vous arrive pas : la douleur que vous causeront ces légères blessures vous donnera une petite fièvre ; vous perdrez le sommeil , l'appétit ; votre sang s'aigrira. Dans cette mauvaise disposition, un rhume , une bagatelle qui vous arrive , peuvent devenir une maladie mortelle , parce qu'elle vous trouve affoiblie ; & tout le secours de la médecine ne pourroit vous guérir d'un mal qui n'auroit pas été dangereux , s'il eût attaqué une personne qui eût eu toutes ses forces. Il en est de même de ce qu'on appelle les petits péchés : ils ne tuent pas l'ame ; mais ils l'affoiblissent petit à petit , & la mettent dans une si mauvaise disposition , qu'elle sera incapable de résister à une grande tentation , à une occasion dangereuse ; elle y succombera , & perdra la grace de Dieu.

MADAME PERNOT.

Je commence à comprendre cela. On ne sera pas damné pour cette foule de petites fautes que l'on commet à tous moments ; mais ces petites fautes seront cause qu'à la fin on en commettra une grande , qui mènera dans l'Enfer.

LA BONNE.

C'est précisément cela. Je vais me servir d'une autre comparaison, dont j'ai déjà dit un mot.

Nous sommes deux amies depuis long-temps. Vous m'avez témoigné de l'amitié dans toutes les occasions qui se sont présentées. Vous avez eu soin de moi dans une maladie; de mes intérêts dans le commerce; de ma réputation quand on m'a accusée. Je vous ai d'abord aimée de tout mon cœur, comme le méritoient vos bienfaits, & je n'ai rien épargné pour vous marquer ma reconnoissance. Mais insensiblement je me refroidis: je ne voudrois pas vous faire tort; seulement je ne suis plus si attentive à vous faire plaisir: je vous désoblige dans de petites choses; je vais me promener avec vos ennemis; en un mot, je fais quantité de bagatelles qui vous déplaisent. N'est il pas vrai que toutes ces choses feront que vous ne m'aimerez plus tant? Nous ferons encore amies, si vous le voulez; mais ce sera d'une amitié languissante, & chaque jour cette amitié diminuera, en sorte qu'elle ne tiendra plus qu'à un fil. Je suppose qu'alors il se présente

une occasion de faire ma fortune, en vous défobligeant tout-à-fait, & en renonçant à votre amitié : vous pensez bien que cette amitié ne me retiendra guere, car elle est devenue bien petite.

Dieu vous a comblée de toutes sortes de biens depuis que vous êtes au monde, & d'abord vous avez senti ses bienfaits : votre ame, qui étoit encore innocente, avoit une grande horreur du péché ; mais, petit à petit, vous vous êtes familiarisée avec les petites fautes ; vous avez négligé Dieu ; vous n'avez pas tenu compte de le défobliger ; l'amour que vous aviez pour lui s'est refroidi. Vous l'aimez pourtant encore ; mais cet amour ne tient plus qu'à un fil, un rien l'anéantira. Il se présentera un péché, que vous ne croirez pas considérable : vous vous tromperez, il le fera ; vous perdrez la grace de Dieu sans vous en appercevoir ; & insensiblement vous avalerez le péché comme de l'eau, sans en être touchée, & vous mourrez dans ce malheureux état ; car Dieu rebuté par vous, vous abandonnera comme vous l'aurez abandonné.

N A N O N.

Comment éviter ce malheur ? car,

on a beau faire, on se laisse aller tous les jours à mille fautes qui échappent.

LA BONNE.

Si vous étiez mon amie, & que vous eussiez un grand desir de m'obliger & de me servir en toutes choses, il pourroit fort bien arriver, avec votre bonne volonté, que vous feriez encore des fautes. Vous casseriez un verre, quand vous voudriez me donner à boire, faute de le bien tenir; vous renverseriez un pot plein d'eau dans une chambre que j'aurois bien nettoyée; vous gâteriez ma soupe, en y mettant trop de sel. Toutes ces actions me déplairoient beaucoup: mais, comme je verrois que vous seriez bien fâchée quand ces petits malheurs vous arriveroient, que vous m'en demanderiez pardon de tout votre cœur, que vous acheteriez bien vite un autre verre à la place de celui que vous auriez cassé, que vous prendriez beaucoup de peine pour nettoyer la chambre que vous auriez salie, je ne pourrois pas vous ôter mon amitié à cause de cela. Je dirois, la pauvre fille a bonne volonté, mais elle ne fait pas servir; elle est mal-adroite: avec le-

temps elle se corrigera , & je lui montrerai à mieux faire.

Voilà justement comme agit le bon Dieu envers ceux qui ont bonne volonté de le bien servir. On fait des fautes dans son service , non pas parce qu'on aime ces fautes, mais parce qu'on est foible : on en a bien du regret, on lui en demande pardon , on lui promet de mieux prendre garde à l'avenir , on lui demande sa grace pour se corriger, on fait tout ce qu'on peut pour réparer ces fautes ; & ce bon Père , qui connoît le fond du cœur , a pitié de notre foiblesse , nous donne du temps pour nous corriger , & nous apprend lui-même à le mieux servir.

MADAME PERNOT.

Je conçois que ce ne sont pas les fautes légères qui nous privent de l'amitié de Dieu , mais l'amour que nous avons pour ces choses.

LA BONNE.

Tout justement. L'affection, l'amour d'un seul péché , nous fait plus de mal & déplaît plus à Dieu que dix fautes de foiblesse. Toutes les fois que nous sentons dans notre cœur l'amour pour

un seul péché, quelque léger qu'il nous paroisse, nous devons trembler, & croire que nous sommes dans un grand danger de notre salut : c'est une marque que nous n'aimons guere le bon Dieu, & que notre amour ne tient plus qu'à un fil.

MERE - JEANNE:

Pour bien faire tout ce que vous nous dites-là, Mademoiselle, il ne faudroit pas penser à autre chose : on seroit alors des Saintes.

LA BONNE.

Aussi est-ce pour être des Saints, que Dieu nous a mis sur la terre. Pensez-y bien, mes bonnes gens; vous n'avez que cet ouvrage qui soit de conséquence : ne croyez pas que le Ciel se gagne pour rien : Jesus-Christ dit qu'il n'y a que les violents, c'est-à-dire, les forts, qui l'emportent. Vous venez d'entendre tout ce que Dieu nous ordonne & nous défend par ses saints commandements; il faut les observer, ou aller en Enfer. Pesez bien ce mot, Aller en Enfer, c'est-à-dire, être éternellement misérable, toujours souffrir,

fans jamais recevoir aucun soulagement.

LE FERMIER.

J'ai eu une fois un mal de dents si terrible , que je me frappois la tête contre les murailles. Tenez , Mademoiselle , si l'on m'avoit dit que ce mal dureroit seulement une année , je crois que je serois tombé dans le désespoir : oh ! j'aurois mieux aimé mourir dans le moment.

LA BONNE.

Ajoutez à ce mal de dents , les douleurs de la goutte , de la pierre , celles que souffre une femme quand elle met un enfant au monde : joignez-y les ardeurs d'une violente fièvre , dans laquelle on vous refuseroit une goutte d'eau : pensez aux douleurs que vous souffririez encore , si , avec tout cela , vous étiez couvert de plaies depuis les pieds jusqu'à la tête , & qu'on vous répandît du vinaigre , du poivre , sur toutes ces plaies , ou bien du plomb fondu ; en un mot , rassemblez tous les maux dans votre esprit : ce ne sera qu'une bagatelle en comparaison des peines de l'Enfer.

N A N O N.

Vous me faites frémir, Mademoiselle. Je ne me sens pas une goutte de sang dans les veines, seulement en vous entendant dire cela.

M E R E - J E A N N E.

Quand je pense au mal qu'on a à mettre un enfant au monde, je crois qu'il ne faudroit que souffrir cela pour faire un Enfer bien rude.

L A B O N N E.

Cependant ce mal n'est rien en comparaison. Ajoutez qu'il ne finira jamais. Pesez bien ce mot encore une fois, *jamais*. Supposez qu'un oiseau vînt prendre tous les mille ans un grain de poussiere sur la terre, pour le transporter dans un autre monde; combien lui faudroit-il de millions d'années pour transporter toute la terre qui est dans ce village, tous les brins de terre qui sont en France, & puis ceux qui sont dans tout le monde! L'esprit se perd à penser seulement à cela. Eh bien, quand toute cette poussiere seroit transportée, l'éternité des souffrances ne seroit que commencer. Ceux qui n'au-

ront pas accompli les commandemens de Dieu , seront plongés pendant tout ce temps dans des fleuves de feu & de souffre , accablés de tous les maux & de toutes les douleurs possibles. Ils seront tout à la fois dévorés des flammes , transis de froid ; en un mot , il n'y a aucun mal dont ils ne soient accablés. Et pourquoi souffriront-ils ces horribles supplices ? pour n'avoir pas voulu se gêner un peu dans cette vie : un ivrogne , pour n'avoir pas voulu s'abstenir d'aller au cabaret : une jeune fille , pour s'être exposée dans des danses , dans des vogues , dans des veillées : un pauvre , pour avoir murmuré de sa pauvreté , haï & envié les riches : les riches , pour avoir dépensé en beaux habits , en festins , en divertissemens , des sommes qu'ils auroient dû employer à assister les pauvres : un pere & une mere , pour avoir mal élevé leurs enfans : les enfans , pour avoir désobéi à leurs parents : les domestiques , pour avoir manqué de fidélité envers leur Maîtres : les Maîtres , pour avoir scandalisé leurs domestiques , pour leur avoir retenu leurs gages , avoir négligé le soin de leur salut : les Marchands , pour avoir vendu à faux poids , à fausse mesure :

les ouvriers , pour avoir fait tort à leurs Maîtres en employant mal leur temps : tous , pour n'avoir point pensé qu'ils n'étoient au monde que pour aimer & servir Dieu , pour avoir négligé de le servir , pour avoir fait de mauvaises confessions & communions.

Voilà pourquoi les Damnés sont actuellement en Enfer. Ah ! si vous pouviez entendre leurs cris , leurs hurlements , il y auroit de quoi vous faire mourir de frayeur. Nous avons mérité d'être en leur compagnie : combien y en a-t-il qui seroient damnés , s'ils mourroient cette nuit ! Ah ! qu'ils frémissent , & qu'ils disent avec moi : Miséricorde , Seigneur ! puisque vous avez eu la bonté de m'attendre jusqu'à ce jour , je ne veux pas perdre un instant : je prends , à ce moment même , la résolution de faire une bonne confession générale , & d'employer le reste de ma vie à vous servir : je vous prierai sans cesse pour obtenir la grace de me corriger ; je regarderai toutes mes autres affaires comme des bagatelles , au prix de mon salut ; je ne craindrai rien que le péché , & le malheur de vous perdre , qui en est la suite.

• Tout ce que je viens de vous dire

de l'Enfer est bien affreux , mes bonnes gens : cependant ce n'est rien en comparaison d'une autre peine , qui sera beaucoup plus terrible , & que nous craignons pourtant moins : c'est d'être privés de la vue de Dieu , d'en être haïs , de le blasphêmer , de sentir pendant toute l'éternité le poids de sa colere. Les paroles me manquent pour vous dire tout ce que je sens à cet égard ; & cependant il s'en faut bien que je le sente comme il doit être senti.

A N N E.

Il me semble , Mademoiselle , que j'en ai eu une petite idée une fois dans ma vie. J'ai toujours beaucoup aimé ma mere : quand j'étois petite , si elle paroïssoit un peu fâchée contre moi , je ne pouvois pas dormir de toute la nuit. Eh bien , une fois , pendant que j'étois à la campagne à trois lieues d'ici , un méchant homme vint lui dire que j'avois parlé à un Procureur pour lui faire un procès , à cause d'un petit morceau de terre qu'elle avoit vendu , quoiqu'il vint du bien de mon pere. Je n'y avois pas seulement pensé , je vous assure ; mais pourtant elle le crut : & quand je revins de la campagne :

pour l'embrasser, elle me dit : Retire-toi d'ici, malheureuse ; je te renonce pour mon enfant ; je ne veux plus te voir. Je m'étois précipitée, pour ainsi dire, dans les bras de ma mere, & je m'attendois à les trouver ouverts comme de coutume. Quand je me vis ainsi repoussée, je fus saisie d'une telle douleur, que je ne puis l'exprimer : je suis bien sûre que je ne souffrirai pas davantage le jour de ma mort. Il falloit qu'elle fût bien grande, car je tombai évanouie, & je demurai plus de trois heures sans connoissance. J'ai souvent pensé depuis, qu'au moment de la mort, mon ame s'envoleroit vers le bon Dieu avec une plus grande ardeur que je ne faisois vers ma mere, & que si j'avois le malheur de mourir dans le péché, j'en serois rebutée & repoussée avec horreur. Cette pensée me fait frémir & me glace le sang. Je dis quelquefois : Mon Dieu ! je sais que j'ai mérité l'Enfer ; punissez-moi comme vous le jugerez à propos, cela est juste ; mais ne me rejetez point comme ma mere me rejetta.

LA BONNE.

Quand votre bonne mere vous rejet-

ta, ma pauvre Anne, vous n'étiez point sans consolation : vous saviez que vous étiez innocente, & vous aviez espérance de la détromper à la fin : mais le pécheur n'aura point cet espoir. Il confessera la justice du Dieu qui le rejette ; il connoîtra qu'il en est rebuté, haï pour toute l'éternité, & cela sans ressource. Oh, quel malheur ! quel désespoir ! Hâtons-nous de le prévenir, mes bonnes gens. Que ce moment soit celui de notre conversion ; mais d'une conversion si sincère, que nous puissions espérer de n'être point rejetés de Dieu au moment que notre ame sera séparée de notre corps.

M A R I E.

Vous m'avez bien effrayée, Mademoiselle : je n'en dormirai pas de toute la nuit, je vous assure. Que faut-il faire pour prévenir ces horribles malheurs ?

L A B O N N E.

La première chose qu'il faut faire, c'est de chasser dès aujourd'hui le péché de notre cœur, par un regret sincère de l'avoir commis, avec une bonne résolution de ne plus le commettre ; & puis nous disposer à faire une bonne

confession générale , qui nous réconcilie avec Dieu.

L'AVEUGLE.

Et comment faire cette confession générale ? J'ai soixante-dix ans ; je ne pourrai jamais me souvenir de tous les péchés que j'ai faits dans ma vie.

LA BONNE.

Vous ferez tout ce que vous pourrez ; & puis M. le Curé , ou celui auquel vous vous confesserez , vous interrogera. L'essentiel est d'avoir une vraie douleur de vos péchés , & de n'en cacher aucuns volontairement , ou faute de vous bien examiner.

LE MANŒUVRE.

Au sortir d'ici , j'irai trouver le Curé : il faut qu'il me confesse dès aujourd'hui. Tenez , Mademoiselle , si je mourois à ce moment , je suis sûr que j'irois tout droit dans l'Enfer. Je suis un malheureux , un chien d'ivrogne , qui n'ai fait que du mal. Oh ! que ma pauvre femme va être heureuse , si je ne meurs pas tout de suite ! elle ne sera plus ni battue ni querellée. Mes Maîtres y gagneront aussi , car je ne gagne

pas la moitié de l'argent qu'ils me donnent. Je suis un pareilleux, un gourmand, un brutal ; je me fais peur à moi-même.

LA BONNE.

Vous n'aurez pas de peine à vous confesser, mon pauvre Thomas, car vous dites vos péchés tout haut. Vous ferez bien d'aller trouver M. le Curé au sortir d'ici : mais il faudra lui obéir, s'il diffère votre confession de quelques jours, pour vous donner le temps de bien vous préparer.

LE MANŒUVRE.

Et si j'allois mourir avant ce temps ? Je ne veux pas m'exposer à être damné.

LA BONNE.

Le bon Dieu, qui vous donne cette volonté de rentrer dans sa grace & de vous convertir, vous donnera aussi le temps de l'exécuter, mon ami.

PIERRE.

Il faut que je vous dise une chose, Mademoiselle. Je ne vau pas mieux que Thomas : je suis, comme lui, un

ivrogne, un brutal, & bien d'autres choses ; cependant je n'ai point du tout cette grande envie d'aller à confesse. Pourquoi Dieu ne me la donne-t-il pas comme à lui ?

LA BONNE.

Ce n'est pas à de misérables créatures telles que nous le sommes, à demander à Dieu des raisons de ce qu'il fait, ou de ce qu'il ne fait pas : cependant il veut bien nous permettre de connoître quelquefois les règles de sa conduite. Il y a plus de cinq semaines que Thomas a été fidele à la grace. Dieu lui avoit donné la bonne pensée de ne plus aller au cabaret, il n'y a point été ; & la récompense de cette violence qu'il s'est faite, est cette frayeur de l'Enfer qu'il a aujourd'hui, & cette résolution de se convertir parfaitement. Commencez, mon pauvre Pierre, à faire quelque chose pour Dieu, à vous corriger de quelques-unes de vos mauvaises habitudes ; & Dieu, qui est extrêmement libéral, vous récompensera, en vous donnant de bonnes pensées, & la force de les exécuter.

LE MANŒUVRE.

Vous me croyez meilleur que je ne suis , Mademoiselle. Si je n'ai pas été au cabaret , j'en ai eu bien envie : il me prend une soif enragée toutes les fois que je passe devant la porte ; & pour m'attirer , la Cabaretiere me dit : Nous avons percé un bon tonneau , mais nous ne voyons plus Maître Thomas ; il aime mieux aller entendre cette bigote. Voyez-vous , il faut tout dire : j'avois promis à son mari d'aller boire chopine ce soir , & de ne pas vous en parler ; mais si personne que moi ne leur aide à vuidier ce bon tonneau , il fera encore plein dans dix ans , je vous en donne ma parole. Je ne veux pas offenser Dieu , & m'exposer à être damné pour une chopine.

PIERRE.

Mais , grand nigaud , on n'est pas damné pour boire chopine ; c'est pour s'enivrer. Si l'on ne buvoit point du tout , il faudroit donc que le Cabaretier fermât sa boutique & qu'il mourût de faim. N'est-ce pas , Mademoiselle , qu'on peut boire , pourvu qu'on ne s'enivre pas ?

LE MANŒUVRE.

Je ne fais pas si les autres le peuvent ; mais , pour moi , je fais bien que c'est la chose impossible. D'abord , la Cabaretiere , ou le Diable (car c'est la même chose) ne me proposent qu'une chopine de vin , & ils me disent comme vous , Maître Pierre : Ce n'est pas un péché de boire chopine. Vraiment , je fais bien que ce n'est pas un péché ; il faut bien boire , ou mourir de soif : mais la Cabaretiere , le Diable & vous , Maître Pierre , vous savez fort bien que si une fois j'entre tant seulement dans le cabaret , une chopine en attirera une autre. Quand je suis assis sur ce maudit banc , les coudes appuyés sur cette chienne de table , avec le vin & les verres devant moi , il me semble que j'y suis cloué. On boit un coup , puis on jase ; ensuite vient un autre coup : la chopine est vuide , il en vient une autre ; la tête se brouille , on s'emplit comme un tonneau ; & voilà la chopine qu'on boit : puis on recommence le lendemain ; après quoi on jure , on bat sa femme , on querelle ses enfants , qui n'ont pas de quoi manger , parce que leur pere a trop bu : ensuite on est malade ,

malade, on jure contre la pauvreté ; & l'on devroit jurer contre l'ivrogne, qui n'a pu s'empêcher de boire cette misérable chopine.

LA BONNE.

Ah, que Thomas dit bien ! Quand on a une mauvaise habitude, il ne faut pas marchander avec elle ; car, assurément, on ne sera pas le plus fort : si on lui accorde un pied, elle en prend quatre. Mais, dira Pierre, un homme qui travaille est bien misérable, s'il ne peut pas boire un coup avec ses amis. Qu'il le boive chez lui, avec sa femme. Un honnête-homme ne doit point fréquenter le cabaret : c'est un endroit où le Diable a établi son empire, où il tend ses filets pour faire tomber les hommes dans le péché. On n'y doit aller qu'en voyage : quand on est chez soi, il faut le regarder comme un endroit très-dangereux ; & si l'on a besoin de boire un coup, il faut le boire dans sa maison, où l'on ne boit que ce que l'on a réslu.

UNE FEMME.

Plût à Dieu que mon mari vous entendît, Mademoiselle ; encore faudroit-

Partie II. G

il lui recommander de ne point boire au marché. Quand il a des bêtes à vendre, ceux qui veulent les acheter ont soin de le faire boire auparavant ; ils l'enivrent, & après cela ils lui font faire tout ce qu'ils veulent.

LA BONNE.

En général, le cabaret damnera la moitié des gens de la campagne au moins, aussi-bien que les ouvriers. D'abord, c'est un très-grand péché de s'enivrer ; & puis, y a-t-il rien de plus horrible pour un homme, que de perdre la raison & de se mettre au rang des fous ? Considérez toutes les extravagances que fait un homme ivre ; il y a de quoi mourir de honte. Mais ce n'est pas tout : on commence à boire ensemble comme de bons amis ; & puis, on finit par se quereller & se battre. Que de malheurs sont arrivés à la suite du vin ! On perd sa santé & sa vie : qu'une fièvre maligne attaque un homme sobre, il y a espérance de le guérir ; mais si c'est un ivrogne, les Médecins y perdent leur latin ; son sang est comme de l'huile où l'on a mis le feu, il n'est pas possible de l'éteindre.

Combien de jurements , de blasphêmes, entend-t-on dans les cabarets ! c'est une vraie image de l'Enfer. Un Bourgeois , qui veut affermer son bien , ou qui veut faire faire quelque ouvrage , ne choisit point un ivrogne , s'il a un peu de bons sens ; en sorte que celui qui aime à boire , perd son ame , ruine sa santé , mange son bien , s'il en a , ou n'en amasse point ; traîne une vieille misérable , en demandant l'aumône , & a le chagrin de voir ses enfans demander l'aumône comme lui , en maudissant son ivrognerie. Penlez y bien , mes bonnes gens : point de Paradis sans conversion , & point de conversion pour les ivrognes , s'ils ne renoncent au cabaret.

UNE FEMME DE LA VILLE.

Mais y a-t-il du mal à aller au cabaret le dimanche ? Nous sommes enfermés toute la semaine ; on va se promener d'un côté & d'autre , les dimanches & les fêtes : on a bien chaud , on entre dans un cabaret , l'homme , la femme , les enfans & les apprentifs : on a dessein d'y boire un coup & d'y manger une salade , parce qu'on s'est fatigué en chemin , & puis

parce qu'on ne va dans ces endroits que pour y goûter : on s'oublie quelquefois , & l'on en revient gai ; mais on est tous ensemble : quel mal fait-on ?

LA BONNE.

Un grand mal, ma chere. Les dimanches & les fêtes sont établis pour servir Dieu , & non pour faire la débauche. Vous dépensez beaucoup d'argent dans ces guinguettes, où l'on ne va que pour boire & manger ; après quoi , l'on jeûne le reste de la semaine , & l'on va nus pieds , faute de souliers. Si l'on mettoit de côté l'argent qu'on dépense à cela , on auroit une poire pour la soif : d'ailleurs , on travailleroit le lundi , au lieu qu'on est si fatigué de la débauche de la veille, qu'on ne fait rien , ou presque rien. On accoutume ses enfants & ses apprentifs au cabaret , & à s'enivrer. Je me suis trouvée quelquefois sur le chemin de ces guinguettes ou de ces foires , & j'avois envie de pleurer. Je voyois des hommes , des femmes , & même des enfants , pour lesquels le chemin n'étoit pas assez large ; l'un tomboit , l'autre chanceloit , un autre étoit obligé de rendre le vin qu'il avoit bu ; en un mot, ils

étoient tous ivres comme des bêtes. Or, s'il est horrible de voir un homme à qui le vin a ôté l'usage de la raison, c'est bien pire pour une femme. J'aurois autant rencontrer le Diable, qu'une femme prise de vin : elle perd tout sentiment de pudeur & de modestie ; elle dit des sottises, elle en fait, elle en souffre, & devient la honte de son sexe.

LA MEME FEMME.

A votre compte, Mademoiselle, il ne seroit jamais permis de se divertir innocemment.

LA BONNE.

Non, ma chère, tant que vous appellerez innocents des plaisirs de cette espèce. Je ne vous empêche pas d'aller vous promener après les offices de l'Eglise : mais je soutiens que, d'aller au cabaret, ce n'est point un délassement, & qu'on s'y fatigue plus qu'en travaillant. Revenez manger un morceau & boire une bouteille de vin chez vous, je n'y trouverai point à redire : mais n'allez pas vous exposer dans les chemins, en un état qui fait rougir & soupirer ceux qui vous rencontrent.

Nous allons parler des commandements de l'Eglise. Nanon, dites-nous le premier.

N A N O N.

Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement.

L A B O N N E.

Voilà ce que je vous disois tout à l'heure. Il n'y a point, les fêtes tu te divertiras, tu iras au cabaret; mais tu sanctifieras, c'est-à-dire, tu feras des actions saintes; tu assisteras à tout l'office de la paroisse; & après cela, tu pourras te promener honnêtement avec ta famille.

L E T I S S E R A N D.

Quelquefois je peste contre les fêtes. On a une piece de toile, qu'on veut rendre: il y a deux fêtes dans la semaine; savez-vous ce que l'on fait? on travaille.

L E T A I L L E U R.

Pour nous, nous ne travaillons point les fêtes; mais souvent nous sommes forcés de travailler toute la nuit du samedi: c'est malgré nous, je vous assure; mais il faut rendre l'ouvrage.

LA BONNE.

Qui vous empêche de veiller la nuit du vendredi au samedi ? Savez - vous bien que Dieu condamna lui-même un homme à être lapidé, c'est-à-dire, à être assommé à coups de pierres, seulement pour avoir ramassé du bois le jour qui lui étoit consacré ?

LE TAILLEUR.

Je pense comme vous, que cela n'est pas bien : mais, on a beaucoup d'enfants, il faut les nourrir ; & si l'on manquoit de parole aux gens, on perdrait leur pratique : ils ne considèrent pas s'il y a plusieurs fêtes dans une semaine, ils veulent être servis.

LA BONNE.

Mettez - vous bien dans l'esprit que l'observation des commandements de Dieu & de l'Eglise doit aller avant tout le reste ; que rien ne peut vous en dispenser. Je m'explique pourtant. Il est des occasions où l'Eglise elle-même peut vous dispenser de ses préceptes ; & elle le fait quelquefois, en donnant la permission de travailler dans certai-

nes fêtes. Alors il n'y a plus de mal à le faire ; mais il faut toujours en avoir la permission. Il faut , quand on demande cette permission , dire exactement la vérité ; car si vous supposiez un besoin de travailler qui ne fût pas vrai , alors la permission que vous auriez obtenue ne vous serviroit pas du tout.

M A R I E.

Je pense , Mademoiselle , que j'ai fait une faute à laquelle je ne réfléchissois pas. J'avois donné une robe à faire , & je l'avois donnée trop tard : cependant je voulois l'avoir absolument pour les fêtes de Noël , & je fus cause que les ouvriers travaillèrent les fêtes , avec permission s'entend.

L A B O N N E.

Voyez un peu le beau malheur , ma chere Marie , quand vous auriez eu votre robe deux jours plus tard ! vous fûtes cause que ceux qui travailloient pour vous , demandèrent une permission qui n'étoit point du tout nécessaire ; car vous pouviez attendre. Ainsi vous êtes responsable de la faute qu'ils ont faite. Les femmes sont fort sujettes

à ces sortes de fautes : elles ont tant de vanité, qu'une robe neuve est pour elles d'une grande importance : elles font tourner la tête aux ouvriers pour l'avoir à point nommé , sans s'embarrasser ou non s'ils doivent travailler le dimanche.

Le second commandement de l'Eglise , quel est-il , Nanon ?

N A N O N.

Les Dimanches la messe entendras , & les fêtes pareillement.

L A B O N N E.

Entendre la messe les dimanches & les fêtes, c'est une chose à laquelle vous ne voudriez pas manquer : cependant je suis sûre que la plus grande partie de ceux qui m'écoutent ne l'entendent guere. Entendre la messe , n'est pas être dans l'église pendant le temps qu'on la dit ; mais y être en priant. Oh , qu'il y a bien peu de personnes qui le font ! Je vois à la grand'-messe le dimanche une bande d'hommes debout , avec de grands yeux ouverts , qui regardent de tous côtés , qui rient , qui parlent , qui bâillent ; & des prie-

res, pas un mot. Je vois des femmes qui dorment, qui jouent avec de petits enfants, qui tiennent leur chapelet par contenance, & remuent les levres en tournant la tête à droite & à gauche, sans penser seulement qu'elles sont dans l'église. Or, toutes ces personnes n'entendent pas la sainte messe.

U N E F E M M E.

C'est bien force à moi de jouer avec de petits enfants pendant la messe; autrement ils braillent & étourdissent tout le monde.

L A B O N N E.

Il ne faut pas les y mener, ma chere: cela les habitue à être dans l'église sans respect.

L A F E M M E.

Eh, que voulez-vous que j'en fasse, Mademoiselle? je n'ai pas de servante pour les garder. Si je les laissois seuls, il pourroit leur arriver quelque mal.

L A B O N N E.

Je fais bien que, dans les lieux où il n'y a qu'une messe, qui se dit tard, il faut qu'une mere mene les enfants à

l'église : elle ne peut même s'empêcher de se distraire , pour empêcher de crier ceux qui n'ont pas encore de raison. Quant aux autres , il faut les accoutumer à être tranquilles , les fouetter , s'ils ont couru ou parlé , ou crié dans l'église. Il y auroit même un autre moyen , que vous prendriez , s'il étoit question d'un intérêt temporel. Joignez-vous une douzaine de meres de familles , & qu'il y en ait une qui aille de grand matin entendre la messe dans une paroisse voisine ; après quoi , elle gardera les enfants des autres pendant qu'elles iront à l'église. C'est chacune quatre fois par an qu'elles auront cette commission ; Dieu mérite bien qu'on fasse cela pour lui. Mais ici , & dans bien d'autres endroits , il y a deux messes ; & par conséquent , une voisine peut fort bien garder vos enfants pendant la premiere : vous lui rendrez le même service pendant la seconde. Que si vous êtes dans l'impossibilité de faire ce que je vous propose , il faut vous distraire le moins que vous pourrez ; car , après tout , Dieu ne demande pas l'impossible : ayez une bonne volonté ; & il est si bon , qu'il s'en contentera :

UNE VIEILLE FEMME.

Je fais bien , Mademoiselle , qu'on va à la messe pour prier Dieu ; mais ne pourroit-on pas aller à l'église dans un autre temps où il n'y auroit personne , & où l'on pourroit le faire sans déranger son ménage ? Cette priere ne seroit-elle pas aussi bonne que celle qu'on fait à la messe ?

LA BONNE.

On voit bien , ma bonne mere , que vous ne savez point du tout ce que c'est que la messe : je vais vous l'apprendre.

N'est-il pas vrai que vous devez quelques devoirs au Seigneur de la paroisse ? Si vous vendez un champ , il faut lui payer quelque chose. Les uns sont obligés de lui donner tous les ans , ou un chapon , ou une paire de poulets , ou une rente de quelques sous. Il y en a qui ne lui doivent qu'une révérence : mais enfin , tous ceux qui ont quelques terres venant anciennement de sa famille , ont quelques redevances à son égard. Eh bien , Dieu est un million de fois , & plus encore , votre Seigneur. Vous lui devez , non-seule-

ment vos terres, vos maisons, mais encore votre cœur, votre esprit, votre corps, votre ame; en un mot, tout ce que vous avez: il est donc bien juste de lui rendre quelques devoirs. Il faut considérer que nous ne sommes rien devant Dieu, moins que des vers de terre, des grains de poussière. Le Seigneur de la paroisse n'est pas fort honoré, si un pauvre mendiant lui ôte son chapeau; mais si un homme de qualité comme lui le salue, alors il regarde ce salut comme quelque chose; cela lui donne du plaisir. Quand donc nous allons à l'église pour rendre à Dieu nos redevances, c'est comme quand le mendiant ôte son chapeau à M. le Marquis. Mais Jesus-Christ, qui est Dieu & homme tout ensemble, vient lui-même sur l'autel à la sainte Messe, pour rendre ses devoirs à Dieu en notre nom, & pour nous. Il est donc de la dernière conséquence de nous unir à lui, & de dire pendant la messe:

Mon Dieu, voici la pauvre mendicante, qui vient vous faire la révérence & vous payer sa dette: mais elle vous doit plus de cent mille francs, & elle n'a qu'un liard: elle va donc prier Jesus de payer pour elle. O mon Jesus!

payez pour moi. O mon Dieu ! je vous adore par Jesus , je vous aime par Jesus , je vous demande pardon par Jesus de tous mes péchés. O mon Dieu ! je suis bien pauvre , j'ai besoin d'une infinité de choses : à présent que Jesus est sur l'autel entre les mains du Prêtre , il vous demande ces choses pour moi ; je vous les demande avec lui & pour l'amour de lui.

LA VIEILLE FEMME.

J'aurois grande envie de dire tout cela à la messe ; & pourtant je suis bien fûre de l'oublier ; mais je dirai au bon Dieu : Je vous dis tout ce que la bonne Demoiselle nous a appris ; je voudrois m'en souvenir : mais vous savez bien , mon Dieu , que je ne le puis pas. Je répéterai cela pendant toute la messe.

LA BONNE.

Et vous l'entendrez comme il faut , ma bonne mere. Le bon Dieu , qui connoîtra votre bonne volonté , vous apprendra lui-même , bien mieux que moi , à prier comme il faut : il est un grand Maître ; & s'il veut vous instruire , vous prierez mieux que les plus

grands Docteurs & les savants qu'il n'aura point instruits. Ce que j'ai dit sur la maniere dont il faut entendre la sainte Messe les dimanches, je le dis aussi pour les jours de fêtes & les jours-ouvriers, où vous pourrez l'entendre.

Nanon, passons au troisieme commandement de l'Eglise.

N A N O N.

Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an.

U N P A Y S A N.

Dites-moi, je vous prie, pourquoi les Prêtres disent sans cesse qu'il faut se confesser tous les mois, puisqu'on n'y est obligé qu'une fois chaque année?

L A B O N N E.

C'est, mon ami, qu'il est difficile de bien faire une chose qu'on fait rarement. Si un homme ne faisoit qu'une paire de souliers par année, il n'auroit pas ma pratique; j'aurois peur qu'il n'oubliât son métier, s'il étoit si long-temps sans travailler. Il y a un proverbe qui dit: C'est en forgeant qu'on devient Forgeron; & c'est en se-

confessant souvent, qu'on apprend à se bien confesser. Aussi voyons-nous communément que, moins on se confesse, moins on veut se confesser; car on fait avec répugnance ce qu'on fait mal. Mais, dites-moi, je vous prie, mon bon homme, pourquoi vous avez tant de répugnance à vous confesser tous les mois?

LE PAYSAN.

Je ne fais bonnement pourquoi. Je n'aurois aucune répugnance à dire mes péchés tout haut; car je n'en fais aucuns que tout le monde ne connoisse chez nous; & ma femme, aussi-bien que mes enfants, pourroient faire ma confession en cas de besoin. Malgré cela, je sue à grosses gouttes quand il faut aller dire ces péchés à un Prêtre. C'est peut-être parce qu'il me querelle: il s'impatiente de ce que je lui dis toujours la même chose.

LA BONNE.

Il est bien vrai que lorsqu'un Confesseur voit qu'on ne se corrige pas, cela l'afflige sensiblement; mais cela ne le met point de mauvaise humeur.

contre celui qui se confesse : il en a pitié au contraire ; & s'il le reprend avec force , c'est toujours pour son bien , & pour l'engager à faire les plus grands efforts pour se corriger & changer de vie , parce qu'il sait qu'il n'y a pas de salut sans cela.

LE PAYSAN.

Eh ! comment se corriger , Mademoiselle ? je ne fais pas beaucoup de mal , mais je ne fais aucun bien. Je ne m'enivre pas , parce que je n'aime pas beaucoup à boire , & que cela me rend malade. J'aurois bien envie quelquefois de me mettre en colere & de me fâcher ; mais ma femme a la tête plus dure que moi : quand je lui dis un mot plus haut que l'autre , elle me boude , & il faut que je revienne le premier : j'aime encore mieux ne point me fâcher , que de lui demander excuse. Je suis paresseux ; & pourtant je travaille , parce que je n'aimerois pas à demander l'aumône. Je fais mes prieres , & je vais à l'église ; mais je n'y prie guere : j'y suis tout comme le banc sur lequel je suis assis , sans penser à rien , parce que je ne fais pas prier. Eh bien , voilà ma confession générale depuis vingt ans :

j'ai eu le temps de l'apprendre par cœur, comme vous voyez. Ce sera encore celle que je ferai à Pâques prochaines.

N A N O N.

Je ne fais si je me trompe, Mademoiselle : mais dans tout ce que Bastien vient de dire, il n'y a pas de péché, excepté qu'il fait mal ses prières.

LE PAYSAN.

Et moi, je sens fort bien qu'il y a quelque chose là qui ne va pas bien, sur-tout depuis que je viens ici. Mademoiselle dit que nous sommes les serviteurs de Dieu : en ce cas, il a un mauvais domestique ; je n'ai jamais pensé à rien faire pour lui.

LA BONNE.

Vous avez raison, mon ami. Votre état n'est pas bon aux yeux de Dieu ; mais il peut aisément le devenir : & le meilleur moyen pour cela, c'est de vous confesser tous les mois. Je vois que la paresse est votre plus grand péché ; & ce péché damne bien des gens : on a besoin d'une grande grace pour en sortir. Or, cette grace, on l'obtient

en approchant souvent des sacrements.

N A N O N.

Supposons, Mademoiselle, que Bastien prie le bon Dieu de tout son cœur, cela ne suffiroit-il pas? car enfin, il ne fait pas de mal.

L A B O N N E.

Cela ne suffit pas pour aller au Ciel; il faut encore faire du bien, & cela ne lui sera pas difficile. Il n'a qu'à faire pour l'amour de Dieu, ce qu'il fait par la peur d'être malade, de fâcher sa femme & de demander l'aumône; il n'en faut pas davantage pour devenir un saint. Il y en a bien parmi vous qui ressemblent à Bastien: qu'ils essayent de se confesser souvent, & ils verront que c'est un bon remede.

L E P A Y S A N.

Mais, Mademoiselle, si c'est un si bon remede, de se confesser tous les mois, & que cela corrige, bientôt on n'aura plus rien à dire à confesse.

L A B O N N E.

Soyez tranquille à cet égard. Quand nous serons morts, nous ne pécherons.

plus ; mais tant que notre ame sera unie à notre corps , elle se salira toujours , & par conséquent nous aurons toujours besoin d'aller la laver dans le sang de Jesus. Les Saints se confessent tous les huit jours , mes bonnes gens ; & si on leur en donnoit la permission , ils se confesseroient même tous les jours.

PIERRE.

Ils sont donc plus méchants que les autres , & à mesure qu'ils deviennent saints , il faut qu'ils fassent plus de péchés.

LA BONNE.

Ils ne font pas plus de péchés , mon ami ; mais ils voient mieux que nous ceux qu'ils font. Quand une personne est bien barbouillée , & qu'elle porte un habit fort sale , une tache de plus ou de moins ne se remarque pas : mais si cette personne étoit bien débarbouillée , & qu'on lui donnât un habit blanc , la plus petite ordure paroîtroit & sauteroit aux yeux. Il en est de même de la conscience de ceux qui croupissent dans le péché ; une faute de plus ou de moins ne s'y remarque pas. A-t-elle bien lavé son ame dans le sang

de Jesus, qu'elle reçoit par l'absolution, cette ame pure & nette ne peut recevoir la plus légère souillure, qu'on ne l'apperçoive bien vite.

MADAME PERNOT.

Pour que la confession produise cet effet, il faut sans doute se confesser mieux que nous ne faisons. Apprenez-nous comme il faut le faire.

LA BONNE.

Il faut d'abord demander à Dieu son Saint - Esprit pour bien connoître nos fautes ; mais il faut le demander avec ardeur, long - temps, souvent, avec confiance, & au nom de Jesus : car ce n'est pas assez de connoître nos péchés, il faut en voir la laideur, la difformité ; & par nous-mêmes, nous n'en sommes pas capables, car nous sommes de pauvres aveugles. Pour nous exciter à hair le péché, & à en faire pénitence, il faut faire de sérieuses considérations sur sa malice.

NANON.

Comment faut-il s'y prendre pour faire ces considérations ?

LA BONNE.

Il faut prendre un quart d'heure pour aller à l'église, ou bien vous retirer dans un coin de votre chambre, & demander le Saint - Esprit, comme je l'ai déjà dit ; faire un examen exact de votre conscience, pour vous rappeler les péchés que vous avez commis. Après quoi, vous vous ferez les questions suivantes.

Premiere Consideration. Qui est - ce qui a péché ?

C'est une misérable créature, qui est moins qu'un grain de poussiere aux yeux de Dieu. C'est moi, qu'il a comblée de ses biens, qu'il a mise au monde dans le dessein de me donner le Ciel. C'est moi, qui ai renié mon bon pere, qui l'ai outragé, insulté. C'est un misérable serviteur, qui a trahi son Maître; un ver de terre, qui a refusé d'obéir à son Roi ; un coupable qui a insulté son Juge, qui pourroit dans un instant le condamner à l'Enfer.

Seconde Consideration. Contre qui ai - je péché ?

Contre le Dieu tout - puissant, qui peut en un instant me réduire en poudre. Contre celui qui est Maître de ma

vie & de ma mort ; qui tient en sa main le tonnerre ; qui commande à la pluie , aux vents , à la grêle , à la tempête. Il peut commander à la terre de s'ouvrir , pour m'ensevelir toute vivante ; aux bêtes féroces , de me déchirer. Cependant , quelque puissant qu'il soit , j'ai eu la témérité de l'offenser , de lui désobéir.

Troisième Considération. Qu'ai - je fait en péchant ?

Par le péché mortel , j'ai tué mon ame ; j'ai perdu l'innocence de mon baptême ; j'ai renoncé à la qualité d'Enfant de Dieu , pour devenir l'Enfant du Diable , que j'ai choisi pour mon Maître & pour mon Roi. J'ai perdu le Ciel , j'ai mérité l'Enfer ; & j'y aurois été précipitée , si sa bonté n'avoit arrêté sa justice , pour me donner le temps de faire pénitence. Par le péché mortel , j'ai crucifié Jesus-Christ. Si nous pouvions l'entendre , il nous diroit ce que l'Eglise chante le vendredi-saint. Ecoutez-le , mes bonnes gens.

Que vous ai-je fait , mon peuple ? & en quoi vous ai-je contristé ? dites-le moi. C'est donc parce que je vous ai tirés de la terre d'Egypte , que vous avez dressé une croix pour y attacher,

votre Sauveur. Parce que j'ai été votre conducteur pendant quarante ans, que je vous ai nourri de la manne, que je vous ai fait entrer dans une terre excellente, vous avez dressé une croix pour y attacher votre Sauveur !

MADAME PERNOT.

Mais ce n'est pas nous que Dieu a tirés d'Egypte, qu'il a nourris de la manne dans le désert : c'est pour les Juifs qu'il a fait ces choses.

LA BONNE.

N'étiez-vous pas, à votre naissance, sous la puissance du démon, qui est un tyran bien plus cruel que Pharaon, qui tourmentoit les Juifs ? Ne vous a-t-il pas conduits dans son Eglise, qui est une terre excellente, où il vous nourrit, non de la manne, mais de son précieux sang. Il vous a fait beaucoup plus de grace qu'aux Juifs ; & toutes les fois que vous avez péché mortellement, vous l'avez crucifié. Ecoutez ce qu'il vous dit encore.

Qu'ai-je pu faire pour vous que je n'aie pas fait ? Vous étiez une belle vigne, que j'ai plantée moi-même de ceps excellents : je l'ai arrosée avec mon
 propre

propre sang : & cependant vous n'avez eu pour moi que de l'amertume , car dans ma soif , vous ne m'avez donné que du vinaigre à boire ; vous avez percé mon côté d'une lance. C'est pour l'amour de vous que j'ai livré à la mort les premiers nés d'Egypte ; & pourtant , vous m'avez fait mourir , après m'avoir déchiré de coups de fouets. Vous m'avez couronné d'épines , que vous avez enfoncées dans ma tête à coups de bâtons. Vous m'avez craché au visage ; vous m'avez donné des soufflets ; en un mot , vous m'avez fait tout le mal que vous avez pu. Malgré cela , je vous aime : si vous détestez le mal que vous avez fait , si vous voulez ne plus commettre le péché , je vous pardonnerai tous ceux dont vous êtes coupable : mon sang nettoiera votre ame ; je vous rendrai ma grace , mon amour ; & pour des bagatelles que vous souffrirez pour moi dans cette vie , je vous donnerai les mérites de ma mort & de ma passion , qui rendront le peu que vous ferez agréable aux yeux de mon Pere , & qui vous mériteront le Ciel.

M E R E - J E A N N E .

Je ne puis comprendre une chose ,
Partie II. H

Mademoiselle. Tous les Prédicateurs , & vous aussi , vous dites que c'est nous qui avons crucifié Jesus avec nos péchés ; & pourtant , j'aimerois mieux qu'on me déchirât moi-même par morceaux , que de faire le moindre mal au bon Jesus , s'il étoit sur la terre.

LA B O N N E .

Il vous le semble , Mere-Jeanne : cependant il est vrai que nous ne faisons pas un seul péché , pas même de ceux que nous appellons fort mal à propos de petits péchés , qui n'ait causé une douleur à Jesus. Il est certain que , s'il étoit encore sur la terre en état de pouvoir souffrir , un seul péché mortel lui causeroit la mort. O , mes bonnes gens ! que cette pensée est bien propre à nous donner un véritable regret des fautes que nous avons commises , & à nous faire prendre une bonne résolution de nous corriger ! Mais nous ne pensons pas à cela.

N A N O N .

Cela est bien vrai , Mademoiselle. Pour moi , je ne savois pas qu'on fît tant de mal en commettant le péché. On ne pense point du tout à cela.

quand on fait des fautes ; on ne cherche qu'à se satisfaire, sans réfléchir que cela a fait souffrir Jesus.

LA BONNE.

Eh, pourquoi ne fait-on pas cela, ma pauvre Nanon ? Parce qu'on vit comme des bêtes, sans penser à son salut ; parce qu'on dort au sermon, au prône, qu'on ne l'écoute pas, non plus que le catéchisme. On apprend, avec bien des peines, tout ce qui est nécessaire pour gagner sa vie, pour amasser quelque bien, pour se procurer quelque plaisir ; & l'on ne se soucie point d'apprendre ce qu'il faudroit faire pour aimer & servir Dieu. Cette négligence est un grand péché, dont il faut bien se confesser.

Mais ce n'est pas assez de se confesser, mes bonnes gens ; il faut se corriger : & l'un des meilleurs moyens de le faire, c'est de se confesser souvent, comme je vous l'ai dit. Si l'on vous avoit donné un coup de couteau, qui vous eût fait une grande plaie, vous tourmenteriez le Chirurgien pour qu'il pansât cette plaie jusqu'à ce qu'elle fût guérie, & vous seriez fâchés s'il ne la visitoit pas souvent.

UNE JEUNE FILLE.

On aimerait bien à se confesser, Mademoiselle ; mais on est honteux : on voit tous les jours M. le Curé ; & puis on a peur qu'il ne dise à pere & mere bien des choses qu'on ne veut pas qu'ils sachent, parce que cela les mettroit en colere.

LA BONNE.

C'est parce qu'on est ignorant, ma bonne fille. Mettez-vous bien dans la tête que votre Confesseur feroit une faute, s'il pensoit volontairement à ce que vous lui avez dit : d'ailleurs, cela ne seroit guere possible. Un Confesseur seroit bien malheureux, s'il étoit obligé de garder dans sa tête toutes les sottises qu'il entend : Dieu lui fait la grace de les oublier.

UNE FEMME.

Oh ! pour cela, Mademoiselle, M. le Curé a bonne mémoire : quand j'aurois été un an sans me confesser, il se souviendroit de tout ce que je lui aurois dit.

LA BONNE.

Chacun reçoit de Dieu, ma bonne

femme, les graces qui lui sont nécessaires pour faire son devoir ; voilà pourquoi les Confesseurs qui ont le moins de mémoire, & qui n'ont pas pensé une seule fois à ce que vous leur avez dit, s'en souviennent lorsque vous revenez à confesse : sans cela, ils ne pourroient pas savoir si vous vous corrigez. Pour ce qui est de parler à aucune personne des choses que vous leur aurez dites, cela est impossible : quand vous diriez à un Confesseur que vous avez envie de le tuer, de le voler, il ne pourroit pas s'en plaindre. Quand vous voudriez commettre les crimes les plus horribles, & qu'il ne fallût qu'avertir une seule personne pour vous en empêcher, il ne pourroit pas le faire. Supposez qu'un homme fût assez méchant pour dire à son Confesseur, qu'il veut communier pour garder la sainte Hostie & la fouler aux pieds, & que cet homme se présentât tout de suite à la sainte Table, il faudroit que son Confesseur lui donnât la communion.

MADAME PERNOT.

Quoi ! le Confesseur ne pourroit pas ni refuser la communion, lui dire une

parole , lui faire un signe , pour l'obliger de quitter la sainte Table ?

LA BONNE.

Non , ma chere ; il a dû lui dire tout ce qu'il pouvoit , pendant qu'il étoit dans le confessionnal , pour l'engager à renoncer à son mauvais dessein ; mais si-tôt qu'il en est sorti , il ne fait plus rien de ce que cet homme lui a dit.

CHARLOT.

Supposez que j'eusse tué un homme , ou que je l'eusse volé ; la Justice fait venir mon Confesseur , le menace , lui fait prêter serment qu'il dira la vérité , & puis lui demande si c'est moi qui ai fait ce vol ou qui ai tué cet homme. Il seroit bien forcé de dire la vérité , sans quoi , il seroit un faux serment , & la Justice le puniroit lui-même.

LA BONNE.

D'abord , la Justice ne pourroit pas faire une telle question. Si les Juges la faisoient , non-seulement ils commettroient un grand péché , mais encore ils feroient une sottise ; car ils ne peuvent ignorer que le Confesseur ne fait rien. Il pourroit en faire serment , car

ce n'est pas à lui qu'on a dit ce péché ; c'est à Jesus-Christ , dont il tient la place. Ce Confesseur n'auroit qu'à se plaindre , les Juges seroient punis.

CHARLOT.

On dit pourtant , quand les Juges ont fait mourir un homme qui ne veut rien avouer , que le Confesseur peut leur dire , après la mort de cet homme , qu'ils doivent être tranquilles , & qu'ils ont fait bonne justice.

LA BONNE.

Ceux qui parlent ainsi ne savent ce qu'ils disent. Il arrive quelquefois qu'un criminel , en mourant , charge son Confesseur de dire cela aux Juges ; & alors il le peut , mais non pas sans la permission du coupable.

MADAME PERNOT.

Je comprends à présent une chose qui m'arriva il y a quelques annés. On m'offroit une servante qui alloit à confesse à un de mes amis. Je fus le trouver , & lui demandai ce qu'il pensoit de cette fille , le priant de me dire si je pouvois la prendre. Il me dit qu'il la croyoit une brave & honnête fille , & qu'il ne savoit rien qui pût m'empêcher

de la recevoir dans ma maison. Cependant cette fille étoit une voleuse, & elle s'étoit déjà confessée de plusieurs vols qu'elle avoit faits dans d'autres maisons, car elle me le dit ensuite elle-même. J'ai été fâchée bien long-temps contre ce Prêtre; non que je voulusse qu'il me dît que cette fille étoit une voleuse; mais il me sembloit qu'il auroit dû me conseiller de ne pas la prendre, sans me dire pourquoi.

L A B O N N E.

C'est que véritablement il ne savoit point de mal d'elle, puisqu'il ne le savoit que par la confession. Je vais vous dire quelque chose de bien plus étonnant. Une jeune fille servoit à Metz, depuis quelques années, dans la même maison. Tout d'un coup il lui prend envie de tuer son Maître & sa Maîtresse. Elle alloit à confesse au frere de sa Maîtresse, qui étoit Capucin; & vous pensez bien qu'il lui dit tout ce qu'il put pour l'engager à renoncer à un dessein si horrible: il lui conseilla même de sortir de la maison. Elle demanda donc son congé, en présence de son Confesseur. Le Maître & la Maîtresse, qui étoient contents de cette fille, l'enga-

gerent à rester ; & le Confesseur ne dit pas un mot pour les engager à la mettre dehors. Quelque temps après , cette misérable exécuta son mauvais dessein , & elle fut arrêtée comme elle se fau-voit. Quand elle fut à la potence , elle fit venir le Capucin , & lui reprocha qu'il étoit cause de tous les malheurs qui étoient arrivés , parce qu'il n'avoit pas averti son Maître & sa Maîtresse de son mauvais dessein ; & l'on eut bien de la peine à lui faire comprendre qu'il ne l'avoit pas pu , parce qu'elle ne lui avoit pas dit de le faire.

LE FERMIER.

Mais , pourtant , cela étoit bien terrible : il me semble qu'il auroit dû empêcher la mort de son frere & de sa sœur.

LA BONNE.

Auroit-il été obligé de les avertir , s'il n'avoit pas su le mauvais dessein de cette fille ?

LE FERMIER.

Belle demande ! Eh , vraiment , s'il n'avoit rien su , il ne pouvoit avertir de rien ; cela va sans dire. Mais il le savoit.

LA BONNE.

Je vous le répète. Un Confesseur ne fait jamais rien de ce qu'on lui a dit, lorsqu'il est sorti du confessionnal : c'est une chose sûre.

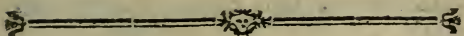
M A R I E.

Je fais bien que M. le Curé ne peut pas dire les choses dont je me confesse ; mais il veut qu'on se corrige, & c'est ce qui me tracasse.

L A B O N N E.

Je vous le répéterai cent fois, s'il le faut : le vrai moyen de se corriger, c'est de se confesser souvent, & bien. Au reste, la vraie marque qu'on se confesse mal, c'est qu'on ne se corrige point. Quand on a bien du chagrin d'avoir fait une chose, on ne s'avise plus de la faire. Si donc vous voyez que, depuis plusieurs années, vous ne vous corrigez de rien, vous avez bien lieu de craindre d'avoir fait de mauvaises confessions, & il faut les réparer par une confession générale. Il faudra prendre là-dessus l'avis de votre Confesseur.

En voilà assez pour aujourd'hui : à dimanche prochain.



LEÇON PARTICULIERE

SUR LE MARIAGE.

LA BONNE , NANON ,
LE CORDONNIER.

LE CORDONNIER.

MADEMOISELLE, je viens vous remercier des bons conseils que vous avez donnés à Mademoiselle Nanon. Elle dit que vous l'avez encouragée à m'épouser : je vous en ai bien de l'obligation ; car c'est, à mon gré, la plus gentille fille de tout le village. Ce n'est pourtant pas là ce que je regarde le plus, je vous assure : c'est sa bonté qui me plaît par dessus tout. Elle est bien douce, & fera une bonne mere pour mes pauvres enfants.

LA BONNE.

Nanon ne m'avoit pas dit que vous eussiez des enfants : cela fait une grande différence, mon ami. Avez-vous de quoi les nourrir, & encore une femme par dessus ; sans compter que Dieu

vous enverra fans doute d'autres enfans.

LE CORDONNIER.

Je ne fuis pas riche , Mademoifelle. J'ai un petit morceau de terre , qui me donne du bled : mais , comme c'étoit la défunte qui me l'avoit apporté , il appartiendra à fes enfans ; & je laisserai à ceux que celle-ci me donnera un morceau de vigne qui vient de mon côté ; & à elle-même , tout ce qui fera chez moi quand je mourrai , car je lui reconnoîtrai une groffe dot.

LA BONNE.

C'est-à-dire , mon cher , que vous deshériterez les enfans du premier lit pour ceux du fecond , à qui vous donnerez tout ; & les autres n'auront que le bien de leur mere , que vous ne pourrez leur ôter. Cela n'est pas bien , mon cher ; & Nanon est trop honnête fille pour faire un tel marché : ce feroit un vol.

NANON.

Je croyois que chacun étoit le maître de fon bien , Mademoifelle. S'il mourroit avant moi , je resterois donc bien pauvre ? Pourtant je ne veux pas voler.

LE CORDONNIER.

J'espere vous laisser un morceau de pain , Mademoiselle Nanon. Dieu merci , je suis bien achalandé , parce que j'ai de bonnes marchandises. Ce n'est pas comme Thibault , l'autre Cordonnier ; ses souliers ne durent pas , parce qu'il achete de mauvais cuir : aussi perd-t-il toutes ses pratiques.

LA BONNE.

Mais cela n'est pas bien , mon ami , de décréditer la marchandise de votre prochain : vous offensez Dieu ; & il faut bien prendre garde à cela. Vous dites que la défunte vous avoit apporté un morceau de terre : Nanon n'a rien , vous le savez.

LE CORDONNIER.

Je le fais bien , Mademoiselle ; mais cela ne m'auroit pas empêché de la faire tout aussi brave que l'autre , si elle l'avoit voulu : j'en aurois été quitte pour ne pas aller en foire cette année. Mais elle dit que vous lui avez conseillé de me laisser cet argent. N'est-ce pas comme si elle me l'apportoit ?

LA BONNE.

Oui , mon cher : ainsi vous pouvez lui reconnoître les cent livres qu'elle vous épargne , & lui faire quelque autre petit avantage , pour la peine qu'elle aura à élever vos enfans. Vous consulterez sur cela le Notaire ; c'est un honnête-homme , qui ne vous donnera que de bons conseils.

LE CORDONNIER.

Ne puis-je pas lui donner les habits de la défunte ? ils sont comme tout neufs. D'ailleurs , mes deux filles sont encore petites , & ces habits se gâteroient avant qu'elles fussent en âge de les porter. Elle avoit aussi du bon linge & des bagues.

LA BONNE.

J'espère que Nanon élèvera si bien vos petites filles , qu'elles n'auront jamais que de bonnes façons pour elle : mais pourtant , il faut toujours prendre ses précautions , comme si l'on devoit craindre qu'elles ne l'aimassent pas. Je voudrois donc qu'on fît estimer les habits , qui se gâteroient si on les gardoit , & le linge que vous donnerez à

Nanon , afin que vous puissiez rendre ce qu'ils valent à vos filles quand elles se marieront ; car si vous donniez pour un écu , on diroit que vous auriez donné pour dix. Avec cette précaution , on ne pourra rien reprocher à Nanon. Vous le voulez bien , mon enfant ?

N A N O N.

Moi , Mademoiselle , je veux tout ce que vous vous voudrez. J'aurois mieux aimé des habits tout neufs ; mais vous savez mieux que moi ce qui me convient.

L A B O N N E.

Je vois bien que Nanon est une bonne fille ; & je ne crains pas de vous dire devant elle , qu'elle vous fera beaucoup plus de profit qu'une femme qui vous apporteroit une grosse dot ; car elle attirera la bénédiction du Ciel sur votre maison. Pour vous mettre en état de recevoir cette bénédiction , il faut vous préparer en vrais Chrétiens à recevoir le sacrement de mariage. Il ne faut penser à s'engager dans cet état , que dans la vue d'y servir Dieu , & d'élever des enfants qui puissent entrer dans le Ciel. Vous aimez Nanon , mon

ami , & vous pensez que vous serez fort heureux avec elle : il est permis de chercher cette sorte de bonheur , Dieu ne vous le défend pas ; mais il veut que vous pensiez que c'est lui qui vous donne ce bonheur. Supposez que vous me fassiez un présent : vous voulez que je sois bien aise de ce présent ; mais vous voulez aussi que je vous en aie obligation , que je vous en remercie , comme cela est juste. De même le bon Dieu vous donne une bonne femme : c'est pour vous rendre heureux qu'il vous la donne ; mais il veut que vous l'aimiez à cause du présent qu'il vous fait , que vous l'en remerciez. J'en dis autant à Nanon. Qui prend mari , prend Maître , ma bonne fille. Comme ce sera Dieu qui lui donnera ce Maître , Nanon l'aimera à cause de celui qui le lui donne ; & toutes les fois qu'il la priera de faire quelque chose , elle lui obéira comme à Dieu.

LE CORDONNIER.

Oh ! pour ce qui est de cela , Mademoiselle , Nanon sera toujours la Maîtresse : tout le monde fait bien que la défunte l'étoit ; on disoit même qu'elle l'étoit trop. C'étoit la meilleure

femme du monde ; mais elle aimoit trop la dépense : j'aurois bien du bon argent de reste , si j'avois pu me résoudre à la contredire. Je disois bien un mot par-ci par-là ; & puis , comme elle s'en moquoit , je laissois aller les choses comme elles pouvoient.

LA BONNE.

Vous faisiez très-mal , mon enfant. Savez-vous bien qu'un mari est responsable des fautes que fait sa femme ? Si la vôtre a fait de folles dépenses , vous auriez dû l'en empêcher avec douceur. Je serois bien fâchée , si vous laissiez à Nanon la liberté de faire des sottises.

NANON.

Quoi , Mademoiselle ! vous lui conseillez d'être plus méchant avec moi qu'avec sa première femme ? Cela n'est pas bien ; je ne l'aurois pas cru de vous.

LA BONNE.

La pauvre Nanon a oublié tout ce que nous avons dit ces temps passés. N'avons-nous pas répété vingt fois qu'on ne peut aller au Ciel qu'en observant les commandemens de Dieu ?

Si vous vouliez vous jeter dans une riviere , ou par la fenêtre , voudriez-vous que votre mari vous laissât faire ?

N A N O N .

Non , Mademoiselle : je serois bien aise , au contraire , qu'il m'en empêchât ; mais cette envie ne me prendra jamais , je vous en assure.

L A B O N N E .

Je le pense bien , ma chère : mais peut-être aurez-vous envie quelque jour de violer les commandemens de Dieu ; ce qui est une plus grande folie que de se jeter par la fenêtre , sans dessein prémédité s'entend. Alors , si votre mari vous aime véritablement , il faudra bien qu'il vous en empêche.

N A N O N .

Et si c'étoit mon mari qui voulût les violer , sans doute que je devrois l'en empêcher aussi.

L A B O N N E .

Écoutez bien , ma chere Nanon : Quand on se marie , on se charge de plusieurs devoirs , qu'il faut observer ;

& ces devoirs ne sont pas les mêmes pour le mari & la femme. Le Prêtre qui vous mariera, vous fera promettre d'obéir à votre mari, & de l'aimer : il fera aussi promettre à votre mari de vous aimer, de vous nourrir, de fournir à vos besoins ; mais il ne lui dira pas de vous obéir, parce que l'obéissance est le devoir de la femme, & point du mari. Si donc vous vouliez faire quelque chose de mal, votre mari devoit vous prier, d'abord avec amitié, de ne point faire cette faute ; & si cela ne suffisoit pas, il devoit vous défendre absolument de la faire : il a ce droit. Au lieu qu'une femme n'est pas en droit de commander à son mari : elle ne peut qu'inviter, que prier ; & s'il ne veut pas se rendre à ses prières, il faut qu'elle prenne patience.

N A N O N.

Puisque cela est, les filles sont bien bêtes quand elles se marient. J'aime-rois encore mieux rester en condition : si je ne suis pas contente de mon Maître, je puis le quitter & en prendre un autre ; mais puisqu'un mari est un Maître qu'on ne peut quitter, soit qu'il soit bon ou mauvais, c'est autre chose.

Je ne voulois me marier que pour faire ma volonté, & ne plus faire celle des autres.

LE CORDONNIER.

Mon Dieu, Mademoiselle, ne pourrois-je pas promettre à ma Nanon qu'elle sera toujours la Maîtresse? aussi-bien, quand je ne le lui promettrois pas, ce seroit toujours la même chose. Si je la voyois un peu fâchée, je lui accorderois tout ce qu'elle voudroit.

N A N O N.

Oh! s'il ne faut que cela, je vous promets de me fâcher toutes les fois que vous me refuserez quelque chose; cela est bien aisé.

LA BONNE.

Non, ma chere, cela n'est point du tout aisé quand on est une bonne femme, car on aime son mari; & quand on l'aime, on seroit bien fâchée de lui donner le moindre chagrin. Mais Nanon, vous avez donc une grande envie de faire de mauvaises choses?

N A N O N.

Non, je vous assure, Mademoiselle. Vous pouvez demander à mon Maître;

il vous dira que je ne suis point du tout obstinée. C'est ce mot d'obéissance qui me choque. Je suis fâchée qu'on ait établi la mode que les femmes doivent obéir aux maris : je voudrois que tout fût égal.

LA BONNE.

Savez-vous qui a établi cette mode qui vous choque, ma chere Nanon ? c'est le bon Dieu. C'est lui qui a dit que la femme seroit soumise à son mari. Voudriez-vous murmurer contre les ordres de Dieu ? Il faut au contraire vous y soumettre, & dire : Seigneur, vous êtes mon Maître ; vous avez ordonné que la femme obéiroit à son mari ; je vous promets donc d'être soumise à celui qui fera le mien. Je le prendrai de votre main ; & ce sera pour l'amour de vous que je lui obéirai. Cependant votre mari vous rendra l'obéissance agréable, en vous parlant toujours avec douceur ; & par là vous trouverez plus aisé le second devoir d'une bonne femme, qui est d'aimer son mari, d'avoir pour lui du respect & de l'estime, en un mot, de le préférer à tous les hommes du monde. Cela ne vous fera pas difficile, Nanon ; car je

fais que vous avez un bon cœur : ainsi , quand vous penserez qu'il vous aime mieux que toutes les autres filles , & qu'il vous a choisie quand vous n'aviez rien du tout , vous l'aimerez à cause de cela.

N A N O N .

Je veux vous dire la vérité tout devant lui , Mademoiselle. A présent , je ne l'aime pas encore beaucoup ; & pourtant , j'ai de l'amitié pour lui. Ce n'est pas cependant à cause de cette amitié que je le prends ; mais parce qu'il est doux , qu'il va tous les jours à la messe , qu'il vivoit bien avec la défunte , & qu'il a voulu me donner de beaux habits. Je ne les prends pas , parce que vous m'avez dit que cela ne feroit pas bien ; ce qui ne m'empêche pas de lui en être bien obligée. S'il est bon avec moi , je fais bien que je l'aimerai encore davantage ; car j'aime tous ceux qui ont de l'amitié pour moi. . . . Attendez , je l'aime encore un peu pour une autre chose ; c'est qu'il m'a promis de faire une belle noce. Vous y viendrez , Mademoiselle ; n'est - ce pas ? Ah , que je vais danser !

LA BONNE.

Comme Nanon a toujours profité de tout ce que je lui ai dit ! J'aurois bien envie de lui dire encore une chose ; mais elle se fâcheroit.

N A N O N.

Vous pourriez me battre que je ne me fâcherois pas , Mademoiselle. Dites tout ce qui vous plaira ; je vous obéirai , je vous assure.

LA BONNE.

C'est une action sérieuse que de se marier , ma chere Nanon : tout le bonheur de cette vie en dépend , & souvent même celui de l'éternité. On ne peut bien remplir les devoirs de cet état , sans la grace de Dieu ; cette grace se donne dans le sacrement , si on le reçoit bien ; & pour bien le recevoir , il faut s'y bien préparer. Une Chrétienne ne doit être occupée que de cela en se mariant , & ne pense non plus , ni à festin ni à danse , que s'il n'y avoit ni viande ni violons. Le jour qu'elle se marie est , à la vérité , un jour de réjouissance ; mais d'une joie Chrétienne , & qui ne s'accorde pas avec les folies qu'on fait ce jour-là.

N A N O N.

Est-ce que vous ne voulez pas qu'on fasse une noce ? Y a-t-il du mal à cela ? Autant vaudroit-il ne pas se marier.

L A B O N N E.

Je ne vous dis pas que ce soit un péché, ma chere ; mais c'est une folie, qui fait commettre bien des fautes. Ecoutez, ma chere Nanon, ce que je ferois, si j'étois à votre place. Je commencerois par bien prier le bon Dieu de rompre mon mariage, s'il ne doit pas être pour sa gloire & mon salut. Je tâcherois de me mettre dans la grace de Dieu, par une bonne confession générale. Je communierois deux jours avant mon mariage ; & je me tiendrois très-modeste & très-retirée jusqu'à ce jour-là. Je prierois mes parents & mes amis de me faire le plaisir d'assister à la célébration, & je leur donnerois quelques gâteaux & une bouteille de vin au sortir de l'église : mais ce seroit tout ; & au lieu de dépenser beaucoup d'argent à un grand dîner & à un grand souper, je donnerois quelque chose aux pauvres. Je me garderois bien d'avoir des violons, car c'est
une

une source de péchés, de querelles, de jalousies; outre que l'on boit en dansant, qu'on s'enivre, & qu'on fait bien des sottises, sans celles que l'on dit... Vous voilà toute triste, ma pauvre Nanon.

N A N O N.

C'est que ce que vous me dites me fait de la peine: je vous obéirai pourtant. Mais que ferai-je toute la journée? je m'ennuierai comme un chien; car ce ne seroit pas bien de travailler le jour de ses noces, c'est comme une fête.

L A B O N N E.

Vous viendrez dîner avec moi, & M. le Curé aussi: ensuite nous irons dans votre maison; nous la rangerons. Je mènerai le Notaire, & nous écrivons tout; afin que, si vous perdez votre mari, on ne vous demande pas plus que vous aurez trouvé. Nous irons un peu nous promener, un peu à l'église, & la journée se trouvera passée. Le soir, la providence fera trouver à souper chez vous: j'y mènerai Madame la Marquise; & c'est un honneur qui vaudra bien la noce. J'oubliois de vous dire qu'il faudra mener les petits en-

fants dîner chez-moi. Ils vont devenir à vous , ma chere Nanon. Il faut promettre à Dieu de les aimer , de les élever chrétiennement , & de les traiter aussi-bien que les vôtres , si Dieu vous en donne.

N A N O N.

Mais si j'ai des enfants , Mademoiselle , sans doute que je les aimerai mieux ; je ne pourrois pas m'en empêcher.

L A B O N N E.

Si vous élevez bien ces enfants , ils feront doux & vous aimeront comme leur mere. Alors vous les aimerez vous-même beaucoup plus que vous ne croyez devoir le faire : j'ai vu quelques belles - meres dans ce cas. Je ne vous dis pas que vous ne puissiez sentir quelque chose de plus tendre pour vos propres enfants : il n'y a pas de mal à cela ; mais il y en auroit si cela paroïssoit , s'ils étoient mieux nourris , mieux habillés , & si , dans les disputes ordinaires parmi les enfants , vous preniez sans raison le parti des vôtres contre eux.

N A N O N.

Voilà bien des choses que vous me

dites, & pas un mot pour celui qui doit être mon mari : les hommes n'ont-ils pas aussi leurs devoirs en se mariant ?

LA BONNE.

Je lui ai déjà parlé des siens, ma chere. Il sera obligé de vous aimer, de supporter vos défauts avec indulgence, de vous reprendre avec douceur & de vous nourrir.

LE CORDONNIER.

Voilà de la besogne bien aisée. Pour ce qui est de l'aimer, c'est chose faite depuis long-temps : pour supporter ses défauts, elle n'en a point.

LA BONNE.

Vous vous trompez, mon ami : tout le monde a ses défauts, & Nanon en a comme les autres. Vous êtes amoureux à présent ; c'est une maladie qui gêne la vue, & qui empêche de voir les choses comme elles sont : mais cette maladie ne dure guere plus de six mois après le mariage.

NANON.

Comment, Mademoiselle, il ne m'aimera que pendant six mois ! si je

croyois cela , je ne me marierois pas.
Je veux qu'il m'aime toute sa vie.

LA BONNE.

Je suis charmée de votre vivacité ,
Nanon ; c'est signe que vous l'aimez
plus que vous ne le croyez. Il vous ai-
mera toute sa vie , autant pour le
moins qu'il vous aime à présent ; mais
ce sera d'une autre maniere , qui ne
l'empêchera pas de voir vos défauts.
Or , comme il croit maintenant que
vous n'en avez point , il pourroit être
un peu fâché de s'être trompé. Pour
empêcher cela , il faut qu'il sache à
présent que vous avez des défauts ,
comme il en a lui-même. Le bonheur
& la tranquillité du mariage consistent
à se les pardonner. Ainsi , quand Na-
non verra son mari , qui est prompt ,
un peu en colere , elle ne lui répondra
rien , quand même elle en auroit bien
envie ; & elle dira : Mon Dieu , c'est
pour l'amour de vous que je vais gar-
der le silence.

N A N O N.

Mais , Mademoiselle , si je ne lui
réponds pas , il s'accoutumera à se fâ-
cher & à me gronder pour un rien.

LA BONNE.

Je vous ai dit que votre amoureux est prompt ; car je me suis informée de lui , & on me l'a dit : mais on m'a assurée qu'il n'est point brutal. Ainsi , quand le premier mouvement sera passé , il dira en lui-même : Voyez un peu cette bonne femme ! j'avois tort , je le vois bien ; cependant , elle ne m'a pas répondu. Qu'est-ce que je ferai pour la récompenser de cela ? il faut , du moins , lui dire quelques paroles de douceur , l'embrasser , lui témoigner que je suis fâché. Nanon , de son côté , ne boudera pas , quand son mari reviendra le premier ; elle lui pardonnera de bon cœur , afin qu'à son tour il lui pardonne ses fautes. Par ce moyen , vous serez les plus heureuses gens du monde , vous vivrez en paix.

N A N O N.

Qui est-ce qui tiendra l'argent , Mademoiselle ? Il me semble que j'aurois bien du plaisir à en avoir.

L A B O N N E.

Personne ne le tiendra , ma chere : il fera dans une armoire dont vous

aurez tous deux la clef. Quand un des deux croira avoir besoin d'y prendre quelque chose , il consultera l'autre. Vous gagnez assez bien votre vie , mon cher ami ; mais vous n'êtes pas loin de la vieillesse , & ce n'est pas un temps où l'on soit capable de grand' chose. Il faut donc vous ménager une poire pour la soif. Vous gagnez , je le suppose , vingt sous par jour : eh bien , il faut supposer que vous n'en gagnez que dix , que vous emploierez pour vos besoins. Je veux dire qu'il faut mettre de côté la moitié de ce que vous gagnerez ; & cette moitié , il ne faudra pas y toucher , sous quelque prétexte que ce soit. Nanon fera une bonne ménagere ; elle filera , elle fera filer les petites ; elle n'aura point envie de tout ce qu'elle verra , & n'achetara rien sans en avoir demandé conseil à son mari. Elle aura soin d'être nette & propre , & ne se souciera pas de belles nippes. Moyennant cela , il vous restera une petite somme à la fin de chaque année , que vous emploierez en marchandises ; cela vous mettra à votre aise : & puis , Dieu bénira votre travail , si , avant toutes choses , vous vous appliquez à le bien servir.

LE CORDONNIER.

Ayez la bonté, Mademoiselle, de nous apprendre ce qu'il faudra faire pour bien servir Dieu dans notre ménage.

LA BONNE.

Il faudra commencer la journée par assister tous les jours à la sainte Messe, comme vous avez coutume de le faire; & comme les enfants seront encore couchés, Nanon pourra y aller avec vous. En revenant de la messe, vous ferez, avec les enfants & les ouvriers, la priere du matin. Vous offrirez de temps en temps votre travail au bon Dieu. Vous aurez soin qu'on ne chante pas de mauvaises chansons dans la boutique, mais des cantiques. Si vous avez un ouvrier libertin, jureur, ou qui dise des paroles malhonnêtes, vous le mettrez dehors, après l'avoir averti, s'il ne veut pas se corriger: car quand il seroit le meilleur ouvrier du monde, il ne faut pas souffrir que Dieu soit offensé dans votre maison; un tel homme attireroit la malédiction de Dieu sur vous & sur vos enfants. Ne trompez jamais vos pratiques, en leur donnant de mauvaises marchandises, car c'est

voler ; ni en leur promettant leurs foul-
liers pour un certain temps , car c'est
mentir , lorsque vous savez que vous
ne pouvez pas leur tenir parole : & puis
cela est cause que les pratiques jurent
contre vous, qu'elles murmurent , qu'el-
les s'impatientent.

LE CORDONNIER.

Si je ne leur promettois pas , ils
iroient chez l'autre , qui leur donne-
roit leurs foulliers tout de suite , car il
n'a guere d'ouvrage.

LA BONNE.

Eh ! pourquoi ne voulez-vous pas lui
en laisser ? Si vous étiez à sa place ,
feriez-vous bien aise qu'on vous arra-
chât le pain de la main ? Ayez bien
soin de vous confesser de cette mau-
vaise volonté que vous avez pour lui ,
mon cher : il faut que tout le monde
vive. Je vous répète ce que je vous ai
déjà dit : quand vous serez pressé d'ou-
vrage , & qu'il faudra veiller , que ce
soit la nuit du vendredi au samedi ;
car il ne faut pas faire un seul point
après minuit le dimanche. Nanon , de
son côté , n'aimera point à courir , &
à aller jaser chez ses voisines : elle se

tiendra à la maison , pour avoir soin de son ménage & faire travailler les petites. Le dimanche vous assisterez à tout l'office de l'église ; après quoi , vous pourrez aller à la promenade , ou jouer une partie de quilles ou de boules avec vos ouvriers , vos voisins & voisines : mais il faut jouer bien peu de chose , seulement pour payer une bouteille de vin & une salade pour le goûter. Vous vous coucherez , après avoir fait la priere , gaiement & sans chagrin , parce que vous aurez fait votre devoir , & que vous n'aurez point offensé Dieu.





NEUVIEME JOURNÉE.

LA BONNE,

Et divers Interlocuteurs.

LA BONNE.

LE quatrieme commandement de l'Eglise nous oblige à recevoir la sainte Communion, au moins à Pâque. Mais, dites-moi, Charlot, qu'est-ce qu'on reçoit quand on Communie ?

CHARLOT.

Je fais bien, Mademoiselle, qu'on reçoit le bon Dieu. Il y avoit encore quelque autre chose dans le catéchisme; mais je l'ai tout à-fait oublié.

LA BONNE.

Et vous n'oubliez pas les chansons qui se chantent dans la rue. Quelle horreur ! quelle négligence du salut ! Cependant on gronde contre M. le Curé quand il exige qu'on aille au catéchisme ! Ecoutez-moi bien, Charlot, & tous les autres aussi.

On reçoit dans la sainte Communion le corps, le sang, l'ame, la divinité de notre Seigneur Jesus - Christ, sous les especes & apparences du pain & du vin. Nous ne le voyons pas ; au contraire, nous ne voyons qu'une chose qui ressemble au pain & au vin : mais nous devons croire que le pain & le vin n'y sont plus, & qu'il n'y a que le corps & le sang de Jesus ; parce que c'est lui - même qui nous l'a dit, & qu'il ne peut nous tromper. Me diriez-vous bien, Madame Pernot, pourquoi Jesus vient en nous dans la sainte Communion ?

MADAME PERNOT.

Je vous l'ai déjà dit, Mademoiselle, je suis tout aussi ignorante que les autres. Je crois pourtant qu'il vient en nous pour nous rendre meilleurs.

LA BONNE.

C'est une des raisons pour lesquelles il a institué ce sacrement : mais il y en a plusieurs autres. Il vient en nous pour consacrer nos corps par sa présence, pour adorer Dieu son pere en nous, pour l'aimer, le remercier de toutes les graces qu'il nous a faites, lui de-

mander celles qui nous sont nécessaires , & le pardon de nos péchés. Il vient comme un Médecin , pour nous guérir de toutes nos maladies ; comme le bon Pasteur , pour prendre sur ses épaules sa pauvre brebis qui s'est égarée , & la ramener au bercail. Nos corps ont été consacrés dans le baptême pour être les temples du Dieu vivant : mais nous avons fouillé , gâté ces temples ; il faut les consacrer de nouveau :

C H A R L O T .

C'est peut-être comme la paroisse de Saint-Germain , dans laquelle on avoit tué un homme le jour même du Saint. Si vous aviez vu , Mademoiselle , comme l'on emporta vite le Saint-Sacrement , les reliques ; on éteignit les cierges , la lampe : cela donnoit de la frayeur. Ensuite il vint un Evêque , qui fit je ne fais combien de cérémonies pour rebénir l'Eglise. On dit que sans cela , on n'auroit pas pu y dire la messe. Il n'y eut pas d'office ce jour-là.

L A B O N N E .

Voilà justement ce qui arrive dans nos ames , qui sont les temples , c'est-

à-dire, les églises de Dieu. Aussi-tôt qu'on a commis un péché mortel, Dieu cesse d'y habiter; il retire ses graces, & cette pauvre ame est comme cette église où l'on éteint les cierges, qu'on dépouille de tous ses ornemens, & où l'on ne peut plus chanter les louanges de Dieu, parce qu'elle a été souillée par le sang. Et comme il faut que l'Evêque vienne rebénir cette église, avant qu'on y puisse dire l'office; de même il faut que Jesus-Christ, qui est l'Evêque des Evêques, revienne consacrer notre ame, afin que Dieu puisse y être adoré comme il faut. Enfin Jesus, en se donnant à nous sous la forme du pain, veut nous apprendre qu'il est la nourriture de nos ames. Une personne qui n'auroit pas de pain, deviendroit bientôt maigre, sèche, & périroit; de même une personne qui s'éloigne de la sainte Communion, perd toute sa force, & s'expose à succomber à la première tentation: ce qui donneroit la mort à son ame.

MADAME PERNOT.

Mais, Mademoiselle, on craint de communier, parce qu'on n'en est pas digne; on ne voudroit pas faire une mauvaise communion.

LA BONNE.

Si nous attendions , pour communier , que nous en fussions dignes , nous ne le ferions jamais , quand nous aurions à nous seuls toute la pureté des Anges & les vertus de tous les Saints. Qui n'est pas en état de communier tous les mois , & ne veut pas s'y mettre , n'est pas en état de le faire à Pâque.

MADAME PERNOT.

Apprenez-nous , s'il vous plait , ce qu'il faut faire pour ne pas s'exposer à communier indignement.

LA BONNE.

La première disposition est la haine du péché. Il faut en purifier votre cœur par une bonne confession , dans laquelle vous aurez formé une véritable résolution de vous corriger de vos fautes ; car si vous conserviez dans votre ame l'attache à un seul péché considérable , il est bien certain que vous commettriez un crime horrible. Jesus ne peut habiter avec le Diable. Il vient pourtant dans ceux qui font des communions indignes ; mais c'est pour leur jugement & leur condamnation. Re-

marquez , je vous prie , qu'on voit communément un grand nombre de maladies après Pâque : on dit : C'est le printemps qui cause ces maladies ; mais saint Paul nous apprend que ce sont les mauvaises communions. Dieu a même souvent puni ce crime par des morts subites. Si vous ne voulez pas pardonner comme il faut à votre ennemi , restituer ce bien mal acquis , renoncer à cette intrigue criminelle , ah ! éloignez vous de la sainte Table , même à Pâque. Allez - vous confesser , à la bonne heure ; mais déclarez vos malheureuses dispositions : ou plutôt , hâtez-vous de chasser le péché de votre cœur. Purifiez-le par la pénitence ; & quand votre Confesseur jugera que vous êtes en état d'être réconciliés avec Dieu , non-seulement observez le commandement de l'Eglise qui vous oblige de communier à Pâque , mais procurez-vous , par une vie Chrétienne , le bonheur de communier tous les mois.

N A N O N.

Mais, Mademoiselle, je ne fais que dire à Notre-Seigneur, quand je m'approche de la sainte Table ; je suis comme un animal stupide.

LA BONNE.

Dites - lui cela , ma chere Nanon : Seigneur , ayez pitié de ce pauve animal. Dites-lui encore : Je crois , mon Seigneur , que c'est vous que je vais recevoir : j'y viens en tremblant , parce que je ne suis qu'une malheureuse péchereffe , une stupide , une misérable ; mais vous m'avez dit de venir à vous , parce que j'étois pauvre & malade , & que vous vouliez me guérir & m'enrichir.

Pendant la sainte Messe que vous entendrez avant la sainte Communion , faites tout ce que vous pourrez pour n'être occupée que de Jesus-Christ. Ceux qui savent lire doivent lire , lentement & avec attention , les prieres qui sont dans leurs heures , à moins que leur cœur ne veuille dire de lui-même quelque chose à Jesus ; ce qui est encore mieux. Les autres doivent réciter le chapelet ; & à chaque *Ave, Maria* , dire : Jesus , ayez pitié de moi ; à un autre : Jesus , ayez pitié de moi , donnez - moi votre amour , pardonnez - moi mes péchés ; j'ai bien du regret de les avoir commis. Priez la sainte Vierge de vous obtenir de Dieu la

grace de faire une bonne communion. Adressez-vous à tous les saints Anges qui sont dans l'Eglise, pour les prier de vous accompagner à l'autel, d'adorer, d'aimer, de remercier Jesus pour vous. Enfin, restez au moins un quart d'heure dans l'église après la sainte Messe, pour remercier Dieu, & vous offrir à lui en union avec Jesus-Christ.

MADAME PERNOT.

J'ai vu quelquefois des hommes communier à la fin de la messe, & sortir à la bénédiction du Prêtre : cela m'a fait toujours de la peine.

LA BONNE.

Et à moi aussi, ma chere, d'autant mieux que l'on voyoit que ces gens-là ne se trouvoient pas mal. En vérité, il me sembleroit que le Prêtre auroit pu prendre la cloche, un cierge & les suivre ; car ils emportoient le Saint-Sacrement. Il faut bien se garder d'une telle faute. Enfin, le reste du jour où l'on a eu le bonheur de communier, il faut se rappeler souvent cette grace, & dire : Comme vous vous êtes donné à moi, ô mon Jesus ! je me donne à vous.

Dites - nous , Nanon , les deux derniers commandemens de l'Eglise.

N A N O N .

Vendredi chair ne mangeras , ni le samedi même. Quatre - temps , vigiles jeûneras , & le Carême entièrement.

U N P A Y S A N .

Pour ce qui est de ne pas manger de la viande le vendredi & le samedi , cela n'est pas bien difficile à nous autres pauvres gens ; car nous n'avons pas le moyen d'en manger douze fois l'année , excepté de temps en temps un petit morceau de lard : mais pour le jeûne , j'ai essayé de le garder cinq à six fois dans ma vie , & j'en ai manqué mourir ; j'étois si foible , que je ne pouvois me soutenir , & encore moins travailler.

L A B O N N E .

Aussi le jeûne n'oblige-t-il pas ceux qui font des travaux extraordinaires , & qui ne sont pas assez robustes. Ecoutez-moi bien , mes bonnes gens : l'Eglise n'est point une marâtre , sans

pitié pour ses enfants : elle veut qu'ils fassent pénitence & qu'ils se mortifient ; mais elle ne veut pas qu'ils s'épuisent & se tuent. Chacun de vous en particulier doit consulter son Curé , lui exposer son travail , l'état de sa santé & de ses forces ; & après cela , il peut s'en rapporter à ce qu'il lui dira , sans craindre d'offenser Dieu & de violer les commandemens de l'Eglise. Mais remarquez , quand vous consulterez votre Curé , qu'il faut lui dire la vérité exactement ; car si vous faisiez un mensonge , en augmentant votre foiblesse , la permission qu'il vous donneroit ne vous serviroit pas.

UNE FEMME.

Mon mari grogne contre moi depuis le matin jusqu'au soir en carême. Je me porte à merveille , & je puis fort bien jeûner sans être malade ; mais parce que je suis grosse , ou que je nourris mon enfant , il ne veut pas absolument que je jeûne.

LA BONNE.

Il a raison , ma chere. Quoique le jeûne ne paroisse pas vous incommoder , il est certain qu'il vous échauffe.

le sang , & que cela est pernicieux à l'enfant que vous portez ou que vous nourrissez. Il faut obéir à votre mari ; l'obéissance suppléera au jeûne.

A N N E.

Pour moi , Mademoiselle , qui ne suis ni grosse ni nourrice , je suis très-embarrassée au sujet du jeûne. On dit qu'il ne faut manger qu'un très-petit morceau de pain , à la Collation , les jours de jeûne ; & je suis presque toujours obligée d'en manger un gros , sans quoi je tombe en foiblesse & ne puis pas fermer l'œil de toute la nuit.

UNE FAUSSE DÉVOTE , A SON AISE.

Je crois , Mademoiselle , que vous ferez de mon avis. La bonne Anne fait profession de servir Dieu : par conséquent , elle doit observer les commandements de l'Eglise. Je lui ai dit qu'elle me scandalisoit. En vérité , elle mange une demi-livre de pain au soir les jours de jeûne. Est-ce là jeûner , je vous prie ? Pour moi , qui suis plus délicate qu'elle , je ne prends à ma collation que trois onces de pain , que je fais peser , avec un peu de fruit ; je bois deux

verres de vin. Je me ferois un scrupule de manger davantage.

LA BONNE.

Je suis très-édifiée de votre régularité à jeûner, Madame. Comment donc, pefer votre pain ! Et que mangez-vous à votre dîner ?

LA DEVOTE.

Je mange une soupe maigre, un plat de poisson, quand il y en a, des œufs, des légumes & du dessert.

MERE - JEANNE.

Qu'on me donne un pareil dîner le jour de Pâque, & je vous assure que je me croirai bien régalée.

LA BONNE.

Et vous, Mere - Anne, comment dînez-vous les jours de jeûne ? Ne buvez-vous pas quelques verres de bon vin pour vous ranimer ?

A N N E.

Du vin, Mademoiselle ! il y a long-temps que j'en ai perdu le goût. On m'en donne pourtant de temps en temps quelque peu ; mais je le garde

pour ma pauvre mere , qui est bien vieille , & qui en a grand besoin : je croirois lui faire un vol , si j'en prenois une seule goutte. Pour ce qui est de mon dîner les jours de jeûne , je mange ce qu'on me donne : quelquefois je fais une soupe avec du lait , ou de beurre , quand j'en puis avoir ; & le plus souvent , un morceau de pain tout sec.

LA BONNE , (à la *Dévote.*)

Je suis bien fâchée de ne pouvoir pas être de votre avis , Madame. Le mien est que la pauvre Anne , avec la demi-livre de pain qu'elle mange le soir , jeûne plus exactement que vous & moi. Deux verres de bon vin soutiennent merveilleusement ; du bon poisson , de bon œufs , remplissent l'estomac d'une maniere plus durable qu'une soupe de lait , de beurre , & un morceau de pain bis. Je conseille donc à la bonne Anne de continuer comme elle a fait jusqu'à présent. C'est un excellent jeûne qu'elle fait , de se priver de vin pour le donner à sa pauvre mere : Dieu ne lui en demande pas davantage.

UN PAUVRE HOMME.

Puisque c'est là jeûner, je jeûne toute ma vie ; car j'ai bien de la peine à manger du pain suivant mon besoin : c'est le jeûne de la pauvreté.

LA BONNE.

Si cette pauvreté vous porte à murmurer, si vous enviez la bonne chère des riches, votre jeûne forcé, quelque rigoureux qu'il soit, ne vous sert de rien ; au contraire, il vous fera une occasion de faute. Ce qu'on n'accepte pas de bon cœur, ne peut plaire à Dieu.

LE PAUVRE.

Si ce jeûne-là ne peut plaire à Dieu, il ne me plaît pas non plus à moi : nous sommes tous les deux d'accord.

LA BONNE.

Pas tout-à-fait, mon ami ; car l'intention de Dieu, en vous faisant pauvre, est que vous profitiez de votre pauvreté. Quels biens vous perdez par votre faute ! Il faut réparer cela. Je vous le répète, mes bonnes gens ; Dieu vous donne un moyen infallible de faire

pénitence & de gagner le Ciel : il n'y a qu'à souffrir pour lui ce que vous souffrez tous les jours ; & vous jeûnerez toute votre vie de toutes les choses dont vous manquerez & dont vous accepterez volontairement la privation.

CHARLOT.

Je ne suis pas gourmand, Mademoiselle ; mais j'ai de la vanité. Mon habit n'est pas déchiré ; cependant, comme j'en vois de beaux à ces Messieurs de la ville, il me déplaît. Seroit-ce jeûner, que d'être content de mon habit ?

LA BONNE.

Oui, Charlot : vous pouvez dire en vous-même : Oh, mon Dieu ! je suis content de n'avoir pas ce bel habit, ou cette autre chose que ma misérable vanité voudroit avoir. Voici pour les gourmands. Ils engraisent des poulets, des chapons, & autres volailles ; & quand ils les voient acheter par les riches, ils sont tentés de leur envier leur fortune, qui les met en état de manger de bons morceaux. Il faut alors qu'ils disent : Je vous remercie, mon Dieu, de m'avoir mis dans l'impossibilité
de

de fatisfaire ma gourmandise. Alors ils jeûneront.

LA DEVOTE.

On n'accusera pas Mademoiselle Bonne d'être trop sévère. A son compte, les gens de la campagne & les pauvres sont dispensés du jeûne.

LA BONNE.

Ne me faites point parler, Madame, je vous prie. A Dieu ne plaise que je tienne un pareil discours. Il est des états où l'on ne doit pas jeûner, tels que sont ceux d'une femme grosse, d'une nourrice. Il est des états où l'on ne peut pas jeûner, ou du moins, jeûner exactement. Une pauvre Lavandière, qui commencera dès les trois heures du matin à battre sa lessive, ne pourroit pas rester à jeun jusqu'à midi, non plus que celle qui a passé la nuit. J'en dis autant de tous ceux qui ont de pareils travaux. Je les renvoie à leur Curé, Madame : ce n'est ni à vous ni à moi à décider s'ils doivent jeûner ou non, mais à leur Pasteur, à leur Confesseur.

Pour vous, mes bonnes gens, j'ai encore une remarque à vous faire. Un

Médecin me disoit, il y a quelque temps, que les gens de la campagne mangeoient toute la journée comme leurs bœufs; & c'étoit à cela qu'il attribuoit toutes leurs maladies. Si cela est mal en tout temps, vous pouvez penser que ce seroit encore plus mal les jours de jeûne. Que ceux à qui leur travail ne permet pas de jeûner, prennent garde, du moins, de ne point manger entre leurs repas, quand ce ne seroit qu'un grain de raisin; & s'ils en ont envie, ils diront: Mon Dieu, pour l'amour de vous, je vais me priver de cette bagatelle. Ce petit acte de mortification marquera leur bonne volonté, & sera agréable à Dieu,

U N E F E M M E.

Dieu me préserve donc d'être grosse en carême: j'ai toujours alors des envies de fruit; & s'il faut y renoncer, je souffrirai beaucoup.

L A B O N N E.

La regle que je viens de donner, n'est point pour les femmes grosses. Quand elles ont une envie, il faut la satisfaire.

UNE FEMME.

Cette Dame qui veut tant que l'on jeûne, dit qu'il faut y accoutumer les enfants. Ainsi, j'ai fait jeûner les miens tout le carême, quoique l'aînée n'ait que quatorze ans, & la plus jeune, neuf: les pauvres petites ne pouvoient se soutenir à Pâque.

LA BONNE.

Vous avez fort mal fait, ma bonne mere. Il est un âge où l'on grandit, & où l'on ne pourroit jeûner sans se faire beaucoup de tort: c'est pourquoi l'Eglise n'oblige de jeûner qu'à vingt-un ans. N'en demandons pas plus qu'elle. On peut, lorsqu'on a dix neuf à vingt ans, commencer à jeûner de temps en temps, pour s'y accoutumer: cela dépend de la santé & du travail de chacun; & sur toutes ces choses, je le répète, il faut consulter son Curé, parce qu'on pourroit se tromper soi-même.

MADAME PERNOT.

Je vous demande pardon de vous interrompre, Mademoiselle, mais je dois être marraine ce soir; & comme

je ne comprends rien du tout aux cérémonies du baptême, & que vous nous avez promis de les expliquer, je vous serois bien obligée si vous vouliez le faire aujourd'hui.

LA BONNE.

Je tiendrai ma parole ; & cela me donnera occasion de vous apprendre ce que vous devez savoir sur les sacrements.

Combien y en a-t-il, Nanon ?

NANON.

Il y en a sept : le Baptême, la Confirmation, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Ordre, l'Extrême - Onction, & le Mariage.

LA BONNE.

Le Baptême est comme la porte des Sacrements ; car on n'est point en état de recevoir les autres, avant d'avoir reçu celui-là. Par le Baptême, nous sommes faits Chrétiens, enfants de Dieu & de l'Eglise. Par le Baptême, nous sommes nettoyés du péché originel, c'est à-dire, que Dieu l'efface dans notre ame ; & en nous recevant pour ses enfants, nous donne la foi, l'espé-

rance & la charité, qui sont des trésors plus précieux que l'or, l'argent & les diamants.

Qui est-ce qui fait ce que c'est que la Foi ?

N A N O N.

N'est-ce pas une vertu qui fait que nous aimons Dieu de tout notre cœur ?

L A B O N N E.

Vous vous trompez, ma chere. La Foi est une vertu qui nous fait croire les choses que Dieu nous a dites, quoique nous ne puissions les comprendre. L'Espérance est une vertu qui nous fait espérer que Dieu nous accordera, par les mérites de Jesus-Christ, les graces nécessaires pour le servir dans cette vie, & la vie éternelle en l'autre. Enfin la Charité est une vertu qui nous fait aimer Dieu plus que toutes choses, en sorte que nous aimerions mieux mourir que de l'offenser mortellement.

Charlot, comment donne-t-on le Baptême ?

C H A R L O T.

Il faut verser de l'eau sur la tête de l'enfant, en faisant le signe de la croix.

Il faut aussi dire des paroles , mais je ne les fais pas.

LA BONNE.

Il ne faut pas faire sur soi le signe de la croix ; mais verser de l'eau sur l'enfant , en disant : Je te baptise au nom du Pere , du Fils & du Saint-Esprit.

UNE FEMME.

Mais pourtant , Mademoiselle , on fait bien d'autres choses pour baptiser les enfants : cela dure un quart-d'heure.

LA BONNE.

Tout ce que l'on fait de plus , mes bonnes gens , ce n'est pas le baptême , mais des cérémonies propres à nous faire connoître les effets que le baptême produit dans notre ame. D'abord , il faut remarquer que l'enfant n'entre point dans l'église : le Prêtre le reçoit à la porte , & fait des prières pour chasser le Diable , qui est en possession de cet enfant , parce qu'il est fils d'Adam , qui , en déobéissant à Dieu , s'est vendu au Diable , lui & sa postérité. En sorte que tous les enfants appartiennent à ce méchant Maître , jusqu'à ce qu'on

leur ait appliqué, par le baptême, les mérites du sang de Jésus, qui les a rachetés.

LE FERMIER.

Je ne comprends pas pourquoi il faut que nous soyons au Diable, parce qu'Adam l'a choisi pour son Maître. Je pensois que chacun devoit y être pour soi. Adam pouvoit-il nous donner à ce misérable, avant que nous fussions venus au monde ?

LA BONNE.

Autrefois c'étoit la coutume d'avoir des esclaves, & il est beaucoup de pays où il y en a encore. Un esclave est un homme qui s'est vendu lui-même, ou qu'un autre homme a vendu comme l'on vend une vache. N'est-il pas vrai que cette vache que vous achetez est bien à vous, & que si elle a un veau, il est à vous aussi ; & quand elle auroit cent veaux, ils vous appartiendroient de même ? L'esclave aussi qui s'est vendu, appartient à son Maître ; & si cet esclave a des enfants, ils appartiennent aussi à celui auquel il s'est vendu, & sont esclaves pour toute leur

vie , à moins qu'une personne riche & généreuse ne donne de l'argent pour racheter le pere & les enfants. Ainsi , Adam s'étant vendu au Diable par sa défobéissance, tous les enfants d'Adam appartiennent au même Maître que leur pere , & seroient esclaves pour toute l'éternité. Jesus - Christ est cette personne riche & généreuse , qui a racheté tous les hommes au prix de son sang. Le mérite de ce sang adorable est donné aux enfants dans le baptême ; & aussi-tôt qu'ils l'ont reçu , ils sortent de la puissance de leur premier Maître , & appartiennent à celui qui a eu la bonté de les racheter.

N A N O N.

Je n'entendois point du tout ces paroles , Jesus nous a rachetés au prix de son sang. A présent , je les comprends fort bien. Si jamais j'ai des enfants , je veux qu'on les porte à l'église aussi-tôt qu'ils seront nés ; car je tremblerois toujours qu'ils ne mourussent auparavant : & puis , il me semble que je ne pourrois les regarder de bon cœur , tant qu'ils seroient les enfants du Diable. Tenez , Mademoiselle , cela me fait frissonner dans tout le corps , de per-

fer seulement que mes enfans appartien-
droient à ce monstre. Quoi ! j'aurois
un enfant du Diable dans ma cham-
bre ! cela seroit terrible.

LA BONNE.

Vous avez raison, ma chere, il faut
faire baptiser les enfans le plutot que
l'on peut ; & pour tout au monde, je
ne pourrois me résoudre à garder un
enfant pendant vingt-quatre heures,
sans lui procurer le bonheur d'être au
nombre des enfans de Dieu. Oh ! qu'il
se passe de grandes choses, auxquelles
nous ne pensons pas, dans le temps
qu'on baptise un enfant ! Toutes les cé-
rémonies qu'on fait avant & après le
baptême, sont pour nous en instruire.
Donnez-moi donc toute votre attention.
Je vous l'ai déjà dit : l'enfant est arrêté
à la porte de l'église, qui est la maison
des enfans de Dieu, & où il n'a pas
droit d'entrer jusqu'à ce qu'il soit enfant
de Dieu lui-même. Là, le Prêtre lui
demande ce qu'il veut ; & les parrains
& marraines, qui sont en ce lieu pour
répondre en sa place, disent au Prêtre :
Je demande le baptême.

UN PAYSAN.

Mais pourquoi prendre des parrains

& des marraines ? Le pere ne pourroit-il pas répondre pour l'enfant, & lui donner un nom ?

UNE PAYSANNE.

On est toujours bien aise d'avoir des parrains & des marraines. Ordinairement ce sont les grands-peres & les grand'-meres ; cela fait qu'ils aiment davantage les enfants : ou bien ce sont des personnes riches, qui font du bien à ceux qu'ils ont nommés, & qui donnent des cadeaux à la mere.

LA BONNE.

Ce n'est pas pour cela que l'Eglise ordonne de prendre des parrains & des marraines : c'est pour donner de doubles peres & meres aux enfants. Quand un pauvre homme entre dans une ferme, il lui faut des répondants ; sans quoi, on ne se fieroit pas à sa parole, & l'on craindroit qu'ils ne manquât au paiement qu'il auroit promis.

N A N O N.

J'ai entendu dire que les parrains & marraines répondent des enfants jusqu'à l'âge de sept ans : est-ce vrai, Made-moiselle ?

LA BONNE.

Ils en répondent pour tout le temps de leur vie , ma chere : c'est - à - dire , qu'ils doivent veiller à ce que les enfants soient bien instruits de leur religion ; & si les parents négligent de leur apprendre à prier Dieu , les parrains & marraines sont obligés de les instruire eux-mêmes , ou de leur donner des personnes pour les instruire. Ils doivent aussi veiller sur les enfants , leur apprendre ce qu'ils ont promis pour eux ; & s'ils manquent aux promesses de leur baptême , les en reprendre.

CHARLOT.

Est-ce que les parrains & les marraines promettent quelque chose pour les enfants qu'ils tiennent ?

LA BONNE.

Vraiment , mon ami , ils font pour eux les plus grandes promesses , comme je vous l'apprendrai bientôt : & vous apprendrez par-là que ce n'est pas un badinage de tenir des enfants sur les fonts de baptême. Reprenons les cérémonies dont nous parlions.

Le Prêtre souffle trois fois sur le visage de l'enfant, en disant : Esprit sale, fors du corps de cet enfant, & fais place au Saint-Esprit.

T H É R È S E .

Mais le Prêtre ne pourroit-il pas dire ces paroles sans souffler au visage de l'enfant ? Pourquoi ce souffle ?

L A B O N N E .

Le Prêtre, en soufflant, dit encore : Par l'esprit de Dieu, sois chassé. Le souffle signifie le Saint-Esprit, ma chère. Ainsi Jesus souffla d'abord sur les Apôtres, & leur dit : Recevez le Saint-Esprit. Ce souffle est propre à nous faire connoître la foiblesse du démon, qui ne peut résister à un souffle. Le souffle a toujours été un signe mystérieux. Le Prophete Elisée, voulant ressusciter l'enfant de la Sunamite, lui souffle au visage & dans la bouche avant de lui rendre la vie. Après cela le Prêtre fait des prieres, qu'on nomme exorcismes, par lesquelles il ordonne au Diable de quitter le corps & l'ame de cet enfant ; & il lui fait ce commandement au nom de celui qui viendra juger les vivants & les morts. Pendant que le Prêtre

fait ces prieres, il faut prier Dieu qu'il détruise l'empire du Diable en nous, aussi-bien que dans cet enfant, & qu'il nous donne la force de ne jamais commettre le péché, qui nous rend esclaves du Diable.

MADAME PERNOT.

Pourquoi le Prêtre fait-il le signe de la croix sur le front & sur l'estomac de l'enfant ?

LA BONNE.

C'est pour montrer qu'il doit être sanctifié par les mérites de Jesus-Christ crucifié ; qu'il doit porter sans rougir les marques du Christianisme, & se faire honneur de la qualité de Chrétien. Enfin, c'est pour lui apprendre que les croix, c'est-à-dire, les peines de la vie, sont le partage du vrai Chrétien ; qu'il doit aimer à souffrir pour l'amour de celui qui a été crucifié pour lui. Pendant que le Prêtre fait ces croix, il faut dire : Mon Dieu, faites la grace à cet enfant, & à nous, de souffrir avec patience les croix & les peines qu'il vous plaira de nous envoyer, pour nous rendre semblables à Jesus crucifié.

C H A R L O T .

Dites-nous , s'il vous plait , Mademoiselle , pourquoi l'on met du sel dans la bouche de l'enfant ; cela le fait crier.

L A B O N N E .

Vous savez que le sel est âcre , mon ami ; cependant c'est lui qui donne du goût à la viande & qui l'empêche de se corrompre. Cela nous montre que la mortification de nos passions & de nos vices paroît âcre d'abord & de mauvais goût ; mais ensuite , cela rend la vie plus agréable & empêche notre ame de se corrompre. Le Prêtre , en mettant ce sel sur la langue de l'enfant , lui dit : Recevez le sel de la sagesse. C'est pour nous apprendre que la sagesse doit accompagner toutes les actions d'un Chrétien.

C H A R L O T .

J'ai aussi remarqué que le Prêtre met de la salive aux oreilles & au nez de l'enfant. Pourquoi cela ?

L A B O N N E .

Jésus-Christ voulant guérir un hom-

me qui étoit sourd & muet, lui mit de la salive sur la langue, & les doigts dans les oreilles; en disant *Ephphetha*, c'est-à-dire, Ouvrez-vous. Il mit aussi de la salive mêlée avec de la poussière dans les yeux de celui qui étoit né aveugle, pour le guérir. . . . Pourquoiriez-vous, Nicolas ?

LE FERMIER.

C'est que je pense que vous vous trompez, Mademoiselle, en disant que, pour guérir un aveugle, on lui met de la poussière dans les yeux: cela auroit été bon pour rendre aveugle un homme qui auroit vu bien clair. Je fais ce que c'est; j'ai eu une ordure dans l'œil, qui m'a fait un mal enragé.

LA BONNE.

J'avoue, mon cher Nicolas, qu'on pourroit fort bien faire beaucoup de mal à un homme, en lui mettant de la poussière dans les yeux. C'est pour cela que Jesus se servit de cette poussière, mêlée avec sa salive, pour rendre la vue à cet homme; afin de nous montrer sa toute-puissance. L'Eglise rappelle ce miracle dans le baptême,

pour exciter notre confiance envers celui qui peut rendre la vue au corps & à l'ame, & qui veut, dans le baptême, rendre tous les sens de l'enfant propres à l'usage pour lesquels ils lui ont été donnés; c'est-à-dire, à nous servir de la connoissance des choses de la terre, pour nous élever & nous faire penser à lui, qui en est l'auteur.

N A N O N.

Est-ce aussi de la salive que le Prêtre met en plusieurs endroits du corps de l'enfant ?

L A B O N N E.

Non, ma chere; c'est de l'huile qui a été bénite par l'Evêque, & qui est mêlée avec du baume. L'huile signifie la douceur: elle sert aussi à guérir les plaies; aussi-bien que la baume, qui d'ailleurs a une odeur agréable. Cela signifie plusieurs choses. La première, c'est que Jesus prend possession, non-seulement de l'ame de celui qu'on baptise, mais aussi de son corps, de ses yeux, de sa bouche, de ses oreilles, en un mot, de toute sa personne. Vous avez beaucoup de respect pour un calice, mes bonnes gens, pour les

ornemens d'église ; vous ne voudriez pas vous en servir à de mauvais usages , parce que ces choses ont été consacrées à Dieu : vos corps , dans le baptême , sont consacrés à Dieu d'une manière bien plus particulière que l'église & le calice ne le sont. Pourriez-vous vous résoudre à les faire servir au crime ? Parrains & marraines , c'est vous qui êtes les gardiens de ces corps consacrés pour être des calices : veillez sur les enfants pour lesquels vous avez répondu ; avertissez-les de leurs devoirs ; reprenez-les , s'ils les violent ; encouragez-les à la vertu , à la pureté : car s'ils se gâtoient faute d'instruction , vous en répondriez devant Dieu.

MADAME PERNOT.

Savez - vous bien ce qui arrivera de tout ceci , Mademoiselle ? c'est que je ne veux plus tenir l'enfant dont j'allois être marraine. J'en ai beaucoup tenus jusqu'à présent ; mais j'ai cru en être quitte pour leur donner une robe ou un bonnet. Je ne me doutois pas que je fusse obligée de les instruire ; sans quoi , j'aurois toujours refusé : c'est une trop grande charge.

LA BONNE.

Et si tout le monde disoit comme vous, on ne pourroit plus trouver de marrainos. Comment, Madame Pernot, aussi-tôt qu'on vous apprend qu'une action, que vous regardiez comme indifférente, est une honne œuvre, vous vous en dégoûtez!

MADAME PERNOT.

C'est que cette bonne œuvre oblige à des choses dont j'ai peur de ne pas m'acquitter comme il faut.

LA BONNE.

Dieu ne demande pas l'impossible, ma chere Dame; & l'on s'acquitte toujours bien de ce qu'il ordonne, quand on a bonne volonté, car il nous donne sa grace pour le faire. Il n'est pas fort difficile de veiller à ce qu'un enfant qu'on a tenu soit instruit; & si les parents ne le font pas, avoir soin de le faire soi-même. Ainsi vous serez marraine aujourd'hui, & vous le serez comme il faut. Vous n'oublierez pas de demander pardon à Dieu de l'avoir mal fait ci-devant, & vous lui promettez de réparer vos négligences pas-

fées. Si le Roi vous prioit d'instruire les enfants , vous vous croiriez fort honorée , & vous vous occuperiez jour & nuit des moyens de le bien faire.

MERE - JEANNE.

Je le crois bien , vraiment ; il y auroit une bonne récompense au bout , & du pain assuré pour le reste de sa vie. Cependant , si le Roi vouloit me donner cette charge , je ne l'accepterois pas , parce que je suis trop ignorante moi-même pour instruire les autres.

LA BONNE.

Quand Dieu vous propose de veiller les enfants & d'en prendre soin , croyez-vous qu'il n'y ait pas une bonne récompense au bout ? Ce n'est pas du pain pour le reste de vos jours ; cette récompense seroit peu de chose , car nous n'avons guere de temps à vivre : c'est le Ciel , pour y être heureuse pendant toute l'éternité. D'ailleurs , il n'est pas besoin d'avoir beaucoup d'esprit pour apprendre aux petits enfants à craindre Dieu. Aimez - le , servez - le vous - même , & il vous inspirera ce qu'il faudra dire à ces enfants. Il donne l'esprit de sagesse à ceux qui le servent & qui l'aiment.

T H É R È S E.

Vous dites que si l'on a soin d'inspirer la crainte de Dieu aux enfants qu'on a tenus, on aura le Ciel pour récompense; mais si, avec cela, on étoit bien méchant, est-ce qu'on iroit au Ciel, pour avoir bien instruit ses fileuls ou filleules ?

L A B O N N E.

Non, ma chere. Quand vous feriez cette bonne œuvre-là, & dix mille autres, vous n'iriez pas au Ciel, si vous mouriez en aimant le péché. Mais si vous avez soin de vous acquitter de ces devoirs, avec l'intention d'obéir à Dieu, cela vous attirera sa miséricorde & ses graces pour sortir du péché, en le haïssant. Dieu est un si bon Maître, mes bonnes gens, qu'on ne fait rien pour lui plaire, quelque peu que ce soit, qu'il ne le récompense sur le champ par de bonnes pensées & par de bons desirs. La conversion d'un pécheur est souvent attachée à sa fidélité à remplir ses devoirs, en répondant aux graces de Dieu dans les petites choses.

N A N O N.

Je n'entends pas bien ce que cela veut dire : *Répondre aux graces de Dieu.*

L A B O N N E.

Il est certain , mes bonnes gens , que nous ne valons rien du tout , & que , par nous-mêmes , nous ne pouvons rien faire , penser ni dire , qui ne se sente de notre méchanceté. Car vous savez bien , mes bonnes gens , que les fruits tiennent toujours de la terre où ils sont semés. Si je jette mes semences dans une mauvaise terre , je ne dois pas attendre d'avoir de beau bled. Or , nous qui sommes de la mauvaise terre , nous ne pouvons pas produire de bons fruits. Quand donc il nous vient de bonnes pensées , nous devons dire : Ceci ne vient pas de mon fonds , car cela est bon : c'est donc Dieu qui me donne cette bonne pensée ; elle est une grace ; & pour en profiter , je vais faire ce que Dieu m'ordonne de faire. Il est touché de cette fidélité , le bon Dieu ; il augmente alors ses graces & son secours ; & à la fin , on se convertit tout-à-fait.

MADAME PERNOT.

Mais, Mademoiselle, quand j'aurois la bonne volonté de veiller sur mes fileuls, cela ne dépendroit pas de moi. Les parents veulent élever les enfants à leur fantaisie, & me trouveroient très-impertinente de me mêler de ce qui ne me regarde pas.

LA BONNE.

Vous ne ferez pas responsable de ce qu'on ne vous permettra pas de faire : mais il y a peu de parents assez déraisonnables pour trouver à redire à ce qu'on inspire la crainte de Dieu à leurs enfants. Vous devez les avertir, avant le baptême, que vous consentez de bon cœur à devenir la mere spirituelle de leurs enfants, à condition qu'ils vous laisseront la liberté de vous acquitter de vos devoirs à leur égard, & que vous n'oublierez rien pour les engager à tenir les promesses que vous allez faire pour eux.

MADAME PERNOT.

Apprenez-nous, s'il vous plait, quelles sont les promesses qu'on fait pour les enfants.

LA BONNE.

Celui qui est baptisé ne pouvant répondre, vous renoncez pour lui à Satan, c'est-à-dire, au Diable, à ses pompes & à ses œuvres.

LE FERMIER.

Pardi, cela est bien aisé de renoncer au Diable; c'est un méchant animal, il n'y a pas de plaisir à l'avoir pour Maître, ni même pour camarade, à moins de vouloir être forcier. Je le renonce de bon cœur. Mais qu'appellez-vous les pompes du Diable?

LA BONNE.

Vraiment, si le Diable se présentoit aux hommes tel qu'il est, personne ne feroit tenté de faire société avec lui; il est si laid & si méchant qu'il feroit horreur: Mais il fait fort bien se déguiser. Il se cache au fond d'un tonneau pour les ivrognes; sous une somme d'argent pour les avarés; sous un beau tablier, un beau mouchoir, pour une jeune fille; sous le plaisir de se venger, quand on nous fait du mal, ou qu'on nous dit une injure. Or, sous toutes ces figures, le Diable ne fait

point de peur , mon pauvre Nicolas. Vous me demandez ce que c'est que les pompes du Diable ; ce sont les pompes du monde , c'est-à-dire , l'amour des plaisirs , des honneurs & des richesses. Voilà trois mauvais amours , qu'il faut absolument détruire si l'on veut être Chrétien.

THÉRÈSE.

Je vous assure , en ce cas , Mademoiselle , qu'on a promis pour moi la chose impossible. Tout le monde aime à se divertir à mon âge , à être respecté , à être riche. Quand je ne le voudrois pas , l'amour de ces choses est en moi malgré moi.

LA BONNE.

Écoutez-moi bien , ma chere Thérèse. Il y a en nous comme deux personnes : l'une , qui ne vaut rien du tout , est celle qui aime les plaisirs , les honneurs & les richesses , & qui les aimera toujours , jusqu'à ce que nous soyons mortes , quand même nous ne le voudrions pas. Mais il y en a une autre qui est Maîtresse de nos actions , & qui peut les faire tout au rebours de ce que veut la méchante. Voici une mauvaise chan-
son

son qu'on me présente; l'air m'en paroît bien joli, & j'aurois une grande envie de la chanter. Cette méchante créature qui est en moi, me dit: Quel mal y a-t-il à chanter cette chanson? il faut bien s'amuser quand on est jeune; quand je serai vieille, je chanterai des cantiques. L'autre moi-même répond: Taisez-vous, vous êtes une folle; il n'y a point de mal qui ne soit très-grand, quand il s'agit de déplaire au bon Dieu. Vous me dites que je chanterai des cantiques quand je serai vieille; mais Dieu ne m'a pas promis que je deviendrai vieille: peut-être mourrai-je aujourd'hui. Après cette réponse, vous vous dépêchez de dire un cantique. Dieu voit que vous vous privez d'un plaisir défendu par sa loi: il ne vous en demande pas davantage, & ne vous trouve coupable qu'au moment où vous obéissez à la méchante créature qui est en vous.

LE MANŒUVRE.

C'est tout comme moi, quand j'ai voulu me corriger de l'ivrognerie: dans le commencement, ce méchant homme qui étoit en moi me tourmentoit comme un Diable, & me disoit cent

mauvaises raisons pour me conduire au cabaret. A présent, il ne me dit plus grand' chose, & me laisse assez en repos.

LA BONNE.

C'est ce qui arrivera toujours à ceux qui prendront une ferme résolution d'accomplir les promesses de leur baptême, en haïssant les plaisirs défendus par la loi de Dieu. Quand je dis les haïr, c'est résister à l'envie de les commettre. Petit à petit, tous ces mauvais amours s'affoibliront, & à la fin ils ne donneront presque plus de peine.

MADAME PERNOT.

Vous dites qu'il ne faut pas chercher à être honorée : cependant, on dit qu'une femme doit faire tout son possible pour conserver sa réputation, afin d'être estimée. Comment peut-on accommoder tout cela ? Est-ce là de l'orgueil ?

LA BONNE.

Non, assurément. Quand nous promettons dans le baptême de renoncer aux plaisirs, ce n'est qu'à ceux qui sont défendus par la loi de Dieu. Il y en a d'innocents, qu'il est permis de goûter.

Les dimanches, après l'office, il est permis d'aller se promener avec son pere ou sa mere: on s'amuse tous ensemble sous les yeux de ses parents; ou bien les filles entr'elles, si elles sont sans leur mere, car elles ne doivent parler aux garçons qu'en leur présence. Quand on promet de renoncer aux richesses, cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas travailler pour amasser quelque chose; au contraire, Dieu vous le commande: mais il ne veut pas que l'envie de devenir riche vous engage à tromper; que vous murmuriez contre lui, s'il permet que vous deveniez pauvre; que vous portiez envie aux riches. Dieu vous commande aussi, Madame Pernot, d'avoir soin de votre réputation; c'est le bien le plus précieux d'une femme, après la grace de Dieu: mais s'il permet qu'une méchante langue vous ôte cette réputation en parlant mal de vous, il vous défend de la haïr, de chercher à vous venger, de vous laisser aller à de trop grands chagrins. Il vous défend de vous estimer vous-même, à cause de cette sagesse qui attire la bonne réputation; car ce n'est par vos propres forces que vous l'avez conservée, mais par la grace, &

c'est à lui seul que tout l'honneur en est dû. Il vous défend de mépriser celles qui n'ont pas eu tant de bonheur que vous, & qui sont tombées dans quelque faute. Il vous défend de chercher à l'emporter sur les autres, parce que vous êtes plus jeune, plus riche ou plus belle qu'elles; de vous fâcher, si l'on manque à vous saluer, & de mille autres misères qui ne viennent que de l'orgueil. Il vous défend sur-tout d'avoir honte de paroître une bonne Chrétienne & de vous acquitter de vos devoirs, parce qu'il y a des libertins qui en rient.

UNE JEUNE FEMME.

Je suis bien aise que vous disiez cela, Mademoiselle. Si l'on veut faire son devoir, aussi-tôt tout le monde tombe sur vous: c'est une hypocrite, une bigote. . . . vraiment, il ne faut pas se fier à elle: apparemment qu'elle commet de grands péchés & qu'elle ne vaut rien, puisqu'elle va tous les mois à confesse: on la voit à l'église manger les Saints. . . . & mille autres mauvais discours.

LA BONNE.

Qu'il faut mépriser, ma chere. Ceux

qui parlent ainsi sont de ce monde auquel vous avez renoncé dans votre baptême , & c'est eux pour lesquels Jesus Christ ne prie point, comme il nous l'a dit lui-même. Si , par la crainte de ces mauvais discours ; vous manquez à vous acquitter de vos devoirs, ce seroit renoncer aux promesses de votre baptême. Le jour où vous avez été baptisée , vous êtes devenue servante de Jesus ; il faut vous faire honneur de servir un tel Maître, en présence & à la face de ses ennemis. Le Fermier d'un grand Seigneur , le Cordonnier d'un Prince , le domestique d'un Roi , n'ont pas honte de ces qualités : au contraire , le Cordonnier l'écrit en gros caracteres sur sa boutique , & les autres en sont glorieux. A plus forte raison ceux qui sont devenus serviteurs de Dieu dans le baptême , ne doivent pas être honteux de remplir les devoirs que leur impose cette auguste qualité. Ces devoirs sont bien grands , mes bonnes gens. Dans le baptême , Dieu vous reçoit pour son enfant , & vous avez droit de l'appeller votre pere : il faut donc avoir pour lui le respect , l'obéissance , la confiance & l'amour qu'un bon enfant doit à son pere. Vous de-

venez dans le baptême membre de Jesus-Christ ; vous devez donc avoir du respect pour votre corps , & prendre garde de le souiller par l'immodestie , l'ivrognerie & les autres vices. Enfin vous êtes devenus les temples du Saint-Esprit ; il habite en vous depuis le baptême. Ah ! craignez de le chasser en péchant.

N A N O N.

Pourquoi allume - t - on un cierge , avec lequel l'on reconduit l'enfant ?

L A B O N N E.

Pour nous apprendre que son ame , qui étoit morte , est devenue vivante ; que la foi , qui est le flambeau du Chrétien , vient de lui être donnée. La lumiere du flambeau signifie que la flamme de la charité vient d'être allumée dans son ame. Dans plusieurs dioceses , ce sont les parents qui portent le flambeau éteint à l'église , & qui le rapportent allumé : on garde ce flambeau ; & lorsque la personne au baptême de laquelle il a servi tombe malade & reçoit le Saint Viatique , on l'allume , pour la faire ressouvenir des promesses qu'elle a faites à Dieu dans

le baptême , & l'exciter au regret de les avoir violées.

MADAME PERNOT.

Je craindrois que cela ne me jettât dans le désespoir ; car j'ai vécu comme si je n'avois pas été baptisée.

LA BONNE.

La pénitence , accompagnée du sang & des mérites de Jesus , peut remédier à tout , ma chere. Puisque nous avons été assez malheureux pour violer les promesses de notre baptême , il faut ne rien épargner pour en maintenir le souvenir dans les enfants. Ainsi il seroit bon , chaque année , de les mener à l'église le jour qu'ils ont été baptisés , après les avoir instruits des engagements qu'ils ont pris au baptême , & leur faire renouveler ces engagements.

MADAME PERNOT.

Ayez la bonté , Mademoiselle , de nous dire comment il faut faire toutes ces choses.

LA BONNE.

Il faut leur dire , avant de sortir de la maison : Mon enfant , il y a aujour-

d'hui tant d'années que vous êtes né : quand vous êtes venu au monde , vous étiez enfant du Diable , & vous ne pouviez aller au Ciel. Alors , on vous a porté à l'église pour recevoir le baptême. Le Prêtre a versé de l'eau sur votre tête , en disant : Je te baptise au nom du Pere , du Fils & du Saint-Esprit. Avant de vous accorder cette grace , vous lui avez promis , par la bouche de votre parrain , d'aimer & de servir Dieu. Au moment où l'eau a lavé votre tête , le sang de Jesus a coulé sur votre ame : vous êtes devenu enfant de Dieu ; & si vous étiez mort en ce moment , vous auriez été droit au Ciel. Allons à l'église auprès des fonts , & vous demanderez pardon à Dieu de toutes les fautes que vous avez faites. Vous lui promettez de vous corriger , & de ne plus salir votre ame , que Jesus a lavée dans son sang.

UNE SAGE FEMME.

Que signifie le linge blanc que je donne pour mettre sur l'enfant après qu'il est baptisé ?

LA BONNE.

Je viens de le dire : il signifie la

blancheur & l'innocence de son ame, qui étoit souillée avant le baptême, & qui, après le baptême, devient pure & nette. Autrefois les nouveaux baptisés étoient revêtus d'une robe blanche pendant huit jours, & elle est marquée par ce linge blanc, ou par le couvert d'un calice que le Prêtre met sur cet enfant. Le Prêtre, en faisant cela, l'avertit qu'il ait soin de conserver cette robe, qui a été lavée dans le sang de l'Agneau, qui est Jesus, & de la porter au Ciel sans tache. Oh, mes bonnes gens ! prenez bien garde que vos enfants ne perdent ce précieux trésor. Dites-leur tous les jours : Mon enfant, j'aimerois mieux te voir mort, que de te voir dans le péché. Ces paroles leur en donneront horreur, & peut-être ferez-vous assez heureux pour le leur faire éviter.

Nous allons parler de la Confirmation, qui est aussi un sacrement que Jesus a institué pour nous sanctifier.

Nanon, qu'est-ce que la Confirmation ?

N A N O N.

C'est un Sacrement qui nous donne le Saint - Esprit, avec l'abondance de

ses graces , pour nous rendre parfaits Chrétiens , & pour nous faire confesser la foi de Jesus - Christ , même au peril de notre vie.

LA BONNE.

Nous nous plaignons souvent de la difficulté que nous trouvons à éviter le péché , à nous corriger de nos défauts , à faire de bonnes œuvres ; c'est que nous n'avons pas reçu le Saint-Esprit : car il nous donne la force & le courage. On peut le demander & le recevoir à toute heure ; mais on le reçoit spécialement dans le Sacrement de Confirmation. Tous cependant ne le reçoivent pas également lorsqu'ils sont confirmés : cela dépend de la maniere dont on s'y dispose. Comme on ne peut recevoir ce Sacrement qu'une seule fois , il faut prendre garde à le bien recevoir , & à ne pas perdre sa grace , qui est plus précieuse que l'or & les diamants.

MADAME PERNOT.

Je ne comprends pas bien à quoi sert le Sacrement de Confirmation.

LA BONNE.

Nous sommes des aveugles , qui ne

connoissons pas nos maladies & nos besoins ; & le Saint-Esprit , qu'on reçoit dans la Confirmation , nous les fait connoître. Nous sommes des malades , qui avons perdu nos forces par le péché : le Saint - Esprit nous guérit & nous fortifie. Nous sommes des esclaves enchaînés par de mauvaises habitudes ; & le Saint - Esprit brise nos chaînes. En un mot , nous sommes de pauvres mendiants dénués de tout ; & il fournit à tous nos besoins.

CHARLOT.

Pourquoi l'Evêque donne - t - il un petit soufflet à celui qu'il confirme ?

LA BONNE.

Pour lui apprendre qu'un Chrétien doit être prêt à recevoir les affronts , les coups , la mort même , pour soutenir la foi de Jesus - Christ. La confirmation nous imprime le nom & la qualité de soldats : or un - soldat , vous le savez , doit être courageux , & prêt à donner sa vie pour le service de son Roi & de son pays. Un confirmé de même , doit être prêt à donner sa vie pour le service de Dieu , qui est son Roi : c'est pourquoi l'Evêque commence par faire

le signe de la croix sur son front, qui est la partie du corps la plus visible, afin de lui apprendre qu'il l'engage au service de Jesus crucifié, & qu'il doit se faire honneur de marcher sur les traces d'un si grand Général.

CHARLOT.

Cette croix se fait avec quelque chose, car j'ai senti mon front mouillé; & l'on m'avoit recommandé de n'y pas toucher.

LA BONNE.

Ce signe de la croix se fait avec le saint Chrême, qui est composé d'huile & de baume, pour nous marquer que le Sacrement de Confirmation nous donne la grace de souffrir avec patience, & quelquefois avec joie, les peines de la vie, & même le martyre, s'il le falloit.

MERE-JEANNE.

J'ai bien de la peine à croire cela, Mademoiselle. Quoique je ne sois qu'une paysanne, je suis très-douillette, & je n'aime point du tout à souffrir. Quand j'ai mal aux dents, je m'impatiente: c'étoit bien pis, quand je me-

tois des enfants au monde , je croiois si fort qu'on m'entendoit du bout du village.

LA BONNE.

Il y avoit une femme, nommée Félicité, qu'on vouloit obliger à renier Jesus Christ, & à adorer une figure de pierre. Comme elle ne voulut pas le faire, on la mit en prison, & il fut décidé qu'on la donneroit à déchirer à une vache furieuse. Elle étoit grosse, & elle accoucha la nuit d'avant qu'on la dût faire souffrir. Apparemment que cette bonne sainte étoit un peu douillette de son naturel, car elle croit de toutes ses forces. Le Geolier, qui l'entendit, lui dit : Tu n'as pas le courage de souffrir ton mal sans crier : que sera-ce donc quand tu seras déchirée par une bête, qui t'emportera tous les membres les uns après les autres ? Félicité lui répondit : A présent c'est la créature pécheresse qui est dans la douleur : je souffre mes peines de bon cœur, & je les offre à Dieu malgré les cris qui m'échappent par foiblesse. Mais quand je serai sous la dent de la bête, ce ne sera plus moi qui endurerai ces peines ; Jesus souffrira en moi & avec moi.

Voilà ce que c'est , Mere - Jeanne : comme nous sommes de pauvres créatures foibles , nous sentons vivement nos maux , & plus même que la sainte dont je viens de vous parler ; car elle les offroit au bon Dieu , au lieu que nous augmentons de beaucoup nos peines en nous impatientant. Il faut les offrir à Dieu , Mere - Jeanne , tout en criant ; & il est si bon , qu'il nous en tiendra compte , quoiqu'elles ne soient pas volontaires. D'abord , nous souffrirons avec répugnance ; & puis , cette répugnance diminuera tous les jours. Enfin , à force de souffrir patiemment , Dieu nous fera la grace de souffrir avec joie : c'est un des effets du Sacrement de Confirmation.

A N N E .

Quoique je sois déjà vieillé , je n'ai point été confirmée ; & j'en suis bien aise à présent , parce que je suis instruite , & que je ne l'étois pas , car j'ignorois ce que c'étoit que ce Sacrement. J'espère , Mademoiselle , que vous aurez la bonté de nous apprendre comment il faut se préparer à le recevoir.

LA BONNE.

La première disposition, est d'être dans la grace de Dieu. Ainsi il faut faire une bonne confession, avant de se présenter à ce Sacrement ; car si on le recevoit en péché mortel, on commettrait un sacrilège qui seroit un grand péché. Il faut avoir un desir ardent de recevoir le Saint - Esprit ; & plusieurs jours auparavant, il faut le demander, en disant : Pere Saint, pour l'amour de Jesus, donnez - moi votre Saint - Esprit.

MADAME PERNOT.

Le catéchisme dit qu'on ne peut recevoir ce Sacrement qu'une fois : comment faire si l'on avoit eu le malheur de le recevoir en péché mortel, ou sans les préparations suffisantes ? Il n'y auroit point de remede à ce mal.

LA BONNE.

Ce seroit sans doute un grand malheur : mais la bonté de Dieu est si grande, qu'on peut tout réparer pendant qu'on est sur la terre. Il faudroit

faire la préparation , comme si l'on
devoit être confirmé ; & dans une
communion fervente , prier Dieu de
nous donner la grace du Sacrement de
confirmation. Adieu, mes bonnes gens :
dimanche prochain nous dirons un mot
du Sacrement de pénitence , dont nous
avons déjà dit beaucoup de choses ;
& puis nous parlerons du Sacrement
de l'Eucharistie.





DIXIEME JOURNÉE.

LA BONNE,

Et les autres Interlocuteurs.

LA BONNE.

ME diriez-vous bien, Nanon, combien le Sacrement de pénitence a de parties?

N A N O N.

Le Catéchisme dit qu'il en a trois, Mademoiselle; la contrition, la confession & la satisfaction.

LA BONNE.

La contrition, vous le savez, est la douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est bon. Cette douleur doit avoir des qualités qu'il faut vous apprendre. Elle doit être intérieure; c'est-à-dire, qu'elle doit partir du fond d'un cœur véritablement affligé.

M E R E - J E A N N E.

Permettez-moi de vous rapporter

une chose que j'ai vue dans un endroit où j'ai demeuré étant fille. Il y avoit dans la maison où j'étois une servante, qui s'étoit oubliée. Je m'en apperçus bien ; & je lui dis que si elle continuoit de voir son amoureux en cachette, j'en avertirois notre Maîtresse. Je lui conseillai ensuite d'aller à confesse, & j'y allai ce même jour-là. Si vous aviez vu comme elle pleuroit en se confessant, vous eussiez dit que c'étoit une Madelaine ; je l'entendois sangloter. . . . Tout d'un coup elle haussa la voix, elle disputa, & elle finit par dire des injures à son Confesseur, parce qu'il ne vouloit pas lui donner l'absolution, à moins qu'elle n. renonçât à son amoureux ; car elle me l'avoua après. Là-dessus je pensois, Cette fille étoit bien fâchée de son péché, car elle pleuroit ; pourtant elle ne vouloit pas le quitter. Je ne savois comment accommoder tout cela.

LA BONNE.

C'est qu'elle n'avoit pas une véritable contrition, une contrition surnaturelle. Elle pleuroit, parce que son péché alloit lui faire perdre sa réputation & sa place : or cette contrition ne vaut

rien , comme je crois vous l'avoir déjà dit ; mais cela est si important , que je ne crains pas de le répéter. On peut être fort affligé d'avoir fait une faute , sans que cette affliction soit la contrition. Pour qu'elle soit bonne , il ne suffit pas de pleurer , il faut que la douleur soit dans le cœur , & qu'elle ait pour motif le regret d'avoir offensé Dieu , qui est infiniment bon ; la crainte de perdre le Ciel , où on l'aime , ou d'aller en Enfer , où on le hait. Il faut aussi que la douleur qu'on a du péché soit souveraine , c'est-à-dire , qu'on haïsse le péché plus que toutes choses. Enfin , il faut haïr tous ses péchés , sans en excepter un seul ; & l'on manque ordinairement à cela. Il y a un péché favori qu'on épargne , qu'on veut conserver , dont on n'a pas envie de se corriger : avec cette mauvaise disposition , on fait une confession sacrilège.

La seconde partie du Sacrement de Pénitence , est la confession. Je ne vous en dirai rien , parce que je vous ai déjà expliqué comment il faut la faire. Enfin la troisième partie , est la satisfaction. Point de pardon sans pénitence , mes bonnes gens : le Prêtre vous

en donne une , il faut être exact à la faire , & à la bien faire. Vous savez , mes amis , que cette pénitence est bien peu de chose , en comparaison des péchés que vous avez commis. Il faut bien penser qu'elle tire tout son fruit des mérites & des souffrances de Jesus : ainsi il faut , avant de la faire , avoir soin d'offrir à Dieu les mérites de Jesus , en disant : mon Dieu , je vous offre cette pénitence en union des souffrances de Jesus ; je vous offre sa douleur pour suppléer à la mienne : regardez-moi en lui , ô mon Dieu ! je n'ai qu'un liard , moins qu'un liard ; mais Jesus vous donne de grandes richesses , tout son sang : acceptez-les en récompense du peu que je fais.

UNE MERE DE FAMILLE.

Vous nous avez promis de nous parler de la sainte Eucharistie : y aura-t-il quelque chose pour préparer les enfants à la première communion ? J'en ai douze ; & il y en a déjà quatre qui ont communié sans que je m'en sois mêlée : j'ai cru que c'étoit l'affaire du Curé.

LA BONNE.

Il y a trois sortes de préparations à

la sainte Communion , mes bonnes gens : & les deux premières regardent les parents. La première de ces deux préparations comprend toute la vie des enfants. Vous savez qu'ils doivent recevoir un jour le sacré Corps & le précieux Sang de Notre-Seigneur : la disposition la plus agréable à ses yeux qu'ils puissent porter à la sainte Table , c'est l'innocence de la vie & la grace qu'ils ont reçue au baptême ; & c'est à vous à la conserver. Il faut , s'il est possible , les conserver purs & nets. Dites-vous tous les matins en les levant : Dieu m'a donné la garde de ces calices vivants ; il faut que je n'oublie rien pour les conduire à la sainte Table revêtus de cette robe blanche qu'ils ont reçue dans leur baptême.

La seconde disposition regarde les années qui précèdent la première communion. Mettez-vous bien dans la tête que le plus grand malheur qui pourroit arriver à vos enfants , seroit de la mal faire ; qu'il vaudroit mieux pour eux qu'ils devinssent aveugles , sourds , muets , perclus de tous leurs membres ; qu'ils périssent sur un échafaud par la main du bourreau. En un mot , regardez comme des bagatelles les plus

grands malheurs qui pourroient tomber sur eux, en comparaison de celui de faire un sacrilege. Si vous les aimez, vous devez être occupés jour & nuit de soin de leur faire éviter ce terrible malheur.

LA MERE DE FAMILLE.

Vous me faites frémir, Mademoiselle: mais comment m'y prendrai-je pour les préserver de ce malheur? J'avois cru que le pire de tous, étoit de passer par la main du bourreau.

LA BONNE.

Ce malheur, quelque grand qu'il soit, seroit une bagatelle en comparaison de la mauvaise communion; je vous le répète. Vous me demandez ce qu'il faut faire pour l'éviter: pensez à ce qui fait faire une mauvaise communion; c'est le péché. Vous connoissez bien ceux de vos enfants, leurs mauvaises habitudes; il faut redoubler de vigilance & de soins pour les engager à y renoncer, à s'en corriger, avant de leur permettre de se présenter à la première communion, & instruire le Curé de leurs dispositions.

LA MERE DE FAMILLE.

Vraiment , on leur dit bien assez de se corriger , & c'est notre intérêt ; mais s'ils ne veulent pas le faire , est-ce notre faute ?

LA BONNE.

S'ils avoient l'habitude de voler , les laisseriez-vous croupir dans cette mauvaise habitude ?

LA MERE DE FAMILLE.

Non , assurément , Mademoiselle ; j'aimerois mieux que leur pere les fît expirer sous le bâton.

LA BONNE.

Il n'est pas nécessaire d'en venir là , ma chere : mais faites pour leurs autres défauts ce que vous feriez pour le vol ; & si vous les voyez dans de mauvaises habitudes en choses considérables , retardez leur premiere communion.

LE FERMIER.

Mais un garçon aura quinze ou seize ans , il faut le mettre sur le métier ; & on ne le prendroit pas , s'il n'avoit pas fait sa premiere communion.

LA BONNE.

Il est nécessaire qu'un enfant apprenne un métier; mais il est cent millions de fois plus nécessaire que Jesus-Christ ne soit point outragé par une mauvaise communion. Ecoutez-moi bien, s'il vous plait. Point de bonne communion, sans une bonne confession; point de bonne confession, sans la haine du péché; point de haine du péché, si l'on continue à commettre tous les jours les mêmes fautes: c'est une règle sûre. Si l'on ne se corrige point, c'est signe qu'on se confesse mal; & par conséquent, on ne doit point communier. Un enfant sera menteur, opiniâtre, gourmand, en chose considérable: cependant l'âge de la première communion approche: il faut le prendre en particulier, & lui représenter que, tant qu'il aura ces mauvaises habitudes, il ne sera pas possible de l'admettre à la sainte Table: il faut l'exhorter à se confesser souvent, pour lui aider à se corriger; lui faire faire quelques prières, pour obtenir de Dieu qu'il lui en fasse la grace; veiller sur lui, & l'avertir quand il sera prêt à tomber dans ses fautes d'habitude; le louer, le récompenser, quand vous

verrez

verrez qu'il commencera à se corriger ; & aussi tôt en avertir le Curé , car c'est le moment de la première communion. La grace du Sacrement soutiendra la volonté foible de l'enfant ; mais il faut nécessairement que cette volonté existe.

U N E F E M M E.

Je n'ai pas assez d'esprit pour parler à mes enfants comme vous venez de nous le dire ; mais je fais du mieux que je puis. Je leur crie depuis le matin jusqu'au soir , qu'il faut qu'ils se corrigent , & avec cela je n'avance point , ils sont toujours les mêmes.

L A B O N N E.

Je ne parle pas pour vous , ma chère ; mais il est vrai de dire en général , qu'il est presque impossible que les enfants se corrigent , de la manière dont les parents les reprennent. Je voyois l'autre jour une femme dans la boutique , qui tenoit la tête d'une fille de quatorze ou quinze ans appuyée sur son comptoir , & qui lui donnoit de grands coups de poing , en l'appellant Diabliesse , salope , vilaine , & mille autres noms outrageants. Une autre fera mé-

de pieds, & ne dira pas un mot qui ne soit une injure. Ces corrections, loin de morigéner les enfants, les rendent beaucoup plus méchants : c'est la douceur qu'il faut employer avec eux ; & , comme je vous l'ai dit, il faut les prendre en particulier, & avant de leur parler, vous mettre à genoux avec eux pour demander le Saint-Esprit. Si vous le faites comme il faut, il vous mettra dans la bouche les choses que vous devez leur dire.

LA MERE DE FAMILLE.

Vous dites que le moment de faire communier l'enfant est celui où il commence à se corriger ; il ne faut donc pas attendre qu'il le soit tout-à-fait ?

LA BONNE.

Vous attendriez trop long-temps, ma chère : on ne quitte pas une mauvaise habitude comme une chemise sale ; il faut bien suer, bien travailler, avant de pouvoir la détruire. Il suffit, pour faire une bonne communion, qu'on ait une ferme résolution de se corriger, & qu'on ait commencé à le faire,

MADAME PERNOT.

Vous me tirez d'une grande peine, Mademoiselle. Depuis que je viens ici, j'ai fait, comme vous me l'avez conseillé, une confession générale; & avec la grace du bon Dieu, je l'ai fait du mieux que j'ai pu. Au sortir du confessionnal, j'aurois juré que je ne retomberois plus dans les fautes que je venois de confesser, & j'en avois le plus grand desir. Effectivement, les premiers jours, la première semaine même, cela a été fort bien, il me sembloit que j'étois une autre personne: & puis insensiblement je suis retombée. Il est vrai que ce n'est pas si souvent; mais enfin, c'est toujours retomber, & cela m'a fait craindre qu'il n'y eût quelque défaut dans ma confession. Quand vous avez dit qu'il n'y a pas de bonne confession sans correction, cela m'a presque mise au désespoir, parce que je crois qu'il me seroit impossible de me confesser mieux. Savez-vous bien ce que je fais, quand je suis ainsi retombée? je cours à confesse; j'y suis allé tous les quinze jours. Ce qui m'étonne, c'est que la semaine qui suit celle de ma confession, je me retrouve presque aussi

méchante que je l'étois auparavant.

LA BONNE.

Non , ma chere Madame Pernot , avec la grace de Dieu , vous n'êtes pas aussi méchante que vous l'étiez ; & la preuve que vous vous corrigez un peu , c'est que vous prenez des mesures pour vous corriger tout-à-fait. Une marque presque infallible que votre desir de devenir bonne est sincere , c'est que vous aimez à vous confesser souvent , & que la grace du Sacrement vous préserve des fautes grossieres la premiere semaine. Continuez à vous confesser tous les quinze jours , & espérez que la seconde semaine à la fin ressemblera à la premiere.

N A N O N.

Il faut , Mademoiselle , que je vous dise une mauvaise pensée que j'ai eue. J'ai pensé que Madame Pernot communioit trop souvent , car je l'ai vue deux fois à la sainte Table ce mois-ci : or , je pensois qu'il falloit être sainte pour communier tous les quinze jours.

LA BONNE.

Il suffit qu'elle ait bonne envie de le

devenir , ma chere : d'ailleurs , elle ne fait rien sans l'avis de son Confesseur , & nous devons penser qu'il a de bonnes raisons pour lui permettre la communion fréquente. Hélas ! mes bonnes gens , les premiers Chrétiens communioient tous les jours ; & il seroit bien à souhaiter que nous nous missions en état de suivre leurs exemples.

LA DEVOTE.

Oh, dame ! dites-nous donc précisément ce que nous devons faire. Il n'y a qu'un moment que vous nous parliez d'une manière à nous éloigner de la communion pour bien long-temps ; à présent vous nous exhortez à approcher souvent de la sainte Table : lequel des deux faut-il faire ? Pour moi , je pensois qu'à moins d'être dans l'habitude de certaines pratiques de piété , on ne devoit pas communier plus souvent que tous les mois.

LA BONNE.

Faites - moi la grace de me dire ce que vous entendez par *certaines pratiques de piété*.

LA DÉVOTE.

De bonnes lectures, par exemple, des méditations, le petit office, quelques visites au Saint-Sacrement & aux malades.

LA BONNE.

Toutes ces choses sont excellentes, & peuvent beaucoup servir pour préparer à la sainte Communion ; pourvu qu'en les faisant, nous n'en prenions pas droit de nous mettre au dessus de ceux à qui les devoirs d'état ne permettent pas ces pratiques. Voici quelles sont les œuvres de piété de Madame Pernot : aller à la sainte Messe tous les jours, à moins qu'elle ne soit malade ; j'en excepte le jour du marché, où Dieu veut qu'elle reste à sa boutique : être très-exacte à vendre de bonnes marchandises, à donner le poids à chacun, à ne point surfaire : parler honnêtement à ceux qui viennent à sa boutique ; ne point s'impatienter contre les gens qui achètent pour deux sous & marchandent une demi-heure ; offrir à Dieu sa patience dans ces occasions ; penser souvent à lui, lui élever son cœur, &, s'il étoit possible, le faire à tous les moments ; modérer sa vivacité ;

veiller sur elle-même, pour se corriger de ses mauvaises habitudes ; donner l'aumône selon son pouvoir ; veiller sur sa famille. Si elle faisoit exactement toutes ces choses, elle seroit une sainte. Comme nous ne sommes pas juges de sa conduite, nous devons penser qu'elle les fait ; & si je la voyois, elle ou tout autre, communier tous les jours, je ne m'aviserois pas de chercher à connoître pourquoi on leur accorderoit cette grace ; c'est l'affaire de leur Confesseur, & point la mienne. Voilà, Madame, ce que j'ai à vous répondre.

UN PAYSAN.

Pour moi, je vous dirai bonnement que Madame Pernot m'a réconcilié avec la dévotion. Je me disois souvent : Mais, à quoi cela sert-il d'être dévot ? Je vois aujourd'hui que cela sert à quelque chose. Mon once de tabac, qui ne me servoit que cinq jours, m'en dure six à présent ; encore m'en a-t-elle fait présent d'une livre, pour me récompenser du mauvais poids qu'elle faisoit auparavant. Que tout le monde devienne dévot comme elle, les choses n'en iront que mieux. Je serois plus riche que je ne le suis, si chacun met-

toit la main sur sa conscience. Voyez ce que c'est que le bon exemple : j'avois fait une petite tromperie dans une affaire, qui m'avoit valu quatre livres ; quand j'ai vu qu'elle me restituoit mon tabac, je me suis dépêché de restituer cet argent de malheur, & je ne pesois pas une once après l'avoir fait.

LA BONNE.

Votre pensée est juste, mon ami. Le monde seroit presque comme le Paradis, si chacun faisoit son devoir, & tous les maux viennent de ce qu'on ne le fait pas. Qui est-ce qui a changé Madame Pernot ? une bonne confession générale, la fréquente communion. Nous avons les mêmes moyens qu'elle pour nous corriger ; ne les négligeons pas, & sur-tout appliquons-nous à bien remplir les devoirs de notre état. Un des plus importants, sans doute, est de bien préparer ses enfants pour la première communion ; ainsi, soyez très-attentifs à bien faire ce que je vous ai dit sur ce sujet.

A présent, nous allons parler du Sacrement de l'extrême Onction.

T H E R E S E.

Oh, Mademoiselle, que cela va être triste ! J'ai une si grande peur de mourir, que je ne puis seulement pas entendre parler de ce Sacrement sans frémir. Parlez-en à ceux qui sont vieux ; mais, pour nous, nous sommes encore si jeunes !

L A B O N N E.

On dit communément qu'il y a plus de têtes de veaux à la boucherie que de têtes de bœufs ; c'est à-dire, qu'il meurt plus de jeunes gens que de vieux, ma pauvre Thérèse. Pensez ou ne pensez pas à la mort, c'est la même chose, pour ce qui est de l'avancer ou de la reculer : ceux qui n'y ont jamais pensé n'en meurent pas une minute plus tard. Puisque vous m'avez mis sur cet article, mon enfant, je ne le quitterai pas si-tôt. Nous ne mourrons qu'une fois, mes bonnes gens ; & notre éternité, bienheureuse ou malheureuse, dépend de la manière dont nous mourons. Par conséquent, il est de la dernière importance pour nous d'apprendre à bien mourir. Mere-Anne, dites-nous, je vous prie, qu'elle est la meil-

leure maniere de se procurer une bonne mort.

MERE - ANNE.

Hélas ! Mademoiselle , à quoi pensez-vous , de vous adresser à une pauvre ignorante , qui ne fait ni *A* ni *B* , tandis qu'il y a ici beaucoup de personnes plus savantes que moi ? N'importe , je dirai du mieux que je pourrai. Pour bien mourir , il faut bien vivre.

LA BONNE.

Un Docteur de Sorbonne n'auroit pas mieux répondu. Sans un miracle qui est fort rare , il ne faut pas s'attendre à mourir dans la grace de Dieu , quand on a vécu dans le péché. Vous savez bien , mes bonnes gens , qu'on a coutume de dire : *Telle vie , telle mort.*

UN PAYSAN.

Oui , Mademoiselle , on dit cela ; mais on dit aussi qu'il ne faut qu'un bon *peccavi*. Dieu est si bon !

LA BONNE.

Affurément , mon ami , Dieu est bien bon : mais je ne vous conseille pas de vous y fier pour vivre mal ; car il

est aussi infiniment juste , & pour punir ceux qui l'ont abandonné pendant leur vie , il les abandonne aussi au moment de la mort.

LE PAYSAN.

Cela est bon pour ceux qui meurent sans confession ; mais pour les autres , qui ont le temps de recevoir leurs Sacrements , il faut bien penser que Dieu leur pardonne , sans quoi on ne prieroit pas pour eux , & on ne les enterroiroit pas en terre sainte.

LA BONNE.

Si l'on n'enterroiroit en terre sainte que ceux qui sont sauvés , mon ami , il y auroit bien des places vuides dans le cimetiere ; mais nous ne connoissons cela qu'au jour du jugement. Il est vrai qu'à présent nous ne devons juger personne , & ne pouvons dire en particulier : Un tel est damné ; ce seroit un péché de porter un tel jugement. Cela n'empêche pas qu'on ne puisse dire en général que ceux qui ont vécu dans le péché , y meurent. Ce n'est pas assez de recevoir les Sacrements à la mort , il faut les bien recevoir ; & sans un miracle de la miséricorde de Dieu , il

est impossible à un pécheur d'habitude de les bien recevoir.

LE PAYSAN.

Cela me paroît pourtant bien aisé ; il n'y a qu'à dire tous ses péchés , & être bien fâché de les avoir commis.

LA BONNE.

Dites-moi, mon cher ; si un homme qui est à l'agonie vouloit apprendre à faire des souliers, que penseriez-vous de lui ?

LE PAYSAN.

Je dirois qu'il a l'esprit troublé par la maladie : on ne peut rien apprendre quand on est bien malade.

LA BONNE.

Rien de plus vrai, mon ami. Un malade, accablé de son mal, ne pourroit apprendre les choses les plus aisées ; encore moins celles qui sont difficiles. Or, rien n'est plus difficile que de se convertir : demandez-le à Madame Pernot. Les mauvaises habitudes tiennent notre ame comme enchaînée. Se convertir, c'est haïr tout ce qu'on a aimé, c'est aimer tout ce qu'on a haï ;

& ce n'est pas-là l'ouvrage d'un moment : le cœur ne se retourne pas comme cela ; & si le cœur n'est point retourné, on a beau se confesser, on le feroit mille fois, que cela ne serviroit à rien.

U N E F E M M E.

Si j'étois malade, ce que vous dites-là me reviendrait dans l'esprit, je croirois fermement être damnée.

L A B O N N E.

Vous auriez tort. Je vous ai dit qu'il falloit un miracle pour se convertir à la mort : un mourant doit l'espérer ; mais si ce mourant ne l'obtient pas, ce qui est le plus ordinaire, ce n'est pas à nous à le juger, encore moins à espérer une grace de conversion à la mort.

C H A R L O T.

Pourquoi dites-vous qu'il faut un miracle pour convertir un pécheur mourant ? Je croyois qu'un miracle, c'étoit de ressusciter un mort, de faire marcher un impotent, de rendre la vue à un aveugle, ou autre chose semblable.

L A B O N N E.

Un miracle, mon cher, c'est une

chose impossible, que Dieu fait pour montrer sa puissance. Quand je dis, une chose impossible, c'est-à-dire, aux hommes : car Dieu est le tout-puissant, & il n'y a rien d'impossible pour lui. Un homme a mal aux yeux, & il guérit, ce n'est pas là un miracle ; car le Médecin ou la nature pouvoient faire cela : mais cet homme a l'œil crevé, & cet œil est remis dans son état naturel ; voilà un miracle. Un autre a un bras retiré depuis bien des années ; ce bras est devenu sec, parce qu'il ne prend pas de nourriture : il pourroit arriver qu'avec bien du temps & de la peine un habile Médecin guérît ce bras : mais du jour au lendemain ce bras est guéri, a repris chair, & est en aussi bon état que l'autre ; voilà un miracle. Or, les miracles ne coûtent rien à Dieu. Celui qui a fait de rien le Ciel & la Terre, n'a qu'à commander à la maladie, aussi-tôt elle disparoît ; la nature ne résiste point à son Créateur. Il n'en est pas de même de l'homme. Dieu veut être aimé, obéi, servi volontairement ; ainsi il a laissé à l'homme la liberté de lui obéir ou de ne lui pas obéir. Il l'aide à faire le bien ; mais il ne le force

pas à le faire. Celui qui , pendant sa vie , s'est accoutumé à résister à Dieu , à mépriser sa grace , ne perdra pas dans un instant cette mauvaise habitude. Il est vrai que Dieu peut lui donner des graces puissantes ; mais les donnera-t-il à celui qui s'est moqué de lui pendant sa vie ; qui ne l'invoque que par crainte ; qui ne hait point son péché , & qui le commettrait encore s'il revenoit en santé ?

UN HOMME DE LA VILLE.

Oh , Mademoiselle , que ce que vous dites est vrai ! & qu'il faut faire peu de cas de ces belles morts , qu'on admire tant ! J'avois vingt ans , lorsque je tombai malade du pourpre , & fus à la dernière extrémité. J'avois vécu , comme l'on dit , sans croire ni à Dieu ni à Diable : cependant , dans cette maladie , je reçus tous mes Sacraments : & le Curé qui me confessa , me voyant répandre une abondance de larmes , publia par - tout que j'étois véritablement converti. Il se trompoit pourtant : ce n'étoit point le regret de mes péchés qui me faisoit pleurer ; c'étoit la peine de quitter une femme avec laquelle je vivois , qui m'arrachoit des larmes.

J'avois néanmoins consenti à ce qu'on chassât cette femme de la maison ; mais j'étois bien résolu de la reprendre , si je revenois en santé. On ne parloit que de ma conversion dans la ville. Si j'étois mort , on auroit dit : Oh , qu'il a fait une belle mort ! & pendant ce temps-là j'aurois été damné.

LA BONNE.

Et quand vous futes rétabli , reprenez-vous cette malheureuse femme ?

L'HOMME DE LA VILLE.

Hélas ! Mademoiselle , je repris avec elle toutes mes mauvaises habitudes. Je vous ai dit que j'avois toujours eu dessein de la reprendre ; c'est-à-dire , que ce dessein étoit caché au fond de mon cœur , puisque je l'y retrouvai à mesure que ma santé revint. Lorsque je fus tout-à-fait guéri , on fut tout étonné de me voir reprendre mes anciennes habitudes. Hélas ! je ne les avois jamais détestées : la nature chez moi étoit à demi-morte ; je souffrois ; j'étois accablé de la crainte de mourir ; je répondois machinalement à tout ce que me disoit le Curé , sans penser à ce que je disois ; car je ne l'entendois pas.

à moitié, tant ma raison étoit affoiblie. Quelques années après, Dieu me fit la grace de penser à mon salut, & de chercher à me convertir pendant que j'étois en santé, parce que j'étois persuadé qu'il est presque impossible de le faire quand on est malade. Depuis ce temps, quand je vois un mauvais Chrétien qui paroît se convertir à la mort, je ne puis m'empêcher de douter de son salut. C'est peut-être une faute, mais elle est tout-à-fait involontaire.

LA BONNE.

Il ne faudroit pas volontairement s'arrêter à cette pensée, puisque le bon larron s'est converti en mourant : mais, je vous le répète, ce miracle de la miséricorde de Dieu est bien rare ; & l'on peut dire en général, que sur cent de ces conversions, il n'y en a pas quatre de véritables. Il faut accoutumer notre cœur, pendant la vie, à aimer Dieu & à détester le péché, si nous voulons faire ces actes avec facilité au moment de la mort, & obtenir de Dieu la grace de persévérer jusqu'à la fin dans son amour. La première chose qu'il faut faire pour bien mourir, est donc de bien vivre.

Nanon me diroit-elle bien quel est le meilleur moyen de bien vivre ?

N A N O N .

Je crois que c'est de penser souvent à la mort. Pour moi , cette pensée m'a empêché de faire bien des fautes.

L A B O N N E .

Et elle produira ce bon effet chez tous ceux qui y penseront sérieusement. Aussi, le Saint-Esprit nous dit dans l'Ecriture : *Il vaut mieux aller dans une maison de deuil , qu'à une maison de festin & de plaisir ; parce qu'un homme , en voyant un autre mourir , pense à ce qui lui doit arriver.*

U N E J E U N E F E M M E .

Je vous assure, Mademoiselle , que je deviendrois folle si je suivois votre conseil ; au moins je serois si triste , que je tomberois bientôt malade. Quand il meurt une personne de ma connoissance & de mon âge , je suis plus d'une semaine sans pouvoir rire de bon cœur : je ne me soucie plus de rien , tout me dégoûte ; en un mot , je suis comme une hébétée.

LA BONNE.

Mais s'il y avoit une noce, une vogue, une foire ou une assemblée, le jour de la mort d'une de vos bonnes amies, n'est-il pas vrai que cela guérirait tout de suite votre tristesse, & que vous ne penseriez plus à cette personne qui viendrait de mourir ?

LA JEUNE FEMME:

Le violons feroient sous ma fenêtré ce jour-là, que je ne serois pas tentée de danser ; & pourtant je perdrois le boire & le manger pour la danse. J'ai bien d'autres choses dans la tête ce jour-là ; je ne pense qu'à aller à confession.

LA BONNE.

Mais c'est-là une fort bonne pensée ; & il seroit plus nécessaire pour vous que pour une autre de penser à la mort, puisque cela vous ôte le courage de vous livrer aux plaisirs dangereux que vous aimez si passionnément. Ce n'est pas la pensée de la mort qui attriste par elle-même ; c'est l'attachement à la vie & aux faux plaisirs, qui la rend terrible. Détachez-vous de ces

choses, & vous ne craindrez plus la mort.

LA JEUNE FEMME.

Vous demandez l'impossible, Mademoiselle. Quand je serai à votre âge, je ne me soucierai, non plus que vous, de toutes ces choses; mais, à vingt ans, que voulez-vous qu'on fasse pour y renoncer? Quel mal y a-t-il?

LA BONNE.

Il faut bien qu'elles ne soient pas innocentes, puisque la pensée de la mort vous en dégoûte. Tout ce qui est innocent ne donne point de scrupule. Je vous le répète, ma chère; pensez ou ne pensez pas à la mort, elle ne laisse pas d'avancer à grands pas: essayez donc de tout votre pouvoir à la rendre heureuse. A tout âge, ma chère, on a quelque chose à sacrifier. Je ne me soucie pas de la danse, mais j'aime beaucoup le jeu; & si je suivais mon goût, je jouerois jour & nuit. Savez-vous comment je me suis corrigée de ce défaut? en pensant à la mort. Je me suis dit à moi-même: Que me restera-t-il du plaisir que je trouve à jouer, au moment de la mort? rien du tout.

Au contraire , si j'ai joué avec passion , je serai déchirée de remords, car ce n'est pas pour jouer que Dieu m'a mise au monde. Vous pouvez vous dire la même chose par rapport aux plaisirs ; car enfin , il faudra tout quitter en mourant , & il ne restera que le désespoir d'avoir sacrifié à ces bagatelles un temps que nous aurions pu employer à servir Dieu, & de voir notre salut en danger par les péchés que nous aurons commis dans ces assemblées, d'où l'on sort rarement aussi innocent qu'on y étoit entré.

UNE FEMME.

Pour moi , je ne crains point la mort , parce que je ne me soucie point des plaisirs ; car je n'ai jamais eu que du mal depuis que je suis au monde. Mais , Mademoiselle , j'ai cinq petits enfants , dont l'aîné ne pourroit pas en relever un autre , s'il tomboit : quand je les regarde , & que je pense que , s'ils me perdoient , ils auroient une belle-mère qui les maltraiteroit , je vous avoue que je ne puis m'empêcher de pleurer & de craindre la mort.

Ces larmes sont naturelles , & en quelque façon bien permises : cependant , ma chere , il faut tâcher de vous tranquilliser ; & cela , pour deux raisons. La premiere , c'est que vos larmes sont absolument inutiles , & ne peuvent retarder d'un seul moment le malheur que vous craignez pour vos pauvres enfants ; au contraire , elles peuvent l'avancer. La tristesse , & les larmes qu'elle fait répondre , aigrissent le sang , le disposent à la fièvre & aux autres maladies. Vous me direz : Je ne puis m'empêcher d'être frappée & affligée de cette pensée : vous avez une autre raison pour empêcher qu'elle ne fasse sur vous un effet si fâcheux. C'est parce que vous aimez tendrement vos enfants , que vous craignez de leur manquer dans un âge où vos soins leur sont si nécessaires ; mais vous devez vous bien mettre dans l'esprit , que Dieu les aime beaucoup plus que vous , & qu'il fait ce qui leur est avantageux. S'il vous ôtoit de ce monde pendant qu'ils sont jeunes , vous devriez penser qu'il a de bonnes raisons de le faire. Il est le pere de ces enfants avant que vous soyez leur mere ; il en aura soin ; vous

devez les lui remettre entre les mains avec une ferme confiance, & être sûre que votre soumission à ses ordres attirera sur eux les bénédictions du Ciel.

UN HOMME.

Le bon Dieu me fait la grace de remettre entre ses mains ma femme & mes enfans: je crois fermement, si je leur manque, qu'il ne leur manquera pas. Je suis tranquille sur cet article: cependant je crains la mort on ne peut davantage.

LA BONNE.

On peut craindre la mort en Chrétien, parce que les plus justes ne sont pas purs devant Dieu; mais la confiance doit l'emporter sur la crainte.

ANNE.

Pour moi, je ne puis craindre la mort: c'est elle qui nous ouvrira le Ciel, comment ne pas souhaiter qu'elle arrive, afin d'y aller bientôt? Je sais que je suis bien méchante; & c'est encore une autre raison de souhaiter la mort. J'ai beau prendre de bonnes résolutions, je péche tous les jours; & je ne pécherai plus quand je serai dans

le Ciel : cette seule pensée me fait tressaillir d'aïse.

N A N O N.

Cela seroit bon, si l'on étoit sûre d'aller dans le Ciel en mourant : vraiment, je le souhaiterois beaucoup ; mais je crains d'aller en Enfer.

A N N E.

Voilà une crainte qui ne peut entrer dans ma tête. On dit que les damnés haïssent le bon Dieu ; & il me semble que mon cœur ne pourroit le haïr. Il m'a fait tant de bien depuis que je suis au monde, que je me suis accoutumée à l'aimer plus que toute chose ; c'est une habitude : & comme un ivrogne, qui a l'habitude du boire, ne peut s'en empêcher, il me semble aussi que je ne pourrois empêcher mon cœur d'aimer Dieu. Qu'il me mette où il voudra quand je serai morte, il me semble que je l'aimerai toujours.

L A B O N N E.

Comme l'amour de Dieu ne peut entrer dans l'Enfer, vous devez espérer que le bon Dieu ne vous y mettra pas, ma pauvre Anne.

ANNE.

ANNE.

Je fais pourtant bien des péchés , comme je vous l'ai dit , mais c'est qu'ils m'échappent ; car pour ce qui est de ma volonté , elle ne veut point offenser Dieu. J'aimerois mieux me casser les bras & les jambes , que de pécher volontairement , quand même je serois sûre que ce péche ne pourroit me faire aller en Enfer. Pourquoi voudrois - je offenser mon bon Pere ?

LA BONNE.

Comme cette crainte du péché est un don de Dieu , & le plus grand qu'il puisse faire aux hommes , ceux auxquels il a la bonté de l'accorder doivent tout espérer de sa miséricorde ; mais ceux qui se confieroient en sa bonté , en continuant de pecher , se tromperoient beaucoup , comme je vous l'ai déjà dit. Ceux - là doivent craindre la mort , & y penser souvent , pour que cette pensée & cette crainte leur fasse faire les plus grands efforts pour y renoncer. Le troisieme moyen de faire une bonne mort , c'est de ne passer aucun jour de sa vie sans demander à Dieu la grace de mourir

dans son amour , & de faire de bonnes œuvres à cette intention. Enfin , le quatrième est , quand on est malade , de mettre de bonne heure ordre à sa conscience , & de ne pas attendre à la dernière extrémité pour recevoir les Sacrements , sur-tout celui de l'extrême-onction.

N A N O N.

Je vous assure , Mademoiselle , que je me croirai tout-à-fait morte quand on m'administrera ce Sacrement.

L A B O N N E.

Ce Sacrement ne fait pas mourir , ma chere , au contraire , il a souvent rendu la santé à ceux qui l'ont reçu comme il faut ; car Jesus-Christ l'a institué pour achever de purifier l'ame & pour soulager le corps. Pendant que nous sommes sur la terre , nous faisons servir misérablement nos membres au péché : nos yeux souvent regardent des objets criminels , dangereux ; nous nous plaisons à voir les jolies personnes , les beaux habits , les bons meubles ; & au lieu de remercier Dieu , qui nous permet de nous récréer la vue par des objets agréables , nous

oublions que c'est lui qui en est l'auteur. Combien de péchés ne commettons-nous pas par la bouche ! tantôt en l'ouvrant pour mal parler du prochain, tantôt en nous livrant à la gourmandise. En un mot, nulle partie de notre corps qui n'ait servi au péché, qui n'ait besoin d'être purifiée ; & ce Sacrement est établi pour faire cette Purification.

MADAME PERNOT.

J'ai reçu ce Sacrement dans une de mes couches, mais j'avois perdu connoissance ; on attendit trop tard.

LA BONNE.

C'est une faute que l'on commet souvent ; ce qui est causé que le malade ne reçoit pas autant de graces que ce Sacrement pourroit lui en communiquer.

MADAME PERNOT.

Comme j'espère le recevoir avec connoissance quand je mourrai, dites-nous, je vous prie, ce qu'il faut faire pour en profiter.

LA BONNE.

Il faut, à chaque onction que fait

le Prêtre , demander pardon à Dieu des péchés qu'on a commis par ces membres : croire fermement que ce Sacrement , en nous appliquant le sang de Jesus , efface le reste de nos péchés : dès le commencement de la maladie , prier nos parents & M. le Curé de nous procurer ce Sacrement avant que nous ayons perdu connoissance.

Il reste encore deux Sacrements , l'Ordre & le Mariage. Nous vous avons donné une leçon générale sur ce dernier. Nous allons vous instruire sur le premier.

LE FERMIER.

Il ne seroit pas besoin , je pense , de nous parler du Sacrement de l'Ordre ; il n'y a personne ici qui veuille être Prêtre. Encore si mon fils qui étudioit étoit ici , cela pourroit lui être utile ; mais il est au Séminaire. Ce garçon - là me donne bien du chagrin , Mademoiselle.

LA BONNE.

Me diriez-vous bien , Maître Nicolas , pourquoi vous avez fait étudier votre fils aîné , au lieu de le mettre au labour comme le second ?

LE FERMIER.

C'est que j'avois envie que mon fils aîné fût Prêtre, & point l'autre : vraiment, cela coûte trop d'argent. Il est vrai qu'on en est bien récompensé quand on a du bonheur ; car souvent un enfant attrappe une bonne cure, un bénéfice ; cela sert à élever, & à placer les autres : & puis, cela fait honneur d'avoir un fils qui soit Curé. Je vous l'ai dit, il m'a donné bien du chagrin : ne vouloit-il pas laisser tout là il y a six mois ! mais, à force de lui montrer la différence qu'il y auroit entre lui & ses freres, il a repris courage.

LA BONNE.

Écoutez, Maître Nicolas, vous venez de vous confesser tout haut du plus grand péché de votre vie, de celui que Dieu vous pardonnera le plus difficilement, si vous ne vous hâtez de le réparer. Votre fils est-il dans les ordres sacrés ?

LE FERMIER.

Pas encore, Mademoiselle ; mais j'espere qu'il sera Sous-Diacre à la Saint Matthieu.

LA BONNE.

Et moi, j'espère qu'il n'aura pas ce malheur; car c'en est un très-grand d'être Prêtre sans vocation. Comment, malheureux! vous osez conduire à l'autel un homme que Dieu n'a pas choisi lui-même; un homme qu'il rejette, puisqu'il y entre avec de mauvaises intentions! C'est un voleur, un loup, que vous voulez enfermer dans la bergerie: vous serez coupable de tout le mal qu'il y fera.

LE FERMIER.

Eh, mon Dieu, Mademoiselle, vous êtes terriblement chipoteuse! Quel mal y a-t-il à rechercher une chose qui apporte de l'honneur & du profit, sans que cela nuise au prochain? On dirait, à vous entendre, que je veux brûler le bourg. N'est-il pas vrai que mon fils aura moins de mal à dire la messe & à mener son train de Curé, qu'à labourer la terre, à se tuer le corps & l'âme pour nourrir une femme & élever des enfants? Y a-t-il quelque loi qui me défende de chercher à rendre mon fils heureux?

LA BONNE.

Le beau bonheur ! le grand avantage ! qui , après en avoir fait un mauvais Prêtre pendant sa vie , le précipitera dans l'Enfer après sa mort. Retenez bien ce que je vais vous dire , mes bonnes gens. Les peres & les meres ne font pas libres de disposer de leurs enfans à leur fantaisie ; ils doivent examiner quelle est leur vocation , & la suivre. Il faut une vocation pour être marié ; il en faut une autre pour être Prêtre ou Religieux ; ceux-là n'ont point de vocation pour demeurer dans le monde , à mener la vie de garçon.

CHARLOT.

Qu'est - ce que cela veut dire , *une vocation* ? En faut - il une pour être Tailleur , Tisserand , Cordonnier ?

LA BONNE.

Quand Dieu met un homme au monde , mon ami , son dessein est qu'il soit , ou Prêtre , ou Religieux , ou garçon , ou marié. En outre , il destine cet homme à être , ou un Juge , ou un Laboureur , ou un Marchand , ou tout autre chose. Ce dessein , cette volonté

de Dieu sur chaque homme, voilà ce qui s'appelle sa vocation. Il faut bien prendre soin de connoître cette vocation, & la suivre ; car si l'on en prenoit une autre, on auroit bien plus de difficulté d'y faire son salut.

C H A R L O T.

Comment faut-il faire pour connoître sa vocation ? Dieu ne descend pas du Ciel pour nous l'annoncer.

L A B O N N E.

A vous entendre, mon enfant, on ne diroit pas que Dieu est par-tout. Il sait bien se faire entendre, quand on veut l'écouter. Premièrement, il donne un grand penchant pour l'état auquel il destine ; en sorte qu'on choisit celui-là, qu'on l'aime mieux que les autres, pour lesquels on n'a aucun goût. Dieu nous donne les talents pour bien remplir les devoirs de cet état ; en sorte qu'on apprend avec facilité les choses nécessaires pour en bien remplir les devoirs. Enfin, ce qui est le plus important, il nous donne les grâces nécessaires pour surmonter les peines de cet état, & nous sauver en l'exerçant.

UN GARÇON.

Voilà qui est fait , je serai Moine à l'Abbaye ; c'est ma vocation. Tenez , Mademoiselle , j'y pense depuis le matin jusqu'au soir , & même j'y rêve pendant la nuit. Vous voyez bien que c'est ma vocation d'être Frere.

LA BONNE.

Je vais vous le dire tout à l'heure , mon enfant. Qui est-ce qui vous a donné l'envie d'être Frere ?

LE GARÇON.

C'est qu'on est très-bien nourri , Mademoiselle. Quelquefois je vais servir les messes à l'Abbaye , & j'aide aux Freres ; on me fait entrer dans le couvent , & j'y dîne. Ah ! si vous saviez quel bon pain on me donne ! il est blanc comme votre cornette. Je vous assure qu'on mange de meilleures choses chez ces Peres que chez les Gentilshommes. Je ne voudrois pas être Pere , car il faut qu'ils se levent toutes les nuits ; mais les Freres ne se levent point. Il y a encore une autre chose : je n'aime point du tout la viande , & l'on ne mange que du poisson dans l'Abbaye. Je

vous assure que les Freres ont moins du mal que les Laboueurs.

LA BONNE.

Vous n'avez pas une bonne vocation pour être Religieux , mon enfant. Ce n'est pas Dieu qui vous donne envie de l'être , c'est la gourmandise & la paresse. Vous feriez un grand péché , si vous entriez à l'Abbaye avec ces mauvaises dispositions : vous feriez un fort mauvais Religieux ; & après avoir eu beaucoup de mal pendant votre vie , vous iriez dans l'Enfer après votre mort.

LE GARÇON.

Mais le Frere Cuifinier , qui m'a promis de me faire recevoir , ne m'a pas dit qu'il falloit avoir une vocation.

LA BONNE.

Il faut penser charitablement qu'il ne fait pas que vous voulez être Religieux par gourmandise & par paresse ; fans quoi , loin de vous presser d'entrer dans la maison , il vous conseilleroit de ne pas le faire avec ces mauvaises intentions.

LE GARÇON.

Quelles sont les intentions qu'il faut avoir pour être Frere, puisque celles qui j'ai ne sont pas bonnes ?

LA BONNE.

Il faut avoir intention de se consacrer à Dieu dans les jeûnes, la priere & l'obéissance. Il faut penser qu'on a bien de la peine à faire son salut dans le monde, où l'on trouve tant d'occasions d'offenser Dieu. Pour être un bon Religieux, il faut avoir intention de devenir un saint, sans penser à autre chose. Ainsi, mon enfant, votre vocation n'est pas d'être Frere.

UN JEUNE HOMME.

Mais y auroit-il du mal à se faire Prêtre pour avoir du pain assuré sur ses vieux jours, & assister ses parents si l'on a un bénéfice ?

LA BONNE.

Oui, mon cher. Un homme, pour être un bon Prêtre, doit mettre ensemble tous les biens, les plaisirs, les commodités, les honneurs, en un mot, tout ce que le monde pourroit lui offrir.

en le faisant riche ; & après avoir considéré toutes ces choses , dire en lui-même : Tout cela n'est que du fumier & de l'ordure ; je le méprise souverainement. C'est Dieu seul que je veux avoir pour mon partage , pour mon héritage ; il sera mon unique pere , mon ami , mon bien , ma fortune , mes plaisirs ; je ne veux penser qu'à lui , n'agir que pour lui ; je ne veux travailler toute ma vie qu'à le faire connoître & aimer de tous les hommes , dans les emplois que mon Evêque me confiera , soit qu'il m'emploie à être Vicairé , Curé , ou qu'il ne m'occupe pas. Si je n'ai pas un bénéfice , le bon Dieu me nourrira ; je serai pauvre comme Jesus-Christ mon chef : pourvu que je possède mon Dieu , que m'importe tout le reste ? Oh , mes bonnes gens , que celui qui se fait Prêtre par ces motifs est riche & heureux ! mais le nombre en est plus petit qu'il ne devrait l'être. Vous me demandez , mon ami , s'il n'est pas permis à un Prêtre qui a un bénéfice de donner à ses parents ? Oui , mon ami ; s'ils sont pauvres , vous leur devez la préférence sur les autres pauvres : mais souvenez-vous bien que le revenu d'un

bénéfice n'appartient pas à celui qui le possède. Ainsi, si vous tourmentez vos enfants qui sont Prêtres, pour qu'ils vous donnent plus que votre besoin, c'est un vol que vous faites aux vrais pauvres, à qui le superflu du Bénéficiaire appartient.

LE FERMIER.

Comment accommodez - vous cela, Mademoiselle ? Si par mes amis je parvenois à faire avoir une cure à mon fils, ou quelque autre bénéfice, est-ce que l'argent de son bénéfice ou de sa cure ne seroit pas à lui ? ne pourroit-il pas en disposer à sa fantaisie ?

LA BONNE.

Non en vérité, mon ami. Ceux qui ont donné de l'argent pour fonder les bénéfices, n'ont pas eu du tout intention de donner aux Bénéficiaires les moyens de satisfaire leurs fantaisies. Un Bénéficiaire, un Curé à droit de prendre sur son bénéfice de quoi pourvoir honnêtement à ses besoins ; il n'est que le Trésorier des pauvres pour le surplus. Vous concevez bien que si, sans être pauvre, vous arrachez ce surplus à vos parents Prêtres, vous pouvez vous re-

garder comme des receleurs d'un bien volé. Ainsi, un pere qui ne fait son fils Prêtre que dans l'espérance de jouir des fruits du bénéfice de ce fils, fait une très-mauvaise action. . . . Qu'avez-vous à pleurer, mon enfant ?

UN JEUNE GARÇON.

Ah, Mademoiselle ! cela me paroît si beau d'être Prêtre, que je pleure de regret de ne pouvoir apprendre le latin pour l'être un jour.

LA BONNE.

Je devine pourquoi vous auriez envie d'être Prêtre : je gage que vous n'aimez pas à travailler à la terre.

LE JEUNE GARÇON.

Pardonnez-moi, Mademoiselle : mon pere vous dira que j'aime beaucoup à travailler ; mais quand je pense à ce que vous venez de dire, que Dieu est le partage des Prêtres, qu'il est leur fortune, leur héritage, tenez, je sens en moi un certain mouvement qui vient tout seul, & qui me dit : Que tu serois heureux, si tu pouvois comme cela être à Dieu tout seul ! Je rejette cette pensée, car je suis un pauvre garçon

qui ne fais pas le latin ; ainsi je ne puis être Prêtre.

LA BONNE.

Si vous avez une si grande envie de vous donner à Dieu , entrez dans l'Abbaye , vous y ferez Frere.

LE JEUNE GARÇON.

Je ne fais pas pourquoi je n'en ai point envie. Mon cœur n'est point ému quand on me parle d'être Frere ; & toutes les fois qu'on parle devant moi de quelqu'un qui va être Prêtre , j'en suis tout hors de moi. Si l'on me disoit : Choisissez d'être le Seigneur de la paroisse , d'avoir de belles terres , un carrosse , ou d'être Prêtre , je choisirois bientôt la prêtrise.

LA BONNE.

Voilà ce que c'est que la vocation , mes bonnes gens. Ce garçon n'a point envie d'être Prêtre pour devenir Curé , pour être au dessus de ses camarades ; mais pour se donner tout à Dieu. Ne pensez jamais à faire vos enfants Prêtres , qu'ils n'aient de pareilles intentions & une vocation aussi sûre. Pour vous , mon enfant , recommandez bien

vosre dessein à Dieu : il est tout-puissant ; & s'il veut que vous le serviez dans la prêtrise , il saura bien trouver les moyens de vous y faire parvenir.

MADAME PERNOT.

Je donnerai de bon cœur quelque chose tous les ans pour le faire étudier , car il est un honnête garçon.

LA BONNE.

Ce sera une bonne œuvre , Madame Pernot. Ceux qui aident à faire un bon Prêtre , participent à toutes les bonnes œuvres qu'il fera. Je trouverai de mon côté quelques personnes qui le placeront ; mais il faut auparavant qu'il consulte son Confesseur. C'est une chose que je ne dois pas oublier de vous dire à tous. Rien de plus grande conséquence , que d'entrer dans l'état où Dieu nous appelle ; mais , comme nous pourrions nous tromper , il faut consulter son Confesseur , & ensuite obtenir la permission de ses parents.

UN AUTRE GARÇON.

J'ai une très-grande envie d'aller à la ville pour être laquais ; n'est-ce pas une marque de vocation ?

LA BONNE.

Oui, mon enfant, c'est une vocation de paresse & de gourmandise; mais non pas une vocation qui vienne du Ciel. Dieu, en vous faisant naître à la campagne, vous a marqué l'état que vous devez suivre. De toutes les professions, celle de Laboureur est la plus nécessaire, & par conséquent la plus honnête. C'étoit celle d'Adam, notre premier pere. Noé, qui repeupla le monde, étoit un Vignéron. Abraham, le pere du Peuple Juif, étoit un Berger. Ne quittez pas cette belle profession, pour vendre votre liberté à des Maîtres durs. Pour moi, je n'estimerai jamais un homme qui quitte la campagne pour venir à la ville; & j'aurai bien de la peine à m'ôter de la tête que c'est un fainéant, qui a envie de ne rien valoir.

LE FERMIER.

Il y auroit du plaisir à être Laboureur, si tout le monde pensoit comme vous, Mademoiselle; mais les gens riches nous regardent ni plus ni moins comme nos bêtes, & font encore moins de cas de nous.

LA BONNE.

Je vous assure que c'est la faute des gens de la campagne, si on les méprise. Il ne tiendrait qu'à eux d'être estimés : mais ils ont des défauts qui en empêchent ; la grossièreté, la paresse qui produit la misère, la mauvaise foi & l'ivrognerie.

LE FERMIER.

Ne voudriez-vous pas que nous apprissions à nos enfants à mentir, comme ceux de la ville avec leurs beaux compliments ?

LA BONNE.

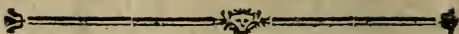
Devenez bons Chrétiens, mes enfants, & vous aurez la vraie politesse, qui ne consiste pas dans les compliments, mais dans l'amour du prochain. On ne vous entendra plus jurer, renier, vous mettre en colere. Si vous ne dépensez plus votre argent à boire ; si vous faites travailler votre femme & vos enfants, en leur en donnant l'exemple ; vous chasserez de chez vous la pauvreté paresseuse, qui conduit à toutes sortes de vices.

Je reviendrai l'année prochaine ; & je vais employer celle-ci à m'instruire de plusieurs choses qui regardent les tra-

vauz de la campagne. Si je vois que vous ayez profité de ce que je vous ai dit cette année, je tâcherai de vous donner d'utiles leçons pour améliorer vos terres, & vous défaire de mille préjugés, qui nuisent aux progrès de l'Agriculture. Mais, avant de vous quitter, j'ai un avis important à donner aux jeunes gens.

J'ai appris mes amis, qu'il y en a trois parmi vous qu'on sollicite pour quitter le labour & aller servir à Paris. Je ne les nommerai pas, mais ils verront que je suis bien instruite : comme c'est la plus dangereuse de toutes les tentations, je veux leur aider à la vaincre, & je ne vois rien de plus propre à produire ce bon effet que la lecture des Lettres suivantes. Elles m'ont été remises par un honnête Fermier, qui m'a permis d'en faire usage, & doivent faire frémir tous les paresseux qui pensent à quitter la campagne pour aller servir dans les grandes villes, & sur-tout à Paris.





*LETTRE de St. JEAN à
PIERRE son Frere.*

J'AI reçu ta Lettre , mon cher Frere , & je t'assure qu'elle m'a fait lever les épaules de pitié pour toi. Le beau conseil à donner à un homme qui vit depuis quatre ans à Paris , que celui de revenir à la queue des bœufs pour faire dix lieues par jour en les piquant ; & se retirer ensuite fatigué , harassé , mouillé jusqu'aux os , ou par la pluie ou par la sueur , & trouver en rentrant au logis un morceau de pain noir , de la piquette , & tout au plus un morceau de lard , souvent rance , qu'il faut manger en la compagnie de gens plus lourds que les animaux avec lesquels on à labouré tout le jour. On voit bien , mon pauvre Frere , que tu n'as pas la moindre idée de la vie que nous menons à Paris. Je t'assure que nous sommes plus heureux que nos maîtres. Bien logés , bien nourris , bien vêtus , nous ne nous embarrassons guere de quel côté vient le vent , si les bleds prospèrent , si la grêle a ravagé la vigne ,

si un collecteur envieux augmente la taille. Un joli garçon comme toi n'auroit pas passé trois mois à Paris, qu'il ne pourroit plus entendre parler de la campagne, & auroit horreur de la triste vie qu'on y mene. Je vais t'en faire juge. Les premiers temps paroissent durs aux enfans de la ville ; car, pour te dire les choses comme elles sont, le métier de frotteur est rude ; il faut porter du bois, de l'eau dans tous les appartemens, & c'est l'ouvrage du dernier laquais. Il faut aussi souffrir les railleries de autres, & je te jure que nous les méritons en arrivant, avec notre air gauche & nos idées de travers. J'ai été bien turlupiné, j'en conviens, je m'en dedommege en turlupinant les autres ; &, bientôt premier laquais, je ne changerois pas ma condition contre celle du plus gros fermier de notre village. Je me couche à une heure après minuit, il est vrai, mais je dors jusqu'à neuf heures ; cela revient au même. Je suis quelquefois mouillé derriere le carrosse, mais j'ai les pieds secs & une bonne redingotte, & pendant que mon maître joue dans le sallon, nous nous amusons dans l'antichambre auprès d'un bon poële. Dans les commencemens j'ai

perdu quelque argent, à présent je suis en bonheur, & il ne se passe pas de jour que je n'empoche mon écu de trois livres: je t'avouerai pourtant de bonne foi que je n'en suis pas plus riche: il a fallu me donner une montre, d'abord elle étoit d'argent, je l'ai troquée contre une d'or depuis que j'ai vu le marmiton en avoir une pareille à la mienne. J'ai de beau linge, un habit bourgeois, afin de me trouver au spectacle & dans les compagnies quand mon maître ne va pas à Versailles. Tu t'imaginóis que j'avois amassé quelque chose & que je pouvois avec cela tenir la parole que j'ai donnée à la fille du gros Thomas; elle me paroiffoit drolette avant d'avoir quitté le pays, aujourd'hui je la trouve mauffade lorsque je la compare aux filles de ce pays-ci, non que je pense à en époufer aucune, j'aime la vie de garçon, & je folâtre tantôt avec une, & puis avec l'autre. Crois-moi, mon Frere, quitte le labour & viens me joindre; j'espère que le premier laquais va devenir valet de chambre, j'aurai sa place & te ferai donner la mienne. Adieu, mon ami, apporte-moi toi-même ta réponse & je serai charmé de te voir.

Je ne signe point ma lettre, j'ai oui dire que ce n'est plus la mode parmi les gens qui savent vivre.

RÉPONSE de PIERRE
à SAINT-JEAN son frere.

J'AI eu bien de la peine à me résoudre à quitter notre maison, mon cher Frere, mais enfin, comme l'on dit, l'obéissance vaut mieux que le sacrifice : mon pere veut que j'essaie de Paris cet hiver, ainsi j'arriverai presque aussi-tôt que ma lettre & te dirai des nouvelles de toute la famille, quoique tu n'en demandes pas. Tout le monde est ici bien en colere contre toi à cause de cela ; ils disent que tu es devenu dédaigneux , mais nous parlerons de cela quand nous nous verrons. Adieu. Moi qui n'aime pas à suivre les modes nouvelles, & qui aime celles de mes grands-peres, je signe ma lettre, & suis ton serviteur & ton frere,

PIERRE DU MOULIN.



I. LETTRE de PIERRE à
son Pere.

AH ! mon pauvre pere , j'ai de tristes nouvelles à vous mander , & j'ai bien peur d'avoir fait un voyage inutile. Tout est ici mille fois pire que vous ne l'aviez imaginé ; & ce qu'il y a de plus fâcheux , c'est que mon malheureux frere est entiché de la vie qu'il mene. D'abord il vint au devant de moi dans ce qu'il appelle son habit bourgeois. Savez-vous bien qu'un Gentilhomme pourroit porter cet habit qui est doublé de soie , & qu'il y a de l'or dans la veste. Vrai comme je parle , je ne le reconnus pas , & le prenant pour un beau Monsieur , je lui demandai ce qu'il y avoit pour son service , quand il s'approcha de moi dans le cabaret où il m'avoit dit de l'attendre ; ce qui l'a beaucoup diverti. Comme vous m'avez recommandé de faire d'abord tout ce qu'il voudroit afin de mieux connoître ce qu'il en est , j'ai eu la patience de me laisser couper les cheveux par un de ses amis qu'il avoit amené avec lui , & que je n'ai pas reconnu non plus avant qu'il m'eût.

m'eût dit son nom. C'est Gillot, fils du Bedeau de la Paroisse d'Époifone, votre compere. Oh vraiment, c'est celui là qui est un Monsieur; comme il est Valet-de-Chambre du fils aîné du Maître de mon frere, il porte les habits de ce jeune Seigneur, & ils sont encore tout battant neufs. Ce garçon aime mon frere comme s'il étoit le sien c'est lui qui lui rend de bons services dans la maison, & qui va le faire premier laquais, car ce fils aîné gouverne l'esprit de son pere & de sa mere, qui en sont fous, excepté qu'ils ne lui donnent pas autant d'argent qu'il voudroit bien. Quand j'ai été bien frisé, bien décrotté, on m'a présenté à ce jeune Seigneur, qui m'a fait un signe de tête bien gracieux & a fait appeller un beau Monsieur auquel il a dit d'un ton de maître de me donner la livrée, & qu'il vouloit que je fusse à lui. J'ai appris que cet homme, que j'aurois pris pour un Seigneur, est celui qui achete tout ce qu'il faut pour la maison & qui ordonne les repas. On l'appelle M. le Maître, & les autres domestiques ne lui parlent qu'avec respect & le chapeau à la main. Cependant il n'est point fier, & au

Maître, il m'a conduit dans la sienne pour me faire déjeûner. Croiriez-vous bien qu'il m'a donné d'un grand pâté de perdrix, une langue fourrée, c'est ainsi qu'ils l'appellent, une moitié de chapon & une bonne bouteille de vin; c'étoit comme une noce. Au sortir de là, mon frere m'a mené dans sa chambre, qui est si basse qu'on ne peut se tenir debout quand on est de ma taille; il n'y a qu'un lit & une chaise, & elle est pleine, car elle n'est guere plus grande que notre coffre à bled. Je me suis assis sur son lit, & il m'a dit que j'aurois cinquante écus de gages, trente sous par jour pour ma nourriture, & de bon profits. Voilà déjà trente sous de gagnés, car au dejeûné que j'ai fait j'en ai pour toute la journée, & si mon voyage ne sert pas à ramener mon Frere, du moins y amasserai-je quelque argent que je vous porterai, ce qui vous aidera à marier ma Sœur. Mon Frere, à qui je l'ai dit, s'est moqué de moi: chacun est pour soi, prétend-t-il; il faut jouir de la vie & dépenser l'argent comme il vient. Si je l'en croyois, je jouerois toutes les foirées; ce sont des jeux où il n'y a pas de science; on appelle cela le trente où

quarante, & dans un moment on perd un écu.

Comme je ne suis pas encore habillé, j'ai passé deux jours à la maison sans suivre mon Maître. En vérité, s'il n'y avoit pas une autre vie, on pourroit dire que les gens de la maison font leur paradis dans celle-ci. On se met à table à deux heures & on n'en sort qu'à quatre. Nous avons alors une heure pour dîner nous autres laquais, car les grands domestiques sont nourris, & je vous assure que le Seigneur de chez nous ne l'est pas si bien. On sert à l'office tout ce qui a resté de la table des Maîtres, & que les laquais ont épargné; car il n'y en a pas un qui ne se fournisse en desservant. J'en ai vu qui mettoient dans leur poche des petits pâtés, des cuisses de volailles, outre ce qu'ils mangent en desservant; il y a un peu loin de la cuisine à la salle à manger, ils mangent tout le long du chemin, en servant comme en desservant, & ils sont fort adroits à tirer un morceau d'une fricassée qu'on porte à table, sans qu'il y paroisse: assurément ils ne doivent pas avoir beaucoup de faim à leur dîner. M. le Maître m'a demandé si je voulois servir à

la seconde table où ils sont seize personnes : cet homme m'a pris en amitié & m'a dit que par là j'épargnerois mon dîner. Effectivement il a resté de ce second dîner de quoi nourrir toute une famille , quoique le cuisinier ait ferré beaucoup de choses. Je croyois que celui-là prenoit les intérêts de son Maître en ménageant bien des choses qui étoient entières & qu'on eût pu faire servir le lendemain : point du tout. Le lendemain matin le valet-de-chambre du Maître de la maison a commencé le branle, en disant qu'il lui falloit quelque chose, qu'il alloit déjeûner avec sa femme ; & on lui a donné une poularde froide , du pâté , des gâteaux ; chacun est venu à son tour , non pas à l'offrande , mais à la distribution , & tout a disparu. Les femmes de Madame ont pris les unes du chocolat , les autres du café ; une demande un bouillon , celle qui est la favorite du cuisinier mange une croûte au pot. Il y en a une autre dont celui qui fait les desserts est amoureux, celle-là ne prend pas le chocolat dans une tasse , on lui en porte une pleine écuelle. C'est un pillage que cette maison , j'en ai jugé de même dès le premier jour , & ç'a

été encore pis le second. Les Maîtres on dîné de bonne heure parce qu'ils alloient souper à la campagne; à peine ont-ils été sortis de la maison qu'il y est venu de grandes compagnies & on a fait festin dans toutes les chambres. Le Pâtissier fournissoit des tourtes au Rôtisseur qui lui rendoit de la volaille, chacun prenoit dans les provisions qui lui étoient confiées de quoi troquer contre ce qui lui manquoit, & on se régaloit de tous les côtés. Pour M. le Maître, il avoit six personnes dans sa chambre, & a fait un festin; la nappe est toujours mise chez lui, & tous ceux qui viennent le voit son régales, non avec des restes, mais avec des pieces qu'on fait cuire exprès. Ou les marchands lui donnent, ou il vole terriblement ses Maîtres: il ne revient jamais du marché sans qu'on mette à part pour lui de la volaille, de la viande de boucherie ou du poisson. Il a une femme & deux enfants qui demeurent proche de l'hôtel, & qu'il nourrit de toutes ces choses. Ceux qui n'ont point de femmes ont des demoiselles qu'ils régalent. En un mot, les Maîtres sont comme dans un bois, entourés d'une troupe de voleurs qui

s'empresſent à les dépouiller. Quand on me donneroit mon peſant d'or, je ne voudrois pas reſter à Paris, crainte d'apprendre à hurler avec ces loups. Je croyois, avant d'arriver, pouvoir ramener mon Frere, je ne l'eſpere plus : vous ne le reconnoîtriez pas ; il ne penſe non plus ni à Pere ni à Mere que s'il n'y en avoit plus au monde : & comment s'en ſouviendroit il ? il a oublié qu'il y a un Dieu & ſe moque de la Religion. Il a un tas de mauvais livres, qui ont je crois été faits par le Diable, qui ſe moquent du Catéchisme : je ſouſçonne même qu'il a une fille qu'il nourrit & avec laquelle il vit en débauche. Je m'apperçois qu'il prend tout ce qu'il peut dans la maiſon, juſqu'à des bouts de chandelle, des demi-pains qu'il fourre dans ſa poche & qu'il porte dehors. Comptez qu'il eſt perdu, abſolument perdu. Dieu veuille qu'après avoir fait des corbeilles il ne faſſe pas des paniers ; c'eſt-à-dire, qu'après s'être accoutumé à voler de petites choſes, il ne mette la main ſur de plus grandes.

On dit que j'ai fait une grande ſottife ; je ne puis y avoir de regret, & j'ai reçu une leçon que je n'oublierai de ma vie,

& dont mon frere, mon malheureux frere se moque.

On m'avoit donné mon habit, & depuis deux jours je suivois mon jeune Maître, lorsqu'étant rentré avec lui à trois heures du matin, on me dit que le Rôtisseur étoit bien malade : il traînoit depuis plusieurs jours, & cela ne m'a pas surpris. Comme il a été fort obligeant pour moi, j'ai entré dans sa chambre avant de me coucher, je l'ai trouvé tout couvert de petite vérole. J'ai sorti pour le dire à quelqu'un afin qu'on fit venir le Médecin, mais à peine ai-je prononcé le nom de sa maladie qu'on m'a fui comme si j'avois eu la peste. On a averti mon jeune Maître, qui s'est mis dans une grande colere, & a défendu que je sortisse de la chambre du malade, qui heureusement pour lui, loge à l'autre bout de l'hôtel qui est grand comme un village ; car on parloit de le transporter dehors : mais le Médecin qui est un honnête homme a déclaré que ce seroit le tuer, & a dit qu'il falloit lui donner ses Sacrements. Oh ! quel a été le désespoir de ce pauvre malheureux quand on lui a annoncé cette nouvelle ! Il a dit qu'il ne vouloit point se confesser, que cela étoit inutile, qu'il

étoit damné, & malgré tout ce que lui a dit un Prêtre qui a passé plusieurs heures avec lui, il n'a jamais voulu demander pardon à Dieu, en répétant toujours qu'il n'étoit pas possible que Dieu voulût lui pardonner ; qu'il appartenoit au Diable. Il est mort en réprouvé ; cependant on l'a mis en terre sainte, à cause de la qualité de ses Maîtres, qui étoient allés à la campagne pour se sauver du mauvais air. Ce pauvre malheureux se moquoit de l'enfer pendant sa vie, & disoit qu'il n'y en avoit pas. Oh ! il a bien retrouvé sa foi dans sa maladie ; malheureusement pour lui, il n'a pu retrouver l'espérance ; & véritablement la vie qu'il avoit menée étoit horrible. Il y avoit dix ans qu'il ne s'étoit confessé, ce qui ne l'avoit pas empêché de communier deux fois pour plaire à une Dame, qui vouloit que ses domestiques fissent leur Pâque. Il avoit pris à toutes mains, & n'en étoit guere plus riche, parce qu'il dépensoit beaucoup, & il prouvoit bien que ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour. Il m'a laissé sa montre, ses habits, & quelques soixante francs qu'il avoit, quoique j'aie fait mes efforts pour l'engager à les laisser à ses parents ; mais il

disoit qu'il n'en avoit plus qu'il connût. Je consulterai quelque habile homme, & de votre côté demandez à notre Curé si je puis en conscience garder ces nippes, ou si je suis obligé de chercher les parents, ou de les restituer à ses Maîtres. Un Frippier veut en donner cent écus, mais je n'en disposerai point sans savoir si je le puis sans offenser Dieu.

Je n'ai pas manqué de raconter à mon frere l'horrible mort de cet homme ; d'abord il en a paru frappé, & un quart d'heure après, le misérable en a ri, en disant que le mal avoit tourné la tête à cet homme ; qu'il avoit le transport, & mille autres pauvretés. Je commence à m'appercevoir qu'il voudroit que je fusse bien loin, parce qu'il sent que je ne voudrois pas entrer dans ses manigances. J'ai encore plus d'envie que lui de m'en aller, & je vous en demande la permission, mon Pere : j'ai peur de me gêner ici, tout m'y fait horreur ; mais peut-être qu'à la fin je m'y accoutumerois : il me semble que je commence à prendre goût à la bonne chere, à l'oïliveté, & à force d'entendre jurer, peut-être m'y accoutumerai-je.

II. LETTRE de PIERRE à son Pere.

JE prendrai patience encore quelque temps, puisque vous me le commandez, mon Pere; mais, en vérité, j'ai bien de la peine à vous obéir. J'ai pourtant le meilleur Maître du monde, il n'est point fier, & me parle comme si j'étois son égal: quelquefois, pendant qu'on l'habille, il me demande comme l'on vit dans notre village, mes réponses le font rire, & il me dit l'autre jour que j'avois de l'esprit, & que je me pousserois. Nenni, Monsieur, lui ai-je répondu, j'ai un meuble qui m'est précieux, dont je ne veux pas me défaire, & avec ce meuble-là, on ne fait point fortune dans ce pays-ci. Pourroit-on savoir quel est ce meuble précieux que possède Mons Pierre, m'a-t-il demandé. C'est ma conscience, Monsieur, lui ai-je répliqué; m'est avis que l'air de ce pays est meurtrier pour cette marchandise-là, & je me croirois bien misérable si la mienne venoit à y périr. Tu as donc une conscience, ma-rousse? eh que te dit-elle? Je ne suis

chargé que de moi, Monsieur, & je ne dois pas me mêler des autres ; voici ce qu'elle me dit, par rapport à moi. Si je prenois les trente sous que vous me donnez tous les jours pour ma nourriture, je vous les volerois, car je vous avertis que je suis nourri dans votre maison, à cause que je sers à l'office. Eh, tu gagnes bien ta nourriture en le faisant, car tu n'y es pas obligé. Vraiment j'admire mes gens qui ne peuvent se servir eux-mêmes : tu peux devenir ce qu'ils sont ; car, dans la vérité, ils ne valent pas mieux que toi. C'est donc pour gagner ta nourriture que tu t'es fait leur valet. Dieu m'en préserve, Monsieur : en prenant ma nourriture chez vous, j'ai renoncé à prendre votre argent, & j'y perds, car un homme tel que moi vivroit fort bien pour douze sous par jour, & il m'en resteroit dix-huit ; mais j'aime à rendre service aux gens, je vois que cela leur fait plaisir d'être servis à table, pourquoi les en priver ? un pauvre garçon qui ne peut obliger dans les grandes choses, doit saisir avec joie l'occasion de le faire dans les petites. Comment Diable, Monsieur Pierre, voilà de la Philosophie : va, je t'aime de cette humeur ; continuë de

manger à l'office, & je t'ordonne de prendre les trente sols tous les jours.

Une compagnie qui arriva interrompit notre conversation ; mais le lendemain il me fit appeler avant de se lever ; c'est - à - dire , à onze heures du matin, & me dit : J'ai réfléchi sur ton discours, Maître Pierre. Tu me dis hier que tu ne répondois que de toi. Je vous demande pardon, Monsieur, j'ai dit que je n'étois chargé que de ma conscience, & non pas de celle des autres. Mais ta conscience devrait te commander de m'avertir si tu t'apperçois que les autres me volent. . . Je ne suis pas leur Gouverneur, Monsieur, j'aurois trop d'affaires à conduire tant de gens, & puis nous ne sommes pas destinés à manger un minot de sel ensemble. . . Tu veux donc me quitter. . . Oh, si vous étiez tout seul, & que vous voulussiez. . . mais pardon, Monsieur, j'allois dire une impertinence : c'est votre faute aussi ; pourquoi vous amusez-vous à parler à un rustre qui ne fait pas les belles manières ; qu'on a accoutumé à dire tout ce qu'il pense sans chercher midi à quatorze heures ; donnez-moi permission d'aller faire mon ouvrage, cela sera mieux ; j'ai encore une salle à frotter. . .

Oh ! je veux absolument que tu me dises ce qui s'est arrêté sur le bord de ta langue ; ne me mens pas au moins . . . Ce seroit pour la premiere fois de ma vie , Monsieur ; mais au moins ne vous fâchez-pas , cela partira de là (ce que j'ai dit en mettant la main sur mon cœur.) Du premier moment que je vous ai vu , je vous ai aimé , c'est-à-dire , votre propre personne ; je gagerois bien qu'elle ne ressemble point du tout à vos manieres qui me donnent un grand chagrin. Il y a au dedans de vous une grande quantité de bonnes choses que vous prenez mille peines à déguiser , & qui ne m'échappent point à moi. Vous faites semblant de mille défauts que vous n'avez non plus que l'enfant qui vient de naître ; or , si vous n'aviez point tous ces semblants , je ne voudrois jamais me donner à un autre Maître, quand vous ne me nourriez que de pain & d'eau. Quand je vous quitterai , ce ne sera pas pour entrer dans une autre maison , mais pour retourner à mon village , où je serois déjà si mon Pere ne me commandoit pas de rester ici . . . C'est un brave homme de ne vouloir pas que tu nous quittes , envoie-lui cela de ma part. Et là dessus il a

tiré un louis de son gousset & me l'a donné. J'ai baissé la main qui le présentoit, & je vous assure que je l'ai mouillée de mes larmes ; il m'a fait signe de la main de me retirer, ce qui ne m'a point effrayé, parce qu'il n'avoit pas l'air fâché.

Je ne savois pas que c'étoit la coutume des laquais de Paris, d'écouter aux portes des Maîtres ; je commence à m'appercevoir que c'est une habitude générale, & qui est bien dangereuse. Ils entendent quelques mots par-ci par-là, dont ils font une histoire à leur mode, témoin ce qui me vient d'arriver. On a retenu qu'il y avoit des manieres qui me donnoient beaucoup de chagrin ; que je me vanterois de ne jamais mentir, & puis que mon Maître me donnoit un Louis. On en a conclu que j'avois fait la confession générale de toute la maison ; que j'étois un espion gagé, & tout le monde me dit de certaines paroles que j'entends fort bien, quoique je fasse le niais. Monsieur le Maître me fait une mine d'un pied de long ; on a refusé mes services à l'office, & tout le monde me fuit comme si j'avois la peste. Mon Frere, qui me boude depuis qu'il s'apperçoit qu'il

ne lui sera pas possible de m'engager à mener le même train de vie que lui, est venu ce soir dans ma chambre, & m'a dit qu'il eût mieux valu pour lui qu'il se cassât une jambe, que de m'engager à venir à Paris : je voulois faire ta fortune, m'a-t-il dit ; mais tu n'as pas eu de confiance en moi. Je ne te blâme pas, m'a-t-il dit, de chercher à gagner les bonnes grâces de notre jeune Maître ; c'est un étourdi, un écerelé, un débauché : mais il est généreux, & quand il a de l'argent il fait bon avec lui ; il est vrai qu'il n'en a pas souvent, & par conséquent tu seras un espion mal payé ; il falloit prendre patience, on parle de le marier, d'ailleurs ses parents sont vieux & infirmes, & mourront crever en peu de temps ; alors, devenu le Maître de sa fortune, je ne trouverai pas mauvais que tu cherches à devenir son favori, ou en flattant ses passions, ou en lui rendant compte de ce qui se passera chez lui, s'il a la fantaisie de le savoir ; en le faisant avant le temps, tu risques à te faire chasser & moi aussi : le Maître d'Hôtel a les bras longs, parce qu'il est aimé de Monsieur & de Madame, quoiqu'il vole à toutes mains. Ce n'est pas dans

ra poche qu'il prend ce qu'il gagne, laisse-le faire aussi-bien que les autres, & tâche de profiter des miettes en attendant que tu puisses donner sur les gros morceaux.

En écoutant mon pauvre Frere, les larmes me sont venues aux yeux. Ah ! malheureux, lui ai-je dit, que sont devenues les leçons de notre Pere ? As-tu donc oublié que tu as une ame qu'il faut sauver ; une autre vie qui doit être éternellement heureuse ou malheureuse. Tu as déjà un pied dans l'Enfer, pauvre misérable, & tu voudrois m'y entraîner avec toi ; ne l'espere pas. Apprends que je ne suis venu à Paris, par ordre de mon Pere, que pour t'en arracher & te ramener avec moi. Apprends que, loin de flatter mon jeune Maître, j'ai profité de la familiarité qu'il veut bien avoir avec moi pour lui dire des choses utiles ; que je ne lui ai pas dit un mot contre les domestiques, quoique je voie avec horreur les vols, les pilleries, les débauches de tous ceux qui sont dans sa maison. Apprends encore, que je lui ai demandé mon congé qu'il m'a refusé, & que je vais prendre ; je me croirois complice de tous les crimes qui se commettent ici si je

continuois à les voir commettre fans en avertir ; ainsi il est de l'intérêt de toute la maison que je sorte. Alors me jetant aux genoux de mon Frere, je lui ai représenté ce que j'ai cru le plus capable de le toucher pour l'engager à me suivre. Hélas, il est si endurci qu'il ne m'a répondu que par des éclats de rire & des reproches, & étant sorti de sa chambre, il m'a laissé à genoux sans faire aucun effort pour me relever ou me consoler par quelques bonnes paroles. Oh, mon Pere ! Paris est un Enfer pour les gens de notre sorte ; je n'y resterois pas pour un million : mon Frere valloit mieux que moi & s'est perdu, j'aurois le même malheur. Monsieur le Maître est venu me trouver dans cette chambre, lorsque j'allois en sortir, & m'a dit que je prenois mon parti en garçon de bon sens ; qu'il valloit mieux donner congé que de le recevoir, ce qui me seroit arrivé infailliblement : il m'a fait mon compte, qui monte à quatre-vingt-dix livres que je vous porte, car je compte de partir demain.



III. LETTRE de PIERRE à son Pere.

HÉLAS, mon pauvre Pere ! vous avez dû être bien inquiet de moi, ayant été trois semaines sans recevoir de mes nouvelles. Aussi-tôt après avoir mis ma Lettre à la poste, je fus prendre congé du Supérieur des Freres de la Charité, auquel j'avois remis en arrivant un petit paquet de la part de son Pere ; je voulois savoir s'il n'avoit point de Lettre à lui envoyer. Ce digne homme, après m'avoir offert à déjeûner, m'a envisagé & m'a trouvé la vue égarée : effectivement la dureté de mon Frere avoit fait en moi une étrange révolution, & je ne me trouvois pas bien. Ce bon Frere m'ayant tâté le pouls me trouva une grosse fièvre, & voulut absolument me faire coucher. Trois heures après, la fièvre augmenta considérablement, & le transport au cerveau m'a duré jusqu'au 17. J'ai été bien soigné, je vous assure, & c'est une grace particuliere de Dieu que l'occasion que j'ai eue de rendre un petit service à ce Religieux. Le premier usage que j'ai

fait de ma raison , après avoir remercié celui qui me l'a rendue , a été de faire avertir mon Frere de mon état ; le Frere Supérieur m'a dit qu'il étoit à la campagne. Je suis tout-à-fait hors de danger , mais si foible , qu'on ne m'a pas permis de vous écrire moi-même , quoique je commence à me lever.

IV. LETTRE de PIERRE à son Pere.

A H , mon Pere ! que j'ai de terribles nouvelles à vous apprendre. Le Frere Supérieur m'avoit dit que mon Frere étoit à la campagne , crainte que le chagrin ne me fît retomber malade ; le malheureux est en prison , malade , & dans un tel état qu'il n'est presque pas possible de le sauver ; mais dans cet état il me donne une grande consolation , car il reconnoît que Dieu l'a justement frappé , & accepte les horribles douleurs qu'il souffre en esprit de pénitence. Il faut vous dire comme tout cela est arrivé.

Dès le propre jour que je sortis de la maison , le Pere de mon jeune

Maître tomba en apoplexie & fut trouffé en vingt-quatre heures. Sa femme qui étoit déjà malade lorsque cet accident arriva, ne lui survécut que deux jours, & tout fut sans dessus dessous pendant ce temps. Gillot, fils de votre compere, crut le moment propre à faire sa main. Il se saisit d'une cassette qui étoit dans le cabinet de Madame, & l'emporta chez une femme avec laquelle il vivoit comme si c'eût été la sienne. Malheureusement pour lui, cette cassette à laquelle on n'auroit peut-être pas pensé, étoit nommée dans le testament. Madame disoit qu'on y trouveroit quatre cents louis qu'elle donnoit à une de ses filleules. Aussi-tôt on renverse tout pour la trouver, & , comme quelques-uns des parents étoient présents, il y en eut un qui dit à l'héritier que tout lui appartenant, il ne devoit pas faire mystere d'avoir employé cet argent à ses besoins, dans un temps où il n'en avoit pas autant qu'il le souhaitoit, & qu'il en seroit quitte pour payer le legs de quatre cents Louis. Ce Monsieur ne disoit pas cela à mauvaise intention, cependant mon jeune Maître s'en est terriblement fâché, & , pour montrer

qu'il n'étoit pas capable d'avoir volé sa mere, a fait venir Messieurs de la Justice. Tous les domestiques ont été arrêtés & mis en prison depuis le premier jusqu'au dernier, & il y en a eu d'assez méchants pour dire que c'étoit moi qui avois fait le coup, en sorte qu'on a mis la Maréchaussée à mes trousses. Pensez donc, mon Pere, que si je n'eusse pas été malade, j'aurois été ramené à Paris, les fers aux pieds & aux mains; que peu s'en est fallu qu'on n'ait été me chercher chez vous; voyez quelle belle peur Dieu vous a sauvée en m'envoyant cette bénite maladie. Comme cette affaire faisoit du bruit, le frere Supérieur en a entendu parler; il a été trouver mon Maître, lui a dit que j'étois malade à l'extrémité, & lui a promis de ne point me laisser sortir, si je guérissais, sans lui en donner avis: mais cela n'a point été nécessaire. Le malheureux Gillot s'est coupé dans ses réponses, & comme on l'a menacé de la question, il a tout avoué. Cela n'a pas empêché qu'on ne lui ait donné cette terrible question, pour savoir s'il avoit des complices, & il a accusé mon pauvre Frere de plusieurs fripponneries, qui suffiroient pour le

faire pendre : Gillot le fut le propre jour que je vous écrivis ; mais la maladie de mon misérable Frere a empêché qu'on ne poursuive son procès. Si tôt que j'eus appris ces terribles nouvelles , je fus me jeter aux pieds de mon Maître pour le prier d'avoir pitié de mon malheureux Frere , & de m'obtenir la permission de le voir & de le servir. Il parut touché de ma peine , & comme je lui avois conté les raisons qui m'avoient fait sortir si brusquement de chez lui , il m'exhorta à continuer d'être un brave garçon , & me dit de ne point quitter Paris sans le revoir. Pour ce qui est de sauver mon Frere , cela ne dépend plus de lui ; mais il m'a obtenu la permission de m'enfermer avec lui dans l'infirmierie. Je tremble de vous dire l'état affreux dans lequel je l'ai trouvé. La révolution que lui a fait la frayeur , a développé chez lui le venin de la débauche ; son corps n'est qu'une plaie , & on ne peut le remuer sans lui faire jeter des cris affreux. Comme il y a beaucoup de bons Prêtres qui se dévouent aux service des prisonniers , ils ont profité des remords de conscience de mon pauvre Frere , & lui ont fait

faire une confession générale. Oh ! il est vraiment pénitent , & fait de beaux sermons à deux de ses camarades qui sont à l'infirmerie : c'est parler à des sourds : ces gens-là ont un cœur de caillou. Le Confesseur de mon Frere attribue sa conversion à la bonne éducation que vous lui avez donnée : le malheur à réveillé chez lui les sentiments de religion qu'il avoit étant jeune. On ne le flatte point sur son état. Mon Maître, par bonté pour moi, lui à envoyé son Médecin, qui lui a dit tout franchement qu'il n'avoit plus que quelques jours à vivre. Ce pauvre moribond a dit à son Confesseur qu'il en avoit une sorte de regret , parce qu'il méritoit de perdre la vie par la main du bourreau , & qu'il en avoit fait le sacrifice à Dieu. Puis il s'est repris, & a dit : Mais mes pauvres parents , qui sont les plus honnêtes gens du monde , auroient été déshonorés : je vous remercie , ô mon Dieu ! de leur avoir épargné cette peine : ensuite il me pria d'aller trouver son Maître & de le prier de lui donner ce qu'il lui avoit volé : je ne pus en avoir le temps , car il mourut la nuit-même ; mais , comme cela l'inquiétoit , je lui promis

de vendre toutes ses nippes pour payer cette dette : il soupira, & me dit : Vous ne savez pas, mon Frere, quel tort j'ai fait à mon Maître ; j'ai calculé à peu près, cela monte à quinze cents livres ; mais vous êtes si honnête-homme que je compte sur votre conscience. Il me devoit revenir quelque petite chose un jour, Dieu veuille que ce ne soit pas si-tôt, mais enfin quand cela arrivera, promettez - moi de sacrifier ce que j'aurois reçu à cette restitution. Oh ! que le bien d'autrui est pesant au moment de la mort, s'écria-t-il avec une voix plus forte que son état sembloit ne le permettre. Oh ! que tous les garçons de la campagne que la paresse arrache au travail ne peuvent-ils me voir dans cet état ! que ne peuvent-ils lire dans mon ame. Elle est déchirée de regrets : j'ai pourtant confiance en la bonté de Dieu, il me fera miséricorde, car il m'a puni en cette vie. Vous vous épuisez, lui dit son Confesseur, je vais vous quitter, & je vous ordonne de garder le silence jusqu'à demain. Il n'y a plus de demain pour moi, lui répondit mon Frere ; le moment où je vais être jugé n'est pas loin ; ne m'abandonnez pas, Monsieur, il

il faut que vous remettiez mon ame entre les mains de Dieu ; je souffre de telles douleurs que je crains l'impatience. J'abuse de votre charité , car je suis une vraie charogne ; mais il faut finir votre ouvrage. Son Confesseur lui prit le pouls & le trouvant encore très-fort , il lui dit : Je resterai , mon enfant , mais vous ne mourrez pas encore cette nuit ; votre pouls est fort. C'est la violence des douleurs , lui répondit mon Frere ; mais je vous assure , Monsieur , que je touche à ma fin , & je vous demande l'extrême-Onction & la dernière absolution. Ce bon Prêtre n'a pu lui refuser sa demande ; il étoit touché jusqu'aux larmes , car ce pauvre mourant souffroit avec une si grande patience , son visage étoit si tranquille qu'on eût juré qu'il n'avoit aucun mal. Après avoir reçu le dernier Sacrement , il se recueillit un moment , me tendit la main , & passa comme un enfant.

Oh , mon Pere ! remerciez bien le bon Dieu , vous avez un fils dans le Ciel , il a fait son purgatoire en ce monde ; son Confesseur qui est un saint , me l'assure. Pour moi je n'ai pu verser une larme de douleur , c'étoit des larmes de joie des graces que Dieu a

faites à mon Frere. Hélas ! le pauvre Guillot n'a pas été si heureux, il est mort comme un enragé, & n'a jamais voulu se confesser ; c'étoit lui qui avoit débauché mon pauvre Frere, & il avoit été long-temps avant d'en venir à bout. Je crois que c'est ce crime qui a éloigné de lui la miséricorde de Dieu. C'est un grand mal d'être méchant soi-même, mais le plus grand de tous les crimes, à ce que je crois, est de débaucher les autres. C'est se rendre semblable au Diable, & cependant voilà ce que font presque tous les domestiques à Paris. Arrive-t-il un pauvre garçon de campagne qui ait la crainte de Dieu, aussi-tôt tous les autres cherchent à le déniaiser, comme ils disent : ils se moquent de lui, le tournent en ridicule, l'entraînent dans de mauvais lieux, & ne sont contents que quand ils l'ont rendu aussi méchant qu'eux. On diroit, à voir l'ardeur avec laquelle ils travaillent à ce bel ouvrage, qu'ils ont une pension du Diable pour chaque homme qu'ils perdent : il faudroit être un ange pour résister à ces demons, & mon pauvre Frere a combattu pendant six mois, & je rougirois de vous dire le diabolique moyen dont Guillot

se servit pour le gâter ; mais quand il le fut une fois , il ne garda plus de mesures. Comme ses gages ne suffisoient pas pour payer les débauches , il prenoit à toute main , & dans les restitutions qu'il souhaitoit de faire , il y a huit serviettes qu'il a vendues & que la femme de charge sera chargée de payer. Je vous écris auprès du corps de mon Frere , c'est-à-dire , j'acheve ma Lettre : demain j'exécuterai les commissions dont il m'a chargé , & je vous rejoindrai tout de suite.

V. LETTRE de PIERRE à
son Pere.

JE partirai demain sans faute, mon Pere ; mais , comme je craindrois que vous ne fussiez inquiet , je vous écris cette Lettre , & vous rendrai compte de ce qui s'est passé avec mon Maître que Dieu bénisse . . . Un de ses gens vient m'interrompre , & m'ordonne d'aller lui parler sur le champ.

Voilà encore mon départ différé de quelques jours , & j'attendrai ici votre réponse ; mais il faut dire les choses l'une après l'autre , & commencer par ce

qui a suivi la mort de mon pauvre Frere. La premiere chose que j'ai faite après avoir passé la nuit à prier Dieu pour lui , a été d'aller trouver mon Maître , à qui j'ai demandé pardon pour le pauvre défunt , & la permission de prendre ses hardes à l'hôtel , afin de lui restituer ce qu'il lui avoit pris , le priant de lui donner le reste que je payerois le plutôôt possible. Je te donne le tout , m'a dit cet honnête - homme ; conte-moi un peu la mort de ce pauvre garçon. Je lui ai tout dit , depuis *A* jusqu'à *E* , & ses yeux ont rougi plus d'une fois ; son cœur étoit attendri. Je vois que c'étoit ce coquin de Guillot qui l'a perdu , me dit-il lorsque j'eus fini , il étoit né pour être honnête - homme. Ah ça , mon ami Pierre , j'ai une proposition à te faire. Je vois que tous tant que nous sommes risquons d'être ruinés par nos domestiques ; nos maisons sont au pillage. Mon Pere. m'a laissé abymé de dettes , quoiqu'il eût de grands biens , & le coquin de Maître d'Hôtel , auquel il donnoit toute sa confiance , s'est enrichi de maniere à ne pas laisser de doute de ses vols. Je veux faire maison nette , chasser tous ces coquins , te mettre à la tête de mes

affaires, & te charger de l'intendance de ma maison & du soin du choix des domestiques. Je te ferai un si bon parti que tu seras à ton aise dans quelques années sans faire de mauvaises manœuvres.

Grand merci de votre bonté, Monsieur, mais donnez-moi la permission de la refuser. Je ne suis pas plus honnête-homme que ne l'étoit mon Frere quand il sortit de notre village; Paris qui l'a gâté pourroit bien me gâter aussi. De plus, Monsieur, je périrois d'ennui si je restois ici; je suis accoutumé aux travaux de la campagne: Paylan, Laboureur je suis né, & je mourrai tel avec la grace de Dieu. Nous autres gens de campagne, nous sommes comme des plantes qu'on ne peut sortir de leur terroir sans les gâter: il y a assez de fainéants à Paris, pour manger le pain de paresse: je ne mange avec appétit que quand j'ai bien lué pour gagner mon dîner. Il m'a encore dit bien des choses pour m'engager à rester chez lui, & j'ai fini par lui faire entendre, que je vous donnerois le coup de la mort si je vous abandonnois à soixante ans. Ton Pere est donc infirme, m'a-t-il dit. . .

Lui, Monsieur, il ne lui manque pas une dent, Dieu merci; il fait les quatre repas de bon appétit, & travaille comme un homme de vingt ans; mais il faut que tout finisse & lui aussi. Si je restois à Paris, outre que cela lui donneroit du chagrin, cela l'engageroit à faire les gros travaux dont j'étois chargé, & je veux le soulager en les prenant sur moi qui suis jeune & vigoureux. . . . Et de qui ton Pere est-il Fermier? . . De personne, Monsieur; nous avons quelques petits morceaux de terres que nous cultivons, & qui nous nourrissent; outre cela mon Pere en afferme quelques arpents qu'il cultive, & dont il a la moitié du profit pour la peine; mais il met ce profit à quartier pour marier ma Sœur, & a déjà amassé trois cents livres pour cela. . . . Elle a donc un amoureux, ta Sœur. . . Oui, Monsieur, un brave garçon craignant Dieu, bon ouvrier, & qui aura quelque jour un beau bien; mais son Pere lui a laissé six cents livres de dettes, & le mien ne veut pas que de jeunes gens qui entrent en ménage aient à payer des intérêts; il dit que c'est la ruine d'un ménage, & qu'il vaut mieux avoir peu

que de devoir. J'espere, grace à Dieu, & à vous, Monsieur, que ce mariage se fera à mon arrivée dans le pays, car de ce que j'ai gagné chez vous & de ce que vous avez la bonté de me donner, j'aurai de quoi compléter la somme & faire les frais de la noce... Mais si tu donnes tout, il ne te restera plus rien... Allez, Monsieur, j'ai bon corps; quand je serai vieux mes enfants me dorloteront comme je veux dorloter mon Pere; si ce ne sont pas mes enfants, ce sera ceux de ma Sœur.

Mon Maître demeura quelque temps pensif, & puis il me dit: Ecoute, Pierre, je ne veux pas absolument que tu quittes mon service. J'ai une très belle terre à cinq lieues de Paris, qui me rapporte peu de chose, parce que le coquin d'Intendant s'entend avec le Fermier que je veux mettre dehors. Ecris à ton Pere, ou plutôt pars pour ton village: marie ta Sœur qui prendra ton petit bien à ferme, & tu viendras avec ton Pere être mon Fermier. Il examinera ce que peut produire cette terre, & je m'en rapporterai à son estimation, car je vois que je ne risque rien à me fier à un homme qui t'a si bien élevé; je veux qu'il puisse y gagner

honnêtement sa vie, & je t'assure que je me ferai un plaisir de prendre souvent ses conseils ; pars, & reviens le plutôt possible. Il a voulu me donner de quoi faire mon voyage ; mais comme je sais qu'il n'est pas en argent comptant, je l'ai remercié, & j'irai à mes dépens vous conter le tout, & prendre vos ordres.

Votre affectionné Fils,
PIERRE.

Fin de la seconde Partie.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu , par ordre de Monseigneur le
Garde des Sceaux , une Nouvelle Edition
de toutes les *Œuvres de Madame Le Prince
de Beaumont*. Je n'y ai rien trouvé qui ne
m'ait paru digne de l'accueil que le Public
a toujours fait aux Ouvrages de cette Dame-
Auteur. Ainsi je crois qu'on peut en per-
mettre le débit. A Paris , le 27 Septembre
1774.

Signé A MEILHON.

PRIVILEGE GENERAL.

N^o. 2807.

LOUIS , par la grace de Dieu, Roi de France
& de Navarre : A nos amés & feaux Con-
seillers les Gens tenant nos Cours de Parle-
ment , Conseils Supérieurs, Maîtres des Requêtes
ordinaires de notre Hôtel, Prévôt de Paris,
Baillifs , Sénéchaux , leurs Lieutenants Civils,
& autres nos Justiciers qu'il appartiendra , Salut.
Notre amé PIERRE BRUYSET PONTIUS ,
Libraire à Lyon , Nous a fait exposer qu'il desi-
reroit faire imprimer & donner au Public *Les
Œuvres de Madame Le Prince de Beaumont* ,
s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de
Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES,
voulant favorablement traiter l'Exposant ,
Nous lui avons permis & permettons par ces

Présentes , de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera , & de le vendre , faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de neuf années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs , Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient , d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou faire vendre , débiter ni contrefaire ledit Ouvrage , ni d'en faire aucuns extraits , sous quelque prétexte que ce puisse être , sans la permission expresse & par écrit dudit Exposéant , ou de ceux qui auront droit de lui ; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants , dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , & l'autre tiers audit Exposéant , ou à celui qui aura droit de lui , & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles : que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs , en bon papier & beaux caractères , conformément aux Réglements de la Librairie , & notamment à celui du 10 Avril 1725 , à peine de déchéance du présent Privilège ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage , sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France , le sieur HUE DE MIROMESNIL ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , un dans

telle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un danscelle du Sieur HUE DE MIROMESNIL; le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposé ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donnée à Paris, le seizième jour du mois de Novembre, l'an de grace mil sept cent soixante-quatorze, & de notre Règne le premier. Par le Roi en son Conseil.

L E B E G U E.

Registré sur le Registre XIX de la chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o. 2807 folio 326, conformément au Règlement de 1723. A Paris, le 22 Novembre 1774.

Signé, SAILLANT, Syndic.

M A R C D' O R.

J'AI reçu de M. BRUYSET PONTIUS, la somme de quarante livres, pour le droit de Marc d'Or du Privilege Général, pour im-

primer les *Œuvres de Madame le Prince de
Beaumont*, & seize livres pour les huit sous
pour livre dudit droit. Fait à Paris le quinzieme
jour de Novembre mil sept cent soixante-
quatorze. Quittance du Trésorier Général du
Marc d'Or des Ordres du Roi, année 1774,
signé, CARON, & au dos est écrit : enregistré
au Contrôle Général du Marc d'Or des Ordres
de Sa Majesté, par Nous Ecuyer, Conseiller
du Roi, Contrôleur Général dudit Marc d'Or.
A Paris, le quinzieme jour de Novembre mil
sept cent soixante-quatorze. *Signé* BEAURIN.
Collationné à l'Original par Nous Ecuyer,
Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Cou-
ronne de France & de ses Finances.

LEBEGUE.

